

RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT

**REDRAGAGE D'ENTRETIEN DES PORTS ET DÉPOT TERRESTRE
DES SÉDIMENTS DE REDRAGAGE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

Établi pour :
Ministère des Pêches et des Océans
Direction des Ports pour petits bateaux
Charlottetown, Î.-P.-É.

Établi par :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales
Charlottetown, Î.-P.-É.

Le 31 août 2007

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
1.1	L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE ET LA <i>LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE</i> (LA <i>Loi</i>)	2
1.2	JUSTIFICATION DES EXAMENS PRÉALABLES SUBSTITUTS	3
1.3	CONSULTATION	5
1.4	REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	5
2.0	PROJETS ASSUJETTIS À UN EXAMEN PRÉALABLE TYPE	6
2.1	PROJETS ASSUJETTIS À LA <i>LOI</i>	6
2.2	PROJETS ASSUJETTIS À UN REPS	9
2.3	PROJETS NON ASSUJETTIS À UN REPS	9
3.0	DESCRIPTION DU PROJET	9
3.1	UTILITÉ ET BUT DU PROJET	10
3.2	AUTRES MÉTHODES CONSIDÉRÉES POUR LE PROJET	11
3.3	CALENDRIER SAISONNIER TYPE ET DURÉE DES PROJETS	11
3.4	CADRE ENVIRONNEMENTAL	12
4.0	MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL	12
4.1	LIMITES	12
4.1.1	<i>LIMITES DU PROJET</i>	12
4.1.2	<i>LIMITES ÉCOLOGIQUES</i>	12
4.2	CRITÈRES D'IMPORTANCE	13
5.0	ANALYSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	14
5.1.1	<i>QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT, L'ODEUR ET L'ÉCLAIRAGE)</i>	16
5.1.2	<i>EAU SOUTERRAINE</i>	16
5.1.3	<i>QUALITÉ DU MILIEU MARIN (EAU DE MER ET SÉDIMENTS MARINS)</i>	16
5.1.4	<i>VÉGÉTATION AQUATIQUE ET RESSOURCES EN MILIEUX HUMIDES AQUATIQUES</i>	16
5.1.5	<i>FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS</i>	16
5.1.6	<i>ESPÈCES EN PÉRIL</i>	16
5.1.7	<i>RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)</i>	17
5.1.8	<i>CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES OU PROCESSUS COMPLEXES DE L'HABITAT</i>	17
5.1.9	<i>PÊCHES COMMERCIALES</i>	17
5.1.10	<i>UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS/TRANSPORT ET NAVIGATION MARITIME</i>	17
5.1.11	<i>SANTÉ ET SÉCURITÉ</i>	17
5.1.12	<i>PÊCHES AUTOCHTONES</i>	17
5.2	ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES CVE CHOISIES ET MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES	18
5.2.1	<i>QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT, L'ODEUR ET L'ÉCLAIRAGE)</i>	31
5.2.2	<i>EAU SOUTERRAINE</i>	31
5.2.3	<i>QUALITÉ DU MILIEU MARIN (EAU DE MER ET SÉDIMENTS MARINS/RESSOURCES EN VÉGÉTATION AQUATIQUE ET EN MILIEUX HUMIDES AQUATIQUES)</i>	32
5.2.4	<i>FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS/ESPÈCES EN PÉRIL/CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES OU PROCESSUS COMPLEXES DE L'HABITAT</i>	32
5.2.5	<i>RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)</i>	32

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

5.2.6	PÊCHES COMMERCIALES/UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS/TRANSPORT ET NAVIGATION MARITIME.....	32
5.2.7	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	33
5.3	ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS	33
5.3.1	QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT (Y COMPRIS LE BRUIT, L'ODEUR ET L'ÉCLAIRAGE)	35
5.3.2	EAU SOUTERRAINE	35
5.3.3	QUALITÉ DU MILIEU MARIN (EAU DE MER ET SÉDIMENTS MARINS/RESSOURCES EN VÉGÉTATION AQUATIQUE ET EN MILIEUX HUMIDES AQUATIQUES).....	35
5.3.4	FAUNE/OISEAUX MIGRATEURS/ESPÈCES EN PÉRIL/CARACTÉRISTIQUES DÉSIGNÉES ET PROCESSUS COMPLEXES DE L'HABITAT	35
5.3.5	RESSOURCES HALIEUTIQUES (POISSON ET HABITAT DU POISSON)	36
5.3.6	PÊCHES COMMERCIALES/UTILISATION ACTUELLE DES TERRAINS/TRANSPORT ET NAVIGATION MARITIME.....	36
5.3.7	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	36
5.4	ACCIDENTS ET DÉFAILLANCES	37
5.5	EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET.....	37
5.6	EFFETS CUMULATIFS.....	38
5.7	EXIGENCES EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SURVEILLANCE DU PROJET.....	39
6.0	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	40
7.0	PROCÉDURES EN VUE DE LA MODIFICATION D'UN REPS.....	40
8.0	BIBLIOGRAPHIE.....	42

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1:	SITES DE REDRAGAGE ET DE DÉPÔT TERRESTRE DE LA DPPB DU MPO PROPOSÉS.....	8
TABLEAU 2:	SYSTEME DE COTATION UTILISÉ POUR DETERMINER L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RESIDUELS	13
TABLEAU 3:	DÉTERMINATION DE LA PORTÉE DES POINTS À EXAMINER/MATRICE RÉCAPITULATIVE DE L'ANALYSE DE L'ENCHAÎNEMENT ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES VALORISÉS ET PRÉOCCUPANTS : PROJETS DE REDRAGAGE ET DE DÉPÔT TERRESTRE DES SITES DE LA DPPB DU MPO À L'Î.-P.-É.	15
TABLEAU 4:	RÉSUMÉ DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS (BIOPHYSIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES) ET MESURES D'ATTÉNUATION	18
TABLEAU 5:	EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS À TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET, POUR CHAQUE CVE, APRÈS L'APPLICATION DES MESURES D'ATTÉNUATION.....	34

ANNEXE A	INFORMATION SUR LES SITES
ANNEXE B	PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT TENANT COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE SITE

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Liste des acronymes et des abréviations

AF	Autorité fédérale
AR	Autorité responsable
BPC	Biphényle polychloré
BTEX	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylène
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CDC CA	Centre de données sur la conservation du Canada atlantique
CIT	Carbone inorganique total
COT	Carbone organique total
CVE	Composante valorisée de l'environnement
DDP	Détérioration, destruction ou perturbation,
DDT	Dichlorodiphényltrichloréthane
DGH	Direction de la gestion de l'habitat
DIGH	Division de la gestion de l'habitat
DPHDD	Division de la protection de l'habitat et du développement durable
DPPB	Direction des ports pour petits bateaux
EC	Environnement Canada
ÉE	Évaluation environnementale
FSSPS	Fiche signalétique de sécurité de produit
GCC	Garde côtière canadienne
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique
HPT	Hydrocarbures pétroliers totaux
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
IDDCU	Intervention en cas de déchets dangereux et en cas d'urgence
L'Agence	Agence canadienne d'évaluation environnementale
La Loi	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
LCOM	<i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>
Le Registre	Registre canadien d'évaluation environnementale
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
LPEN	<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
PC	Parcs Canada
PEIDEEF	Prince Edward Island Department of Environment, Energy and Forestry
PIRI	Partenariat pour la mise en œuvre du RBCA
POL	Produits pétroliers
PPE	Plan de protection de l'environnement
PPEN	Programme de protection des eaux navigables
RBCA	L'assainissement en fonction des risques
RBSL	Niveaux d'analyse préliminaire fondés sur les risques
RCAF	<i>Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale</i>
RCCF	Réseau canadien pour la conservation de la flore
RCQSo	Recommandations canadiennes pour la qualité des sols
RCS	Examen préalable substitut
REPS	Rapport d'examen préalable substitut
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TC	Transports Canada
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

1.0 INTRODUCTION

La Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) du ministère des Pêches et des Océans (MPO) exploite et entretient un réseau national de ports et de petites installations locales, afin de fournir aux pêcheurs commerciaux et aux plaisanciers des endroits sûrs et accessibles pour mettre à l'eau, accoster et entretenir leurs bateaux pendant la saison de pêche. La DPPB mène ses activités selon la Loi sur les ports de pêche et de plaisance et la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux.

La DPPB a pour mandat de garder ouverts et en bon état les ports qui sont essentiels à l'industrie de la pêche. Chaque année, la plus grande partie du budget de la Direction est affectée à l'entretien des ports de pêche. En effet, elle doit s'assurer que les installations payées par les contribuables et louées à un coût nominal sont utilisées dans l'intérêt du public. Elle doit aussi veiller à ce que ses installations soient entretenues conformément aux normes pertinentes, afin de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs de l'environnement.

À l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), de nombreux ports appartiennent à la DPPB du MPO. Les sites dont il est question dans le présent Rapport d'examen préalable substitut (REPS) sont généralement des bassins et des quais qui sont principalement à l'abri des éléments du golfe du Saint-Laurent et du détroit de Northumberland. On y trouve des plages aux substratums plus fins (du sable aux pierres) et généralement de faible pente. Dans la plupart de ces sites, la dérive littorale et les tempêtes engendrent le déplacement des sédiments sur le fond et leur dépôt dans les chenaux d'accès ou dans les zones de mouillage des quais. Il est alors difficile ou impossible d'y accéder sans danger pendant les périodes de marée basse. À une fréquence de plus d'une fois par période de cinq ans, la DPPB effectue des travaux de redragage dans neuf de ces petits ports de pêche répartis d'un bout à l'autre de l'Î.-P.-É. Ces projets de redragage sont nécessaires afin d'assurer aux pêcheurs un accès sûr et plus sécuritaire aux installations de la DPPB. En général, le volume de matériaux dragués se situe entre 1 000 et 4 000 m³ par année en chaque site, sauf un où il est habituellement nécessaire de draguer environ 10 000 m³ de matériaux. Quoique cela dépende de l'emplacement exact du site de redragage et du volume de matériaux à enlever, il a été prouvé que la méthode d'élimination la plus pratique et économique de ces matériaux consiste à les déverser sur des terrains appartenant à la DPPB. Dans trois des neuf sites de la DPPB, toutefois, les décharges se font sur des propriétés privées étant donnée leur proximité des sites de redragage.

La DPPB du MPO coordonne les activités de redragage et de dépôt terrestre après l'exécution d'une évaluation environnementale (ÉE) en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (la Loi) et après l'obtention de toutes les autorisations fédérales, provinciales et municipales nécessaires (p. ex. un permis provincial pour la modification des cours d'eau). Chacun des neuf sites de la DPPB du MPO nécessitant des travaux de redragage a fait l'objet d'une ÉE, au niveau de l'examen préalable, en vertu de la loi sur les infrastructures maritimes pour des projets d'envergure semblable (c.-à-d. des projets de redragage, d'entretien et de nouvelles constructions). En vertu du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation, tous les projets d'infrastructures maritimes proposés sont adressés à la Direction de la gestion de l'habitat (DGH) du MPO, à Environnement Canada (EC), à Parcs Canada (PC) et au Prince Edward Island Department of Environment, Energy, and Forestry (PEIDEEF).

La Loi est un outil de développement durable qui repose sur le principe de précaution. Cela dit, il faut effectuer les évaluations de la façon la plus efficace possible conformément à l'un des objectifs de la Loi. La DPPB du MPO a évalué les options possibles pour simplifier le processus d'ÉE et rendre le processus de planification et de prise de décision plus efficace et plus efficient, et propose par conséquent d'élaborer un REPS pour le redragage et le dépôt terrestre de sédiments marins à l'Î.-P.-É.

En raison du nombre d'examen préalable anticipés, dont beaucoup sont semblables et montrent que les effets environnementaux prévus seront contrôlables et limités, la Loi prévoit un mécanisme pour ces

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

examens par la désignation du paragraphe 19 (1) de la *Loi* d'un REPS. Un REPS est un rapport qui définit la catégorie des projets, les effets environnementaux, les normes de conception et les mesures d'atténuation liés aux projets faisant l'objet d'une évaluation. Ce rapport inclut une conclusion sur l'importance des effets environnementaux de tous les projets évalués dans le REPS. Aucun autre renseignement sur le projet ni aucune autre ÉE n'est requise pour les projets compris dans cette catégorie, pourvu que les normes de conception et les mesures d'atténuation décrites dans le REPS soient mises en œuvre.

La déclaration du REPS selon la *Loi* éliminera la nécessité d'effectuer des examens préalables pour des projets spécifiques dans le cadre des projets de redragage et de dépôt terrestre avant que ne soient délivrées les autorisations provinciales et fédérales nécessaires, pourvu que la DPPB du MPO s'assure de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et des normes de conception décrites dans le REPS. Le REPS simplifie le processus d'ÉE pour les travaux de redragage en permettant de les exécuter au moment opportun tout en diminuant à moindres frais les dangers pour les pêcheurs et les bateaux, le cas échéant. Il est important de noter que toute nouvelle question sur un site précis de la DPPB du MPO non mentionné dans le REPS aboutira à l'élimination du site dans sa catégorie et donnera lieu à un examen préalable du site en vertu de la *Loi*.

La catégorie de projets visés dans le présent REPS constitue des sites de la DPPB du MPO qui requièrent des travaux de redragage et le dépôt terrestre des matières draguées plus souvent qu'à tous les cinq ans. Il convient de signaler que la déclaration du REPS par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) n'a pas d'incidence sur la responsabilité du promoteur du projet de satisfaire aux exigences législatives fédérales, provinciales et municipales s'appliquant à ce projet.

Le présent document représente un REPS sur une ÉE liée aux projets de redragage et de dépôt terrestre à l'Î.-P.-É. La durée d'application prévue du présent REPS est de cinq ans à compter de la date de déclaration.

1.1 L'EXAMEN PRÉALABLE TYPE ET LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (la *Loi*)

La *Loi* et ses règlements définissent le cadre législatif des ÉE fédérales. La législation permet de veiller à ce que les effets environnementaux associés à des projets auxquels participe le gouvernement fédéral fassent l'objet d'un examen minutieux dès le début de la planification des projets. La *Loi* s'applique aux projets qui nécessitent une décision ou une intervention de la part d'une autorité fédérale (AF) en tant que promoteur, gestionnaire de terrains, source de financement ou responsable de la réglementation (délivrance d'un permis ou d'une licence). L'AF devient par la suite une autorité responsable (AR) et doit s'assurer qu'une ÉE est réalisée avant de prendre une décision ou d'intervenir relativement aux projets. Ce processus est expliqué plus en détails à la section 2.1.

La plupart des projets font l'objet d'un examen préalable. Cet examen permet de documenter systématiquement les effets environnementaux prévus après la mise en place d'un projet. Il permet de déterminer s'il y a lieu de modifier le plan de projet ou de recommander d'autres mesures d'atténuation en vue d'éliminer ou de réduire au minimum ses effets.

On peut accélérer l'examen de certains projets répétitifs à l'aide d'un rapport d'examen préalable type. Ce genre de rapport renferme les connaissances accumulées au sujet des effets environnementaux d'un type de projet donné ainsi que la liste des mesures reconnues pour réduire ou éliminer les effets environnementaux néfastes susceptibles de se produire. L'Agence peut reconnaître la pertinence d'un tel rapport en guise d'examen préalable type après avoir tenu compte des commentaires obtenus pendant une période de consultation publique.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Plus précisément, un REPS consiste en un rapport unique qui définit la catégorie de projets et décrit les effets environnementaux, les normes de conception et les mesures d'atténuation connexes pour les projets évalués dans le cadre du rapport. Ce REPS inclut une conclusion sur l'importance des effets environnementaux liés aux activités de redragage dans les sites de la DPPB du MPO évalués dans le document. Dès que l'Agence déclare un REPS, aucune autre ÉE n'est requise pour les projets de la catégorie, pour autant que soient appliquées les normes de conception et les mesures d'atténuation décrites dans le rapport.

1.2 JUSTIFICATION DES EXAMENS PRÉALABLES SUBSTITUTS

Selon l'Agence, tout REPS proposé doit montrer que les projets visés répondent à plusieurs critères. La possibilité d'appliquer les examens préalables types aux projets de redragage et de dépôt terrestre de la DPPB du MPO à l'Î.-P.-É. est basée sur les six critères suivants :

1. Catégorie de projets bien définie : Les projets de redragage et de dépôt terrestre ont tous des caractéristiques similaires : ils sont menés dans les mêmes sites (à la fois dans les sites de redragage et dans les sites utilisés pour le dépôt terrestre), à la même période et avec de l'équipement standard.

L'équipement utilisé pour le redragage est transporté vers et depuis les sites par des semi-remorques plateaux qui empruntent les routes locales. En général, les activités de redragage se font au moyen d'équipement de construction terrestre standard travaillant au sec à partir de l'infrastructure actuelle des ports. Dans certains cas, on peut devoir recourir à une méthode de dragage par succion. Si tel est le cas, le matériel est dragué par succion à partir d'une barge, et il est ensuite déposé au-dessus de la laisse de haute mer par pipeline dans un site jugé approprié pour le dépôt terrestre de sédiments marins par le PEIDEEF.

Le processus de dépôt terrestre des sédiments marins est simple puisque le type d'équipement utilisé et le processus de chargement et de transport des déblais sont les mêmes pour tous les projets. En effet, dans la plupart des projets de dépôt terrestre, on utilise de l'équipement de construction standard travaillant à partir de l'infrastructure actuelle des ports pour l'excavation du substratum et pour le charger dans des camions à benne étanches et ensuite le transporter vers un site jugé approprié pour le dépôt terrestre de sédiments marins par le PEIDEEF.

2. Cadre environnemental bien compris : Depuis de nombreuses années, la DPPB du MPO est chargée du redragage des ports et du dépôt terrestre des sédiments marins à l'Î.-P.-É., et cette Direction a utilisé diverses aires de dépôt terrestre dans le cadre de ces projets de redragage. Pour sa part, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) s'assure, au nom de la DPPB du MPO, que chaque aire de dépôt liée aux projets visés par ce REPS a été préalablement travaillée, utilisée depuis de nombreuses années pour le dépôt terrestre de sédiments marins, et qu'elle a été choisie et utilisée de concert avec le PEIDEEF. Le PEIDEEF participe au choix de l'emplacement de l'aire de dépôt grâce à des visites sur les sites, à l'examen des rapports sur les caractéristiques des sédiments et à des discussions avec la DPPB du MPO au sujet de la pertinence dans l'ensemble de l'aire choisie pour le dépôt terrestre (c.-à-d. l'utilisation passée, actuelle et future de l'aire choisie, l'évaluation de processus complexes ainsi que la proximité de l'aire de dépôt terrestre au site du projet de redragage).

Étant donné que chacun des sites de la DPPB du MPO choisis pour le REPS a préalablement fait l'objet d'une ÉE dans un examen préalable en vertu de la loi sur les infrastructures maritimes pour des projets d'envergure semblable (c.-à-d. des projets de redragage, d'entretien ou de nouvelles constructions), le cadre environnemental est bien compris. Ces ÉE ont été utilisées en tant que ressources pour le cadre environnemental (c.-à-d. les caractéristiques environnementales de chaque site, les préoccupations concernant l'habitat et la faune, etc.) pour chaque zone de projet du REPS (**Annexe A**).

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

3. *Faible probabilité d'effets néfastes importants pour l'environnement, compte tenu des mesures d'atténuation proposées* : Si l'on se fonde sur les antécédents, les projets de redragage et les aires de dépôt terrestre sont peu susceptibles de causer des effets environnementaux néfastes importants. Les activités de redragage et de dépôt terrestre, qui ont généralement lieu annuellement, étaient antérieurement menées en vertu d'un examen préalable selon la *Loi*, qui déterminait que des effets néfastes importants étaient peu susceptibles de se produire et exigeait l'élaboration d'un Plan de protection de l'environnement (PPE) propre au site et au projet. Les documents d'examen préalable et de PPE servent d'outils pour réduire systématiquement les risques d'effets environnementaux cumulatifs. Pour les besoins du présent REPS, un PPE offrant à la fois des mesures d'atténuation de l'environnement standard et des mesures d'atténuation de l'environnement propres à certains sites a été élaboré afin de réduire l'interaction entre les projets et les processus complexes dans les environnements respectifs et afin de s'assurer que des effets environnementaux néfastes importants sont peu susceptibles de se produire (**Annexe B**).

TPSGC a par le passé exécuté des programmes d'échantillonnage et d'analyse des sédiments pour tous les sites relevant de la DPPB du MPO. L'échantillonnage et le cycle de synchronisation étaient conformes aux lignes directrices d'EC. L'organisme responsable de l'établissement des critères et des seuils relativement aux analyses chimiques est le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Les lignes directrices du CCME et du Comité PIRI (Partenariat pour la mise en œuvre du RBCA) de l'Atlantique pour le dépôt terrestre sont celles requises par le PEIDEEF. Le but principal du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques est d'empêcher que le public consomme des mollusques contaminés en assurant la surveillance de la culture commerciale et sportive de tous les mollusques partout au Canada. Ce REPS reposera sur le processus de réglementation pour s'assurer que, au cours des cinq prochaines années, tous les déblais de dragage provenant des neuf sites identifiés sont en deçà des critères pour les analyses chimiques applicables et, s'ils ne le sont pas, que l'aquaculture de mollusques et crustacés ne soit pas pratiquée dans cette zone. Comme mentionné plus haut, chaque aire de dépôt terrestre associée aux projets touchés par ce REPS a été préalablement travaillée, utilisée depuis de nombreuses années pour le dépôt terrestre de sédiments marins, et a été choisie et utilisée de concert avec le PEIDEEF.

4. *Mesures de suivi propres à un projet non requises* : Dans le cas des projets de redragage de port et de dépôt terrestre, des programmes de suivi propres à un projet ne sont généralement pas requis. Par le passé, l'inspection des sites a été mise en œuvre pour les projets d'infrastructures maritimes de portée similaire dans certains de ces ports afin de vérifier l'exactitude des prévisions de l'évaluation et de déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation. Les inspections de suivi ont confirmé que les prévisions de l'évaluation étaient exactes et que les mesures d'atténuation étaient efficaces. Les connaissances acquises grâce à ces évaluations et à ces inspections de suivi ont donc été appliquées à chacun des projets du présent REPS.

5. *Processus de planification et de prise de décisions efficace et efficient* : Comme la plupart des projets de redragage des ports et de dépôt terrestre, ainsi que tous les projets envisagés dans ce REPS, comprennent des activités simples faciles à planifier, la planification n'est pas compliquée. Les examens préalables prévus par la *Loi* sont élaborés selon les conseils découlant de la procédure relative au *Règlement sur la coordination fédérale* (RCF). Ces renseignements incluent des conseils provenant de la DGH du MPO, d'EC, de PC et du PEIDEEF. La DPPB du MPO, promoteur du projet, possède une grande expérience dans le domaine du redragage des ports, du dépôt terrestre des sédiments marins et des exigences de la *Loi*.

6. *Faible risque de préoccupation de la part du public* : À l'heure actuelle, la *Loi* exige qu'un Avis de lancement soit affiché, à l'intention du public, sur le site Web du Registre canadien d'évaluation environnementale (le Registre) pendant une période de 15 jours pour chaque projet de redragage et de dépôt terrestre. On finalise l'examen préalable au terme de cette période de 15 jours, et une décision est affichée sur le site Web du Registre. On peut ensuite commencer les activités liées au projet. Jusqu'à maintenant, ces avis n'ont pas provoqué de réactions de la part de la population. Étant donné les avantages socio-

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

économiques positifs de tels projets, le public exprime, en général, peu d'inquiétudes à l'égard des activités de dragage et de dépôt terrestre sur les sites en question.

1.3 CONSULTATION

Au cours de l'élaboration de ce REPS, la DPPB du MPO a consulté la Division de la protection de l'habitat et du développement durable (DPHDD) du MPO, EC, le PEIDEEF, PC et l'Agence. Au début du processus d'élaboration du REPS, le Programme de protection des eaux navigables (PPEN) de Transports Canada (TC) s'est retiré du processus d'évaluation de ces projets. En effet, il est peu probable que ces projets soient visés étant donné que les déblais de dragage sont déposés au-dessus de la laisse de haute mer. Dans le cas de Covehead, PC a offert des conseils relativement aux pluviés siffleurs, au calendrier et à la durée des projets ainsi qu'au transport de déblais dans le parc. Ces conseils ont été inclus dans les mesures d'atténuation et le PPE du site de Covehead.

L'ébauche du REPS a fait l'objet d'une révision et d'une discussion par les ministères concernés avant qu'une ébauche finale soit soumise à l'Agence. Les observations reçues pendant tout le processus ont été prises en compte et incorporées dans la version définitive, le cas échéant.

Après que la version définitive lui a été remise, l'Agence a tenu une période de consultation publique de 30 jours sur le REPS. Toutes les observations reçues ont été prises en compte et incorporées dans la version définitive, le cas échéant, avant sa diffusion par l'Agence.

1.4 REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Registre a été mis en place afin de permettre au public d'avoir plus facilement accès aux renseignements relatifs aux ÉE et d'annoncer en temps opportun la tenue des évaluations. Le Registre comprend deux volets – un site Internet et un dossier de projet.

La gestion du site Internet est assurée par l'Agence. L'AR et l'Agence sont tenues de publier dans le site Internet tous les renseignements spécifiques relatifs à un REPS.

Après la déclaration du REPS, l'Agence exige que l'AR publie dans le site Internet du Registre, tous les trois mois, un relevé des projets à l'égard desquels on a utilisé un REPS. Ce relevé doit se présenter sous la forme d'une liste de projets et inclure les renseignements suivants :

- le titre de chaque projet à l'égard duquel on a utilisé un REPS;
- le nom ou le numéro de téléphone d'une personne-ressource;
- l'emplacement de chaque projet;
- la date à laquelle il a été déterminé que le projet rentrait dans la catégorie de projets visés par le rapport.

Nota : le calendrier de publication du relevé des projets est le suivant :

- le 15 juillet (pour les projets évalués du 1^{er} avril au 30 juin);
- le 15 octobre (pour les projets évalués du 1^{er} juillet au 30 septembre);
- le 15 janvier (pour les projets évalués du 1^{er} octobre au 31 décembre);
- le 15 avril (pour les projets évalués du 1^{er} janvier au 31 mars).

L'AR doit également confirmer à l'Agence, sur une base annuelle, que les effets cumulatifs sont évalués afin de s'assurer qu'aucun nouveau projet ne cause des effets environnementaux néfastes importants.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Le dossier de projet doit inclure une copie du REPS. L'AR doit tenir à jour le dossier, faciliter son accès au public et répondre aux demandes d'information en temps utile.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur le Registre dans le document *Registre canadien d'évaluation environnementale* que l'Agence a publié.

2.0 PROJETS ASSUJETTIS À UN EXAMEN PRÉALABLE TYPE

La catégorie de projets visés dans ce REPS constitue des sites de la DPPB du MPO devant faire l'objet de redragage plus d'une fois sur une période de cinq ans et des aires de dépôt terrestre de sédiments de redragage. Ces sites, les emplacements de redragage dans le port, le volume de déblais à être enlevé, les résultats de la plus récente analyse des sédiments, la méthode de redragage prévue, l'emplacement de dépôt terrestre associé au site ainsi que le nombre approximatif d'années que l'aire de dépôt terrestre opère à cette capacité sont décrits dans le Tableau 1 ci-dessous. En général, ces sites ont nécessité des travaux de redragage environ tous les deux ou trois ans. Le cadre environnemental de chaque site visé par le REPS est fourni à l'**Annexe A**.

Des modifications découlant de l'ajout de nouveaux sites de la DPPB du MPO ou de l'inclusion de projets de redragage et de dépôt des déblais dans la mer pourront être apportées au Tableau 1 durant la période de cinq ans visée par ce REPS. Chaque projet sera traité cas par cas, et chaque nouveau site ou projet de redragage et de dépôt des déblais dans la mer sera d'abord évalué en vertu de la *Loi* en tant que projet distinct avant d'être inclus dans ce REPS.

2.1 PROJETS ASSUJETTIS À LA LOI

Pour faire l'objet d'une ÉE en vertu de la *Loi*, un projet doit :

- 1) Être lié à des ouvrages concrets ou à des activités concrètes décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion* et;
- 2) Aux termes de l'article 5 de la *Loi*, une AR doit assumer une ou plusieurs des responsabilités suivantes :
 - a) être le promoteur d'un projet;
 - b) fournir une aide financière pour un projet;
 - c) accorder un droit foncier en vue de la réalisation d'un projet; ou
 - d) exercer des pouvoirs réglementaires en ce qui a trait à un projet, notamment délivrer un permis ou une licence ou accorder une autorisation en vertu du *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées*.

La DPPB du MPO s'est déclarée l'AR aux termes de l'article 5 de la *Loi* puisqu'elle est le promoteur des travaux de redragage, fournit une aide financière à ce chapitre ou est propriétaire de terrains fédéraux utilisés pour le redragage et le dépôt terrestre des déblais de redragage. En conséquence, une ÉE doit être effectuée pour tous les travaux décrits dans ce document.

Les projets sont exempts d'une ÉE s'ils satisfont à tous les critères décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*. Si tous les éléments du projet sont décrits dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*, le projet est exempt d'une ÉE en vertu de la *Loi*. Si un élément du projet n'est pas décrit dans le *Règlement sur la liste d'exclusion*, une ÉE du projet et de tous ses éléments est requise en vertu de la *Loi*. Les praticiens des ÉE doivent étudier la version la plus à jour du *Règlement sur la liste d'exclusion* avant d'exécuter une ÉE.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Tableau 1 : Sites de redragage et de dépôt terrestre de la DPPB du MPO proposés

Site de la DPPB du MPO	Lieu du redragage	Volume de déblais (m ³) que l'on prévoit enlever	Qualité des sédiments		Méthode de redragage prévue	Emplacement de l'aire de dépôt terrestre	Nombre approximatif d'années depuis lequel le site est utilisé comme aire de dépôt terrestre
			Date du prélèvement	Résultats*			
Covehead	La partie avant du quai	1 000	Novembre 2005	Satisfait à toutes les exigences des <i>Recommandations canadiennes pour la qualité des sols</i> (RCQSo) du CCME et de L'assainissement en fonction des risques (RBCA) relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage comme matériaux de construction et d'assise**	Plus de 10 ans
Fishing Cove	Entrée du chenal	3 000	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain privé adjacent au site	4 ans
Grahams Pond	Parcours	4 000	Mars 2004	Satisfait à toutes les exigences de RBCA et des RCQSo du CCME relativement à l'utilisation des terres, sauf l'utilisation à des fins agricoles; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO	Plus de 10 ans
Howards Cove	Parcours	3 500	Juillet 2004	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable, mais on y trouve aussi du gravier	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain privé adjacent au site	3 ans
Launching Pond	Entrée du bassin	4 000	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage dans la fabrication du béton**	5 ans
North Lake	Bassin	4 000	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage comme matériaux de construction et d'assise**	Plus de 10 ans
North Lake	Parcours	4 000	Novembre 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche/ boueur/chargeur	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage comme matériaux de construction et d'assise**	Plus de 10 ans
Seacow Pond	Entrée du parcours	2 500	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain privé adjacent au site	5 ans
Skidders Pond	Entrée du parcours/chenal	2 500	Juillet 2004	Satisfait à toutes les exigences de RBCA et des RCQSo du CCME relativement à l'utilisation des terres, sauf l'utilisation à des fins agricoles; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO	Plus de 10 ans
Tignish	Bassin	3 000	Novembre 2003	Satisfait à toutes les exigences de RBCA et des RCQSo du CCME relativement à l'utilisation des terres, sauf l'utilisation à des fins agricoles; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO	Plus de 10 ans

Nota : L'Annexe A fournit des chiffres et une description du cadre environnemental illustrant les sites de dragage et de dépôt terrestre (y compris les coordonnées relatives à la latitude et à la longitude; Système de référence nord-américain de 1983) et le lien entre chacun, ainsi que les autres caractéristiques du site et les limites du projet proposées.

* Pour tous les échantillons de sédiments prélevés, on a analysé l'ensemble des paramètres de dépôt terrestre habituels et procédé notamment à l'analyse des métaux (ICP 23) ainsi que du mercure et du chrome hexavalent, de l'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP), du diphényle polychloré (BPC), des benzène, toluène, éthylbenzène et xylène (BTEX) à faible concentration, des hydrocarbures pétroliers totaux, du dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), du carbone inorganique total et du carbone organique total (CIT/COT), et de la taille des grains. Les résultats de l'échantillonnage des sédiments marins sont évalués selon les RCQSo du CCME pour la protection de l'environnement et la santé des humains dans les applications agricoles, résidentielles et des parcs ainsi que commerciales et industrielles, de même qu'aux niveaux d'analyse préliminaire fondés sur les risques de premier niveau de la version 2.0 de RBCA de l'Atlantique.

** Afin d'empêcher la contamination croisée des substances chimiques dans les déblais de redragage et pour maximiser la capacité d'entreposage sur les aires de dépôt grâce à la réutilisation des sédiments, les sédiments de redragage qui n'excèdent pas les RCQSo du CCME pour l'utilisation des terrains à des fins agricoles doivent être enfouis séparément des matières en contenant des concentrations élevées.

2.2 PROJETS ASSUJETTIS À UN REPS

Les projets visés par ce REPS sont des projets de redragage et de dépôt terrestre dans les sites figurant dans le Tableau 1. Chacun des sites choisis pour le REPS a déjà fait l'objet d'un examen préalable en vertu de la loi sur les infrastructures maritimes pour des projets d'envergure semblable (c.-à-d. des projets de redragage, d'entretien ou de nouvelles constructions) dans les ports en question.

2.3 PROJETS NON ASSUJETTIS À UN REPS

Les sites de redragage et de dépôt terrestre de la DPPB du MPO qui ne figurent pas dans le Tableau 1 dépassent la portée de ce REPS et doivent faire l'objet d'un examen préalable distinct en vertu de la *Loi* (voir les sections 2.0 et 2.2). Les sites de redragage et de dépôt terrestre de la DPPB du MPO qui ne satisfont pas aux six critères énoncés dans la section 1.2 ne seront pas pris en compte dans ce REPS. Toute nouvelle question signalée pendant le processus d'examen par l'Agence en vertu de la *Loi* et non traitée dans le REPS aboutira à l'élimination du projet dans sa catégorie et donnera lieu à un examen préalable distinct.

Les projets non assujettis à ce REPS comprennent aussi ceux qui :

- Sont situés dans les sites de la DPPB du MPO décrits dans le Tableau 1, mais qui ne mettent pas en œuvre les mesures d'atténuation appropriées décrites dans ce REPS;
- Doivent être adressés à un autre ministère fédéral;
- Requièrent un permis, l'approbation ou l'autorisation d'un autre ministère fédéral (c.-à-d. une AR autre que la DPPB du MPO);
- Requièrent une ÉE en vertu des lois provinciales;
- Sont situés dans des estuaires d'oiseaux migrateurs ou dans des zones de préservation de la faune nationales;
- Sont susceptibles d'avoir un effet néfaste sur les espèces cotées S1 ou S2 par le Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA);
- Sont susceptibles d'avoir un effet néfaste sur les espèces en péril, soit directement ou indirectement, par exemple en ayant un effet néfaste sur leur habitat, ou qui requièrent un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (la LEP). Pour les besoins du présent document, les espèces en péril comprennent :
 1. Les espèces figurant sur la Liste des espèces en péril de l'Annexe 1 de la LEP, y compris l'habitat essentiel ou les résidences d'individus de ces espèces, selon les définitions énoncées au paragraphe 2(1) de la LEP.
 2. Les espèces considérées comme « en péril » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ou par des autorités territoriales ou provinciales.

3.0 DESCRIPTION DU PROJET

Les activités du projet visé par ce REPS comprennent l'enlèvement et le dépôt terrestre du sable, du gravier et des pierres accumulés naturellement dans les aires de dragage habituelles des chenaux de navigation et des bassins de bateau des neuf sites de la DPPB du MPO à l'Î.-P.-É. (voir le Tableau 1 et l'Annexe A).

Depuis l'érosion des falaises de grès à l'Î.-P.-É. et le système de transport des sédiments, le sable, le limon et l'argile sont transportés dans ces ports par les marées et les tempêtes. Vu la nature dynamique des rivages, il est difficile de prévoir avec exactitude si le redragage sera nécessaire dans un site en particulier et le volume de déblai qui sera généré. De plus, le processus de redragage et de dépôt devra peut-être être répété au cours de l'année dans certains sites étant donné qu'ils peuvent commencer à se remplir de déblais aussitôt les travaux de redragage terminés.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

L'équipement des projets de redragage est transporté vers et depuis les sites par des semi-remorques plateaux qui empruntent les routes locales. En général, les activités de redragage se font au moyen d'équipement de construction terrestre standard exploité au sec à partir de l'infrastructure actuelle des ports. Dans six des neuf sites de la DPPB du MPO, les déblais de dragage sont ensuite chargés directement dans des camions à benne étanches et transportés à l'aire de dépôt terrestre située sur les terrains de la DPPB du MPO. Dans les trois autres sites (Seacow Pond, Fishing Cove et Howards Cove), les déblais de dragage sont chargés directement dans des camions à benne étanches et transportés à l'aire de dépôt terrestre sur la propriété privée adjacente.

Il se peut que l'on doive avoir recours à la méthode de dragage par succion. Dans ce cas, les déblais de dragage sont extraits du fond de l'océan à partir d'une barge et transportés par pipeline à l'aire de dépôt terrestre. Dans chaque cas, les aires de dépôt terrestre utilisées selon les projets visés par le REPS sont des sites qui ont été préalablement travaillés et utilisés pendant de nombreuses années comme aires de dépôt terrestre (pour les sédiments marins) et qui ont été choisis et sont utilisés de concert avec le PEIDEEF.

3.1 UTILITÉ ET BUT DU PROJET

Comme nous le signalons dans la section 1.0, la DPPB du MPO a pour mandat de garder ouverts et en bon état les ports et les sites locaux qui sont essentiels à l'industrie de la pêche. Chaque année, la plus grande partie du budget de la DPPB du MPO est affectée à l'entretien de ces secteurs. En effet, la Direction doit s'assurer que les installations du site, payées par les contribuables et louées à un coût nominal, sont utilisées dans l'intérêt du public. Elle doit aussi veiller à ce que ses installations soient entretenues conformément aux normes pertinentes, afin de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs et l'environnement.

Chaque année, la DPPB du MPO exécute des travaux de redragage dans neuf de ses sites à travers l'Î.-P.-É., à une fréquence de plus d'une fois tous les cinq ans. Les dépôts littoraux et les événements pluvio-hydrologiques entraînent le déplacement des sédiments charriés sur le fond, qui sont déposés dans les chenaux d'accès ou dans les zones de mouillage de l'infrastructure du quai sur le site. Il est alors difficile ou impossible d'y accéder sans danger pendant les périodes de marée basse.

Les projets de redragage ont une incidence socio-économique positive puisque l'infrastructure des sites et la sécurité et l'accessibilité des voies navigables sont d'une importance capitale pour la viabilité des collectivités côtières à l'Î.-P.-É. Des ports et des sites sûrs et accessibles protègent des millions de dollars en actifs pour les utilisateurs, leur permettent de mener leurs opérations sans danger, empêchent les dommages et l'érosion des côtes, assurent le développement économique et l'emploi et offrent un refuge aux marins en détresse. Les projets de redragage et de dépôt terrestre sont donc nécessaires pour fournir aux pêcheurs un accès durable et sûr aux installations de la DPPB du MPO à l'Î.-P.-É.

La DPPB du MPO a profité de l'occasion pour simplifier le processus d'ÉE par l'élaboration de ce REPS. En menant l'ÉE et en déterminant les mesures d'atténuation nécessaires, le promoteur du projet peut exécuter les travaux de redragage aussitôt que le besoin est établi, pour autant que les mesures d'atténuation permettent de le faire, ce qui réduit au minimum le danger pour les pêcheurs et les bateaux et facilite une mise en œuvre au moment opportun et économique. Cet examen préalable assure aussi une plus grande efficacité des mesures d'atténuation liées aux restrictions spatiales et temporelles de sorte que les travaux peuvent être achevés en ayant une interaction minimale entre les projets et les processus biologiques complexes dans la zone du projet.

3.2 AUTRES MÉTHODES CONSIDÉRÉES POUR LE PROJET

Par le passé, des permis de déversement dans l'océan ont été délivrés à certains ports touchés par cette évaluation. À l'heure actuelle, un permis de déversement dans l'océan est en vigueur pour trois des sites de redragage couverts par ce REPS (chenaux d'entrée à Howards Cove, Skinners Pond et Fishing Cove). Toutefois, cette méthode n'est pas indiquée lorsqu'il n'y a qu'un petit volume de matières draguées à être enlevées vu les coûts élevés liés à la mobilisation et à l'utilisation de l'équipement de dragage par succion pour le déversement dans l'océan. Il est donc essentiel que la DPPB du MPO puisse facilement avoir recours à l'une ou l'autre des méthodes de redragage (c.-à-d. l'excavatrice terrestre ou la drague suceuse) et de déversement (c.-à-d. le transport dans des camions à benne vers les aires de dépôt terrestre ou par pipeline dans le cas de dragage par succion, ou encore le transport à l'océan, le cas échéant, par pipeline dans le cas de dragage par succion), selon l'emplacement de dragage et la quantité de matières draguées à être enlevées.

Tel qu'indiqué ci-dessus, le déversement dans l'océan est plus économique lorsqu'un volume important de matières de dragage doivent être enlevées et que celles-ci sont approuvées pour le déversement dans l'océan. Dans les cas où le déversement terrestre est plus économique, il faut tenir compte des considérations économiques et environnementales suivantes liées aux propositions de projet visées par ce REPS :

1. Le nombre restreint d'équipement de dragage par succion à l'Î.-P.-É. et le grand nombre de sites devant faire l'objet de travaux de redragage à la même période (en général aussitôt après la fonte des glaces ou avant le début de la saison de pêche commerciale et de navigation de plaisance au printemps).
2. Les matières draguées à partir des sites appartenant à la DPPB du MPO (p. ex. le sable propre) comptent parmi les meilleures matières pouvant être réutilisées. Le sable peut avoir un grand nombre d'utilités, pouvant notamment servir à la remise en état de terrains, à la construction, au remplissage, à l'amélioration des terrains, au recouvrement, à l'alimentation des plages et aux bermes extracôtières (Papai, 2003). Il convient de signaler que les sédiments de redragage marins sont seulement réutilisés comme matériau après que les matières draguées ont été identifiées et qu'elles ont été jugées propres à l'usage souhaité.
3. La pratique de décharge terrestre pour chaque site de la DPPB du MPO en question est une pratique durable étant donné que les sites ont une capacité naturelle pour accommoder les matières draguées tout au long de la période de cinq ans visée par ce REPS (au minimum).

Bref, vu les petites quantités de matières draguées devant être déchargées dans un dépôt terrestre annuellement et la demande d'utiliser ces matières draguées comme matériau, on a atteint un équilibre budgétaire pour supporter la capacité des aires de dépôt terrestre des sédiments marins et la durabilité de ce processus tel que proposé dans ce REPS. De plus, la durabilité de cette pratique satisfait aux exigences de la DPPB du MPO selon lesquelles il faut maintenir la flexibilité de mise en œuvre des méthodes de redragage et de déversement des projets compris dans ce REPS relativement à la portée spatiale et temporelle d'un projet donné et au volume de matières draguées à être enlevées.

3.3 CALENDRIER SAISONNIER TYPE ET DURÉE DES PROJETS

Comme mentionné plus haut, la portée temporelle du processus de redragage et de dépôt terrestre pourrait varier étant donné que les travaux pourraient devoir être répétés dans les mêmes sites au courant de la même année. Dans certains cas, le remplissage des sites peut débuter aussitôt que les travaux de redragage sont achevés vu la nature dynamique des rivages et la fréquence ainsi que l'importance des tempêtes dans la région. Il est donc difficile de prévoir avec exactitude s'il sera nécessaire d'exécuter des travaux de redragage sur un site en particulier et le moment où il faudra le faire, s'il y a lieu, de même que le volume de matières draguées produites.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Les projets de redragage et de dépôt terrestre sont normalement exécutés au printemps et à la fin de l'été ou à l'automne si nécessaire. Le calendrier de ces travaux est adapté à chaque site de façon à réduire au minimum l'interaction éventuelle avec des processus complexes biologiques (p. ex. les routes migratoires) et avec des facteurs socio-économiques (p. ex. les saisons de pêche commerciale) dans le voisinage de chaque site. Selon le volume de matières draguées dans un site (pour obtenir plus de profondeur), les travaux pourraient durer entre une demi-journée et sept jours.

3.4 CADRE ENVIRONNEMENTAL

Une description du cadre environnemental pour chaque site de la DPPB du MPO visé par ce REPS est fournie à l'**Annexe A**. Pour chacun de ces neuf sites, nous offrons une description du rivage, des utilisations du port, des collectivités et de leurs résidants, de la végétation et des milieux humides, des poissons et de l'habitat du poisson, de la faune, des oiseaux migrateurs, des oiseaux de mer, des sauvagines, des espèces en péril, des zones environnementales importantes, du transport et de la navigation maritime, des pêches commerciales ainsi que de l'aquaculture. Chacun des sites visés par ce REPS a fait l'objet d'un examen préalable en vertu de la loi sur les infrastructures maritimes pour des projets d'envergure semblable (c.-à-d. des travaux de redragage, d'entretien et de construction). Ces ÉE ont été utilisées pour établir le cadre environnemental (p. ex. les caractéristiques environnementales de chaque site, les préoccupations relatives à l'habitat et la faune, etc.) pour chaque zone de projet.

4.0 MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

Cette section a pour but de donner des détails sur l'analyse de l'importance des effets environnementaux (voir la section 4.2) utilisée et ses limites (voir la section 4.1), afin de s'assurer que les effets potentiels des activités de redragage et de dépôt terrestre sont traitées avec cohérence, quel que soit le site de la DPPB du MPO.

4.1 LIMITES

L'établissement des limites de l'ÉE constitue un aspect important du processus. Une limite est une fonction de l'étendue et de la durée de l'interaction potentielle entre le projet proposé et une composante valorisée de l'environnement (CVE). En général, ces limites sont déterminées par les caractéristiques spatiales et temporelles englobant les périodes et les secteurs où les CVE sont susceptibles d'être influencées par le projet ou d'interagir avec lui. Les limites de l'ÉE des projets de redragage et de dépôt terrestre visés par ce REPS ont été définies par l'étendue de l'interaction spatiale et temporelle potentielle avec les caractéristiques physiques et chimiques de l'habitat, et sont fondées sur le jugement professionnel ainsi que sur l'expérience professionnelle de la DPPB du MPO relativement à des projets de portée semblable.

Les sous-sections qui suivent énoncent, de façon générale, les limites qui ont été établies pour le projet (à la fois à des fins écologiques et socio-économiques). À la suite de la détermination des CVE dans la section 5.0 (Analyse de l'ÉE), chacune des CVE cernées a été précisée dans les sous-sections de la section 5.1.

4.1.1 LIMITES DU PROJET

Les limites du projet visent les dimensions spatiales et temporelles des activités liées au projet et concernent principalement les caractéristiques du projet dans les sites mentionnés dans le Tableau 1. La limite spatiale pour la proposition de projet se définit comme la zone d'activité du projet, tant les activités de redragage que les activités de dépôt terrestre, dans les limites du site de la DPPB du MPO. Dans les cas où les activités se déroulent à l'extérieur des sites de la DPPB du MPO, les limites incluent les routes de transport vers et depuis les aires de dépôt terrestre ainsi que les aires de dépôt terrestre mêmes. Les limites temporelles visent le cycle de vie des activités liées au projet ou la date d'expiration des autorisations provinciales accordées pour le projet.

4.1.2 LIMITES ÉCOLOGIQUES

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Les limites écologiques ont été prises en compte lorsqu'on a déterminé la portée des points à examiner et les effets environnementaux potentiels. Des cotes assez élevées ont été attribuées pour tenir compte du degré d'incidence du projet sur les CVE.

Durant l'étude de l'incidence du projet en vertu de la *Loi*, les effets socio-économiques ne sont examinés que s'ils sont dus principalement à des changements apportés à l'environnement par le projet. Les opérations matérielles de redragage du site ont été prises en considération dans le contexte des changements que le projet est susceptible d'apporter à l'environnement (p. ex. à la qualité de l'eau et au substratum marin). Le PEIDEEF tient compte des effets socioéconomiques directs et d'autres facteurs avant de commencer le processus de redragage et de dépôt terrestre.

4.2 CRITÈRES D'IMPORTANCE

En vertu de la *Loi*, il est nécessaire d'examiner l'importance des effets environnementaux. Cette section indique les critères qui servent à évaluer l'importance des effets environnementaux néfastes potentiels. L'analyse de l'importance des effets environnementaux résiduels est fondée sur plusieurs critères, notamment l'ampleur, l'étendue géographique, la durée, la fréquence, la réversibilité et le contexte écologique des effets (voir le tableau 2), conformément au Guide de référence de l'Agence de 1994 intitulé *Déterminer la probabilité des effets environnementaux importants d'un projet*, et au *Guide des autorités responsables sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. La définition « d'importance » est basée sur des données scientifiques, des valeurs sociales, des préoccupations du public et des jugements économiques (l'Agence, 1994). Les critères ont été évalués d'après des antécédents et des avis professionnels et sont combinés pour déterminer si les effets d'une activité sont importants.

Tableau 2: Système de cotation utilisé pour déterminer l'importance des effets environnementaux résiduels

Critères	Estimation du degré d'importance		
	Négligeable (1)	Mineur (2)	Majeur (3)
Ampleur (A)	Degré négligeable de perturbation ou de dommages (dans les limites des variations naturelles)	Degré mineur de perturbation ou de dommages (temporairement en dehors des limites des variations naturelles)	Degré majeur de perturbation ou de dommages (en dehors des limites des variations naturelles)
Étendue géographique (EG)	Limité à la zone du projet dans le site de la DPPB du MPO	S'étend au-delà de la zone du projet mais dans les limites du site de la DPPB du MPO	S'étend au-delà des limites du site de la DPPB du MPO
Durée de l'effet (D)	Moins d'un jour	De quelques jours à plusieurs semaines	Un mois ou plus
Fréquence de l'effet (F)	Chaque mois ou moins souvent	Chaque semaine	Chaque jour ou plus souvent
Réversibilité (R)	Effets réversibles à court terme sans intervention active	Effets réversibles à court terme avec intervention active	Effets réversibles à plus long terme avec intervention active ou effets irréversibles

5.0 ANALYSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Cette section décrit le processus utilisé pour définir les CVE, qui sont des composantes de l'environnement valorisées par la société et qui servent de base à l'évaluation, prévoit les effets potentiels sur l'environnement et propose des mesures d'atténuation pour les éliminer ou les réduire, traite des accidents et des défaillances, des effets de l'environnement sur le projet ainsi que des effets cumulatifs et apporte une conclusion sur l'importance des effets environnementaux néfastes.

5.1 DÉTERMINATION DES CVE ET DES CRITÈRES D'IMPORTANCE

Comme mentionné à la section précédente, la présente section décrit le processus utilisé pour définir les CVE, qui sont des composantes de l'environnement valorisées par la société et qui ont servi de base à l'évaluation. Le processus de sélection des CVE pour cette évaluation incluait l'analyse de la portée des points à examiner et de l'enchaînement, un processus qui a déjà été entrepris pour chaque site de la DPPB du MPO mentionné dans le Tableau 1.

La première étape pour choisir les CVE était de cerner les composantes environnementales et socio-économiques préoccupantes (CESEP). Cela était fondé sur les préoccupations provenant de divers intervenants, d'organismes non gouvernementaux, de la communauté scientifique ainsi que d'organismes et de ministères fédéraux. La documentation et le matériel de référence disponibles ont aussi été pris en compte, ainsi que l'expérience tirée des évaluations antérieures. Les projets de redragage ont un effet socio-économique positif, car l'infrastructure des ports et des cours d'eau sécuritaires et accessibles sont essentiels pour la durabilité des collectivités côtières à l'Î.-P.-É. Les CESEP visées par ce REPS sont énumérées dans la première colonne du Tableau 3.

La deuxième étape du choix des CVE était l'examen des CESEP cernées et la détermination de l'enchaînement ou des liens selon lesquels les activités du projet proposé pourraient affecter ces CESEP (voir le Tableau 3). Ce processus est centré sur l'évaluation de ces CVE lorsqu'un lien ou un enchaînement clair entre les CESEP et les activités du projet peut être établi et que les effets néfastes potentiels peuvent être préoccupants. Il n'existe pas d'enchaînement préoccupant pour un certain nombre des CESEP, y compris les composantes qui n'ont pas fait partie du processus de sélection effectué par la DPPB du MPO. Par conséquent, ces CESEP ne sont pas considérées comme des CVE et ne font pas partie de la présente évaluation.

Le Tableau 3 énumère les CESEP et fournit la raison de leur exclusion ou de leur inclusion en tant que CVE. Il convient de signaler que le terme « site » utilisé dans les sous-sections et analyse suivantes fait référence à la zone d'activité du projet dans les sites de la DPPB du MPO énumérés dans le Tableau 1.

On a abrégé la liste des CVE afin de pouvoir évaluer simultanément les composantes qui réagissent de façon semblable aux activités. Chaque définition a été établie dans le contexte d'une aire circonscrite (limites spatiales et temporelles) dans laquelle les activités relatives au projet pourraient interagir avec chacune des CVE.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Tableau 3: Détermination de la portée des points à examiner/Matrice récapitulative de l'analyse de l'enchaînement Éléments environnementaux et socio-économiques valorisés et préoccupants : Projets de redragage et de dépôt terrestre des sites de la DPPB du MPO à l'Î.-P.-É.

Ressources de l'environnement	Éléments environnementaux préoccupants (biophysiques et socio-économiques)	Enchaînement préoccupant		Enchaînement possible	CVE		Étape du projet			Motif d'inclusion ou d'exclusion dans une composante valorisée de l'environnement (CVE)
		Oui	Non		Oui	Non	Mobilisation	Opération	Démobilisation	
Environnement atmosphérique	Qualité de l'air ambiant	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du matériel ○ Rejet accidentel de matières dangereuses 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – préoccupation cernée
	Bruit	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – préoccupation cernée
Milieu naturel	Physiographie et géologie		X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun enchaînement 		X				Exclu dans une CVE – Aucun enchaînement important
	Eau souterraine	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Eau de surface		X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site 		X				Exclu dans une CVE – évité lors de la sélection du site
	Eau de mer	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement à proximité des milieux humides existants ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X			X		Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Sols et sédiments marins	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement à proximité des milieux humides existants ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X			X		Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Ressource des milieux humides		X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site 		X				Exclu dans une CVE – évité lors de la sélection du site
	Terrain forestier		X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site 		X				Exclu dans une CVE – évité lors de la sélection du site
	Agrégat de minéraux		X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site 		X				Exclu dans une CVE – évité lors de la sélection du site
	Faune/Oiseaux migrateurs	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Espèces en péril	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Poisson, habitat du poisson et Ressources halieutiques	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement ○ Rejet accidentel de matières dangereuses/migration des contaminants 	X			X		Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Zones désignées et autres éléments de l'habitat essentiel	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
Cadre socio-économique	Population et main-d'œuvre	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Économie locale 		X				Exclu dans une CVE – aucun enchaînement important
	Pêches commerciales	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès aux zones de pêche commerciale 	X			X		Inclus dans une CVE – préoccupation cernée
	Utilisation actuelle des terrains	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Accès à des terrains ○ Utilisation actuelle des terrains ○ Sentiers d'excursion ○ Infrastructure souterraine ○ Circulation. ○ Routes et trottoirs 	X		X	X	X	Inclus dans une CVE – préoccupation cernée
	Navigation	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Interférence avec les eaux navigables 	X			X		Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Ressources patrimoniales et archéologiques	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement 	X			X		Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Santé et sécurité	X		<ul style="list-style-type: none"> ○ Déblaiement et déversement 	X			X		Inclus dans une CVE – protégé par la loi/préoccupation cernée
	Premières nations		X	<ul style="list-style-type: none"> ○ Évité lors de la sélection du site 		X				Exclu dans une CVE – évité lors de la sélection du site

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

5.1.1 Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit, l'odeur et l'éclairage)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la qualité de l'air représente les bassins atmosphériques de la province et des localités. Dans le contexte des effets possibles dans la province et les localités, un effet nocif important sur la qualité de l'air signifie un dépassement des critères énoncés dans les lignes directrices en matière de réglementation, pendant plus d'une semaine.

5.1.2 Eau souterraine

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les eaux souterraines est généralement considérée comme la zone d'influence sur des puits dans les sites ou proche des sites. Dans ce contexte, un effet nocif important sur les eaux souterraines signifie un effet résultant d'une qualité d'eau souterraine non conforme aux lignes directrices sur les utilisations actuelles des eaux souterraines.

5.1.3 Qualité du milieu marin (eau de mer et sédiments marins)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur l'habitat marin est considérée comme l'environnement pélagique (colonne d'eau) et benthique (substratum benthique) d'un site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur l'habitat marin signifie un effet sur la qualité de l'eau ou du substratum suite à une infraction à l'article 36(3) de la Loi sur les pêches (c.-à-d. lorsque cette loi proscrie le dépôt d'une substance délétère dans l'eau où habite le poisson, à moins que ce dépôt ne soit autorisé par la réglementation).

5.1.4 Végétation aquatique et ressources en milieux humides aquatiques

L'étendue à l'intérieur de laquelle les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la végétation aquatique ou les milieux humides est considérée comme chevauchant une zone du projet ou comme se trouvant aux environs du site d'un projet. Dans ce contexte, un effet nuisible important sur la végétation aquatique et l'habitat des milieux humides aquatiques ou les espèces habitant dans ces milieux est défini comme un effet entraînant une perte nette de la fonction de l'habitat en vertu de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides.

5.1.5 Faune/oiseaux migrateurs

L'étendue circonscrite à l'intérieur de laquelle les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la faune ou les oiseaux migrateurs est considérée comme l'habitat de la faune ou des oiseaux migrateurs identifié dans le voisinage d'un site. Dans ce contexte, un effet nuisible important sur la faune ou les oiseaux migrateurs est défini comme tout effet résultant en une suppression prolongée de l'aptitude à soutenir la population ou en une diminution de la densité de la population au-dessous des niveaux naturels (p. ex. le bruit ou le dérangement physique pouvant inciter la faune ou les oiseaux migrateurs à éviter ou à déplacer leur habitat de nutrition, de reproduction ou de nidification).

5.1.6 Espèces en péril

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les espèces en péril est considérée comme les espèces en péril ou leur habitat identifiées dans le voisinage d'un site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur les espèces en péril signifie un effet résultant du manque d'aptitude continu à maintenir la population ou de la diminution de la densité de la population en-dessous des niveaux naturels ou d'un effet qui empêche l'utilisation de l'habitat par les espèces en péril ou encore de l'habitat désigné essentiel. Pour les espèces désignées en péril (ou désignées essentielles pour une autre raison), la perte de chacune de ces espèces ou de leur habitat peut être considérée comme un effet nocif important. Tel

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

que mentionné à la section 2.3, si on croit ou on pense que le projet pourrait avoir un effet nocif sur une espèce en péril après l'examen de la description du projet à l'aide de ce REPS, le projet en question devra faire l'objet d'une ÉE selon la *Loi*.

5.1.7 Ressources halieutiques (poisson et habitat du poisson)

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les ressources halieutiques (c.-à-d. le poisson et l'habitat du poisson) est considérée comme la zone d'un site et la zone adjacente à un site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur les ressources halieutiques signifie tout effet résultant du manque d'aptitude continu à maintenir la population ou de la diminution de la densité de la population au-dessous des niveaux naturels.

5.1.8 Caractéristiques désignées ou processus complexes de l'habitat

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les caractéristiques désignées ou les processus complexes de l'habitat est considérée comme la zone de la caractéristique ou des caractéristiques dans le voisinage immédiat d'un site ou le dépassant. Dans ce contexte, un effet nocif important sur les caractéristiques désignées ou les processus complexes de l'habitat signifie tout effet résultant en une perte nette de la fonction de l'habitat.

5.1.9 Pêches commerciales

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur les pêches représente les zones d'un site ou les zones adjacentes à un site (c.-à-d. à des fins d'évaluation, jusqu'à 500 m du site). Dans ce contexte, un effet nocif important sur les pêches signifie un effet résultant de l'exclusion du secteur des pêches des aires traditionnellement accessibles.

5.1.10 Utilisation actuelle des terrains/Transport et navigation maritime

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur l'utilisation actuelle des terrains (p. ex. le tourisme et les loisirs) est considérée comme la zone adjacente à un site et les routes d'accès à ces sites. Dans ce contexte, un effet nocif important sur l'utilisation actuelle des terrains signifie les interférences ou les perturbations dans les utilisations actuelles des terrains.

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la navigation représente le tracé du site et les routes d'accès au site. Dans ce contexte, un effet nocif important sur la navigation signifie les interférences ou les perturbations dans l'utilisation des eaux navigables.

5.1.11 Santé et sécurité

L'aire circonscrite où les activités liées au projet pourraient avoir un effet sur la santé et la sécurité est considérée comme le site même. Dans les sites où le déchargement ne se fait pas sur un site de la DPPB du MPO, la route et les lieux de déversement sont inclus. Dans ce contexte, un effet nocif important sur la santé et la sécurité signifie un risque dont on n'a pas tenu compte.

5.1.12 Pêches autochtones

Des examens ont déjà été menés dans chacun de ces sites en vertu de la *Loi*. Le risque d'effet nocif sur les pêches autochtones a été évalué lors de ces examens. En particulier, une évaluation a été faite relativement aux effets potentiels sur les droits issus de traités ou autochtones établis (pour la pêche) dans la zone du

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

projet. Avant de commencer les activités liées à un projet, la DPPB du MPO communiquera avec le coordonnateur des programmes autochtones du secteur au MPO.

5.2 ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES CVE CHOISIES ET MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES

D'après les définitions des CVE énoncées précédemment et les descriptions de l'environnement fournies à l'Annexe A au sujet des neuf sites, les effets potentiels sur l'environnement liés aux activités du projet (c.-à-d. le transport de l'équipement et des déblais de dragage, le redragage, le dépôt terrestre des matières draguées, les accidents, les défaillances et les événements imprévus) sont décrites tout au long de la présente section. De plus, le Tableau 4 (présenté après les sous-sections ci-dessous) indique les CVE, décrit l'interaction potentielle entre chaque CVE et le projet, et présente les mesures d'atténuation habituelles ainsi que les mesures d'atténuation propres à un site donné, le cas échéant, afin de réduire la possibilité d'effets résiduels néfastes importants du projet. La liste des CVE a été abrégée à partir des sous-sections suivantes pour pouvoir évaluer concurremment les composantes qui réagissent de façon semblable aux activités. L'Annexe A fournit des renseignements propres aux neuf sites de la DPPB.

Tableau 4 : Résumé des effets environnementaux potentiels (biophysiques et socio-économiques) et mesures d'atténuation

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit, l'odeur et l'éclairage)	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Poussière provenant du mouvement de l'excavatrice, des camions et de l'équipement.	Pour contrôler les émissions de poussière, l'eau peut être utilisée comme dépoussiérant au besoin, les bennes de camions peuvent être couvertes et les surfaces découvertes peuvent être recouvertes de végétation.
		Émissions atmosphériques et émissions de bruit et de lumière provenant des camions, des autres véhicules et de l'équipement.	Mener les travaux de sorte que le niveau de bruit demeure comparable à celui produit en temps normal dans la zone de projet. Les véhicules utilisés doivent emprunter seulement les routes désignées pour le projet. L'éclairage et les heures de travail doivent être déterminés en vertu du permis municipal en vigueur (le cas échéant) ou en collaboration avec les autorités locales. Lorsqu'un éclairage supplémentaire est nécessaire pour exécuter les travaux, il faut éviter d'orienter les faisceaux lumineux vers les secteurs résidentiels et commerciaux environnants.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>Afin de réduire l'incidence de l'odeur, les déblais de dragage contenant des matières organiques doivent être recouverts de déblais de dragage appropriés.</p> <p>Les silencieux de l'équipement doivent être en bon état.</p>
Eau souterraine	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Contamination de l'eau souterraine à proximité du projet à la suite d'un événement ou d'un déversement accidentel de produits pétroliers, entre autres.	<p>Les matières dangereuses doivent être utilisées seulement par le personnel qualifié ayant reçu une formation sur leur manutention (p. ex. IDDCU) et conformément aux directives du fabricant ainsi qu'aux règlements gouvernementaux. Le programme SIMDUT doit être mis en œuvre sur le site conformément à l'<i>Occupational Health and Safety Act</i> de l'Île-du-Prince-Édouard et aux règlements établis par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de l'Île-du-Prince-Édouard.</p> <p>L'entrepreneur doit maintenir un inventaire complet des matières dangereuses selon le SIMDUT. On doit pouvoir fournir cet inventaire aux organismes de réglementation sur demande.</p> <p>Le transport des matières dangereuses doit être effectué conformément à la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> du gouvernement du Canada.</p> <p>Le processus de stockage de carburant sur le site des travaux doit être conforme aux codes, aux lignes directrices et aux règlements provinciaux et fédéraux applicables. Lorsqu'on stocke du carburant sur les terres fédérales, on doit respecter les</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>lignes directrices fédérales pour les réservoirs de stockage hors sol.</p> <p>Tous les combustibles stockés en vrac doivent se situer à au moins 30 m du cours d'eau et des milieux humides et être stockés dans des réservoirs hors sol, à cuvette de rétention ou dans une forme quelconque de réservoir de confinement secondaire. Aucune matière dangereuse ne doit être stockée dans les zones tampons d'un cours d'eau ou d'autres zones écosensibles.</p> <p>Les aires de dépôt terrestre doivent se situer en aval des puits.</p> <p>Le transfert, le ravitaillement en carburant et la lubrification de l'équipement sur le site doivent être effectués de sorte à minimiser les risques de contamination du sol de surface et du sous-sol ainsi que de l'eau (de surface et souterraine). Des entreprises de renom qualifiées et autorisées doivent assurer la livraison des produits pétroliers au site.</p> <p>Il est interdit de ravitailler en carburant ou d'entretenir l'équipement mobile sur la terre à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, sauf à l'intérieur de la zone de ravitaillement spécialement désignée, où les conditions permettraient le confinement d'un déversement accidentel de carburant ou de lubrifiants.</p> <p>Une FSSPS doit être disponible pour toutes les matières dangereuses utilisées ou stockées sur le site. Lorsque nécessaire, toutes les matières dangereuses doivent être enlevées et éliminées d'une manière</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>acceptable et conforme aux exigences et règlements gouvernementaux.</p> <p>L'entrepreneur doit disposer de l'équipement de confinement et de nettoyage d'urgence approprié en cas de déversement accidentel. Cet équipement doit comprendre au moins une trousse d'intervention en cas de déversement de 250 l (c.-à-d. suremballage de 55 gal), contenant du matériel servant à empêcher un déversement de s'étendre, à le confiner rapidement et à nettoyer la zone de déversement.</p> <p>Tout l'équipement doit être gardé en bon état pour empêcher la fuite de matières dangereuses dans l'environnement. Si l'on détecte une fuite quelconque, il faut la contrôler au moyen d'un bac récepteur ou de toute autre façon appropriée jusqu'à la réparation de l'équipement. L'équipement doit être entretenu périodiquement à l'extérieur du site.</p> <p>Tout déversement d'hydrocarbure doit être signalé à la GCC, au numéro 1-800-565-1633, et les renseignements suivants doivent être fournis : le lieu de la source du déversement, le lieu de l'emplacement et l'incidence sur le rivage, l'ampleur de l'incidence sur le rivage, les caractéristiques du rivage, la faune présente dans le secteur ainsi que la direction du vent et des courants. Le déversement doit être arrêté aussitôt qu'il est possible de le faire en sécurité. L'entrepreneur doit rédiger un rapport écrit, qu'il doit envoyer aux autorités fédérales et provinciales applicables au plus tard 30 jours après la date du</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
		Infiltration de l'eau de mer	<p>déversement.</p> <p>Le promoteur doit avoir en place un PPE ainsi qu'un PMU pour le projet.</p> <p>Le projet doit être mis en œuvre selon les règlements et lignes directrices applicables des administrations fédérales, provinciales et municipales.</p> <p>On doit retirer rapidement l'équipement destiné aux opérations sur terre (p. ex. les câbles) ou dans une étendue d'eau et en disposer de façon appropriée. Au besoin, il faut confiner les débris et le lixiviat (films sur la surface de l'eau) à l'intérieur du site au moyen d'installations de retenue des déblais de dragage comme des barrages ou des écrans flottants.</p> <p>Le promoteur du projet doit s'assurer que l'entrepreneur est aussi au courant du PMU, du PPSU et du Plan de gestion du site.</p> <p>Le promoteur doit ériger des affiches indiquant les endroits où le stockage de l'équipement n'est pas permis, par exemple en dessous de la laisse de haute mer.</p> <p>Les aires de dépôt terrestre doivent se situer en aval des puits.</p>
Eau de mer	Opérations	Accident ou déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers, causant une détérioration de la qualité de l'eau.	<p>Voir « Eau souterraine » ci-dessus.</p> <p>Le projet doit respecter le paragraphe 36(3) de la <i>Loi sur les pêches</i>, qui interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons, sauf si ce</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>rejet est autorisé par voie de règlement.</p> <p>La machinerie lourde, l'équipement et les polluants sont interdits sous la laisse de haute mer ordinaire et ne doivent en aucun cas être situés ou laissés dans des zones susceptibles d'être submergées par les eaux de crue.</p>
		<p>Augmentation des matières solides en suspension ou de la turbidité dans le site ou dans une zone adjacente au site du projet causée par les activités d'excavation.</p>	<p>Les camions transportant les déblais de dragage doivent être équipés d'une benne étanche afin de minimiser les pertes de matières. Les camions qui ne satisfont pas à cette exigence seront expulsés du site.</p> <p>Le redragage des morts-terrains doit être effectué par un conducteur de suceuse ou d'excavatrice qualifié et de sorte à minimiser la remise en suspension des sédiments dans la colonne d'eau, tel que décrit ci-dessous.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire d'utiliser un seau de type environnemental lorsque les matières sont fines. Les techniques de gestion des déblais de dragage suivantes doivent être utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction de la vitesse de montée du godet; • réduction des déplacements au-dessus de l'eau; • élimination des déversements par-dessus bord; et • élimination des nettoyages du pont du quai. <p>Effectuer un contrôle visuel de la turbidité dans le voisinage du site pour s'assurer qu'elle est limitée. Si l'on remarque un gros changement au-delà des limites du site et que la turbidité diffère de celle des étendues d'eau</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>environnantes (différence de couleur marquée), il faut interrompre les travaux, établir la source de la turbidité et signaler la situation au chef de projet, qui communiquera alors avec la DPHDD du MPO pour déterminer si d'autres mesures d'atténuation sont nécessaires.</p> <p>Commencer les travaux de déblaiement à marée basse en vue de diminuer la turbidité et la sédimentation en contenant les matières en suspension dans la zone du site et de permettre aux plus grosses fractions de se déposer sur place avant la marée basse suivante et les courants qui lui sont associés. Exécuter les travaux dans des conditions météorologiques favorables pour réduire au minimum la dispersion du limon et des sédiments en dehors du site.</p> <p>Le promoteur du projet doit considérer l'utilisation de filtres à limon flottants pour contrôler la sédimentation au besoin.</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
		Transport ou introduction d'espèces envahissantes.	<p>Tout l'équipement de redragage, y compris les excavatrices, les camions de transport des déblais de dragage et les bateaux de travail, doit être exempt de tout résidu marin avant son entrée sur le site.</p> <p>L'entrepreneur doit coordonner les activités de retrait et de nettoyage afin de s'assurer qu'elles satisfont à toutes les exigences d'EC et de la DPHDD du MPO.</p> <p>L'entrepreneur doit fournir, sur demande, une preuve (p. ex. dates du nettoyage, type de nettoyage, dernier endroit où l'on a apporté l'équipement et type de nettoyant utilisé) indiquant que les mesures d'atténuation relatives aux espèces envahissantes ont été prises, conformément aux lignes directrices du MPO.</p> <p>L'entrepreneur doit demander tous les renseignements nécessaires pendant la préparation de la soumission afin de s'assurer que tous les frais associés aux exigences ci-dessus sont inclus dans le prix.</p>
Sols et sédiments marins	Opérations	Accident ou déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers, causant une détérioration de la qualité des sédiments ou des substratums marins.	Voir « Eau souterraine » et « Eau de mer » ci-dessus.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
		Excavation de déblais de dragage contaminé.	<p>Cette ÉE repose sur le processus de réglementation afin de s'assurer que tous les déblais de dragage provenant des neuf sites de la DPPB du MPO au cours de la période de cinq ans à venir sont en dessous des critères de dépistage des agents chimiques applicables.</p> <p>Les aires de dépôt terrestre utilisées dans le cadre des projets visés par ce REPS ont été préalablement travaillées, utilisées pendant de nombreuses années pour le dépôt terrestre de sédiments marins et ont été choisies et utilisées de concert avec le PEIDEEF.</p>
Ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques	Opérations	<p>Accident ou déversement accidentel, par exemple de produits pétroliers, causant une perte nette de la fonction de l'habitat.</p> <p>Excavation de déblais de dragage contaminés.</p> <p>Augmentation des matières solides ou de la turbidité dans le site et dans une zone adjacente au site.</p>	<p>Les véhicules et l'équipement ne doivent pas accéder aux milieux humides et les milieux humides ne doivent pas être utilisés comme aire de transbordement.</p> <p>Une zone tampon de 10 m où aucun déblai de dragage ne doit être enfoui doit être maintenue dans les zones de milieux humides avoisinantes à Grahams Pond, à Launching Pond, à Fishing Cove et à Tignish.</p> <p>Voir « Eau souterraine », « Eau de mer » et « Sols et sédiments marins » ci-dessus.</p>
Faune/oiseaux migrateurs/espèces en péril	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	<p>Effets sur les mammifères marins à cause du bruit.</p> <p>Les oiseaux peuvent être attirés vers le site du projet à cause de la nourriture.</p> <p>Limitation des aires de nutrition et de repos pour les oiseaux migrateurs et dérangement des espèces résidentes et des espèces en péril, y compris des sites de</p>	<p>Voir 'Qualité de l'air ambiant' ci-dessus.</p> <p>S'assurer que le site et l'équipement ayant accès au site sont propres et exempts de nourriture ou de restes de nourriture.</p> <p>Toute la machinerie lourde utilisée pour le projet doit éviter les concentrations d'oiseaux migrateurs pendant les saisons de la parade, de la nidification et de</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
		<p>nidification sur le rivage (c.-à-d. l'augmentation des matières solides ou de la turbidité dans le site et dans une zone adjacente au site à cause des activités d'excavation pourrait diminuer la capacité à repérer une proie des oiseaux cherchant à se nourrir).</p>	<p>la croissance des oisillons lorsqu'on fait fonctionner l'équipement lourd nécessaire au projet. N'approcher à aucun moment des concentrations d'oiseaux de mer, de sauvagine ou d'oiseaux de rivage. Les activités de redragage et de dépôt terrestre devraient être menées durant une période acceptable aux autorités locales et en dehors de la saison migratoire et de reproduction (c.-à-d. en début de printemps) lorsqu'il est approprié et en autant que possible.</p> <p>Les activités terrestres menées près des côtes doivent être conformes aux lois en vigueur, en particulier à la LCOM et à la LEP.</p> <p>Toute aire de dépôt terrestre n'ayant pas été utilisée depuis trois ans ou plus et où il y a eu revégétation doit être examinée pour déterminer si elle doit faire l'objet d'une évaluation des empreintes d'oiseaux. Cette évaluation doit être menée par une personne compétente (c.-à-d. un employé de Parcs Canada ou un représentant du Nature Trust de l'Î.-P.-É) avant le début des activités du projet. L'étude doit être menée selon les critères de la LCOM et de la LEP (p. ex. les oiseaux nicheurs coloniaux, les oiseaux migrants et l'habitat de ces oiseaux et d'autres espèces inscrites sur les listes des espèces en péril établies par les gouvernements fédéral et provinciaux). À la fin de l'étude, des discussions doivent avoir lieu avec le promoteur du projet et d'autres organismes concernés afin de déterminer l'exigence, le cas échéant, de modifier la portée du projet (c.-à-d. du point</p>

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
			<p>de vue temporel ou spatial).</p> <p>L'entrepreneur doit emprunter les voies publiques pour accéder au site du projet et transporter les déblais de dragage à l'aire de dépôt terrestre.</p> <p>Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer », « Sols et sédiments marins » et « Ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques » ci-dessus.</p>
Poisson et habitat du poisson	Opérations	Détérioration, destruction ou perturbation (DDP) de l'habitat du poisson.	<p>Le projet doit respecter le paragraphe 35(1) de la <i>Loi sur les pêches</i>, qui interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la DDP de l'habitat du poisson.</p> <p>Le calendrier du projet doit être établi en fonction des caractéristiques du cadre environnemental du site pour éviter une interaction négative avec les caractéristiques sensibles du poisson et de son habitat. L'entrepreneur doit contacter le biologiste de secteur (Habitat) du MPO avant de commencer les travaux du projet.</p> <p>Aucune activité de redragage ne doit être exercée pendant les périodes de migration des poissons dans la zone de redragage proposée. Avant le début des travaux, il faut procéder à une vérification à ce sujet auprès de la DGH du MPO.</p> <p>Voir « Eau souterraine », « Eau de mer », « Sols et sédiments marins » et « Ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques » ci-dessus.</p>
		Introduction permanente d'espèces envahissantes dans le milieu marin.	Voir « Eau de mer » ci-dessus.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
Caractéristiques désignées et processus complexes de l'habitat	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Dérangement, perturbation ou déplacement de l'habitat.	<p>Les véhicules et l'équipement ne doivent pas être transportés ou entreposés sur les plages ou les systèmes dunaires. Ces zones ne doivent pas non plus être utilisées comme aire de transbordement.</p> <p>Voir « Qualité de l'air ambiant », « Eau souterraine », « Eau de mer », « Sols et sédiments marins », « Ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques », « Faune/oiseauxmigrateurs / espèces en péril » et « Poisson et habitat du poisson » ci-dessus.</p>
Pêches commerciales/ utilisation actuelle des terrains	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Dérangement des utilisateurs locaux (p. ex. le mouvement de l'équipement, du matériel et du personnel vers et depuis le site et l'excavation).	<p>Avant le début des activités, le promoteur doit communiquer avec l'administration portuaire locale pour que le calendrier des travaux cause le moins de conflits possible.</p> <p>Tenir des discussions avec le personnel municipal et provincial pour déterminer quelles sont les heures de pointe sur les segments de route visés, afin de prévoir les activités (p. ex. le mouvement de l'équipement et du personnel) en dehors de ces périodes ou des routes où la circulation est intense.</p>
Transport et navigation maritime	Opérations	Perturbation de l'accès aux voies navigables.	<p>Le cas échéant, le promoteur doit se conformer aux conditions applicables de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> (LPEN) et doit délivrer un « Avis aux navigateurs » avant le début des travaux.</p> <p>Voir « Pêches commerciales/ utilisation actuelle des terrains » ci-dessus.</p>
Santé et sécurité	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Les travailleurs pourraient être blessés ou tués dans des accidents pendant les étapes de la mobilisation, des opérations et de	Les employés doivent recevoir une formation concernant les protocoles sur la santé et la sécurité (c.-à-d. les pratiques de

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Composantes environnementales ou socio-économiques valorisées	Étape du projet	Effets potentiels	Mesures d'atténuation requises
		la démobilisation.	travail sécuritaires et les interventions en cas d'urgence).
		Circulation des camions qui transportent l'équipement et les matières draguées (au besoin) et circulation des véhicules liée au mouvement de la main-d'œuvre.	Les mouvements prévus des camions et des véhicules doivent être strictement surveillés et gérés conformément aux articles applicables de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> . Les activités liées au projet doivent être entièrement conformes aux stipulations du contrat.
		Le renversement ou la perte de l'équipement dans le milieu marin pourrait avoir une incidence sur certaines CVE.	Les consignes de sécurité pertinentes doivent être respectées pendant l'exécution du projet conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Voir « Pêches commerciales/ utilisation actuelle des terrains » ci-dessus.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Pour les besoins de ce REPS, un PPE a été élaboré. Ce PPE fournit les procédures et la structure nécessaires pour veiller à ce que le personnel travaillant sur le projet comprenne et mette en œuvre les procédures de protection de l'environnement pour les événements périodiques ou imprévus associés aux activités de redragage et de dépôt terrestre. Le PPE présente aussi les mesures d'atténuation de l'environnement standard et des mesures d'atténuation propres à certains sites qui ont été élaborées pour ce REPS afin de minimiser l'interaction entre les projets et les processus complexes dans les environnements respectifs ainsi que pour s'assurer que des effets environnementaux néfastes et importants sont peu susceptibles de se produire (**Annexe B**).

5.2.1 Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit, l'odeur et l'éclairage)

La principale préoccupation concernant la qualité de l'air pendant les travaux de redragage et de dépôt terrestre est l'effet de la poussière, des émissions, du bruit et de l'odeur découlant des activités du projet (p. ex. les véhicules et l'équipement dans les environs du site). Le site du projet et les conditions météorologiques (la pluie et la direction du vent) ainsi que les mesures de prévention qui seront mises en œuvre pendant les activités du projet auront une incidence sur les effets potentiels et sur la réduction des émissions.

L'équipement produit des émissions typiques des véhicules à essence ou à diesel. Il arrive souvent que les émissions sur les sites de construction soient nuisibles; toutefois, elles ne posent généralement pas de problème en dehors de la zone de projet immédiate et, pour les projets de cette nature, les émissions sont de courte durée et localisées.

Des matières dangereuses pourraient être rejetées dans le bassin atmosphérique environnant à la suite d'un déversement accidentel de solvants, de carburant et de résine époxyde utilisés pendant les activités du projet. La principale préoccupation associée au rejet accidentel de contaminants dans l'air est l'effet que les vapeurs de solvants, d'hydrocarbure et de carburant pourraient avoir sur la qualité de l'air.

Le redragage de substances organiques pourrait aussi occasionner des odeurs (p. ex. une odeur de soufre ou d'œufs pourris) dans les limites du projet (c.-à-d. les zones de redragage et de dépôt terrestre).

5.2.2 Eau souterraine

Il n'y a pas de zones de protection de l'eau souterraine pour les besoins municipaux en approvisionnement d'eau à l'intérieur des zones de projet. Étant donné que ce REPS traite du redragage et du dépôt terrestre dans des secteurs commerciaux qui ont déjà été travaillés, l'effet potentiel préoccupant est la réduction de la qualité de l'eau (c.-à-d. le déversement accidentel de matières dangereuses utilisées durant les activités du projet, comme des produits pétroliers, des solvants et de la résine époxyde, dans le système hydrologique souterrain). Le déversement de produits pétroliers dans le système hydrologique souterrain peut provenir de véhicules stationnés, de l'équipement en fonctionnement et des points de ravitaillement en carburant.

L'importance de l'effet d'un déversement accidentel dépendra de la quantité de contaminants déversés, de leurs caractéristiques, des caractéristiques hydrogéologiques locales et de l'utilisation de l'eau souterraine dans la zone affectée. Les déversements accidentels de matières dangereuses pourraient aussi entraîner l'augmentation de certains paramètres de l'eau souterraine affectée au-delà des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (Santé Canada, 1996).

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

5.2.3 Qualité du milieu marin (eau de mer et sédiments marins/ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques)

Les activités du projet de redragage proposé pourraient avoir une incidence sur la qualité de l'eau de mer et des sédiments ou substratums marins de la région. Pour les projets de ce genre, l'augmentation du nombre de solides en suspension dans le milieu marin et le déversement accidentel ou des fuites accidentelles de matières dangereuses ou de contaminants constituent les effets potentiels préoccupants.

La sédimentation pourrait résulter des activités de redragage et est reconnue pour avoir des effets néfastes sur l'écologie de la plupart des systèmes aquatiques. Toutefois, plus on s'éloigne de la zone affectée, plus l'importance de ces effets diminue et celle-ci diminue également avec le temps une fois les activités liées au projet terminées.

La dégradation de la qualité de l'eau de mer et des sédiments ou des substratums marins pourrait se produire à la suite de la contamination produite par un déversement accidentel de matières dangereuses (c.-à-d. des fuites provenant des machines utilisées pour le projet et le déversement accidentel de carburant et de lubrifiants) en aval du projet. Ces matières dangereuses peuvent alors se déposer dans la mer et avoir un effet sur les ressources aquatiques. L'importance de cet effet dépend du régime hydrologique, des précipitations, de la topographie et de la sensibilité d'organismes particuliers aux produits chimiques en cause.

5.2.4 Faune/oiseaux migrateurs/espèces en péril/caractéristiques désignées ou processus complexes de l'habitat

L'importance de tout effet sur la faune, les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les caractéristiques désignées ou les processus complexes de l'habitat dépendra en partie de la permanence de cet effet et de la sensibilité des espèces ou des composantes de l'habitat en cause. Les effets potentiels associés aux activités de redragage et de dépôt terrestre sur la faune, les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les caractéristiques désignées ou les processus complexes de l'habitat sont les perturbations causées par le bruit, la perturbation des zones de nourriture et de repos (p. ex. à cause d'une augmentation du nombre de solides en suspension dans le milieu marin, qui rendrait plus difficile la localisation des proies, et le déversement accidentel ou des fuites accidentelles de matières dangereuses ou de contaminants) et le fait que les oiseaux pourraient être attirés sur le site pour chercher de la nourriture (p. ex. des invertébrés pourraient chercher de la nourriture dans les déblais de dragage).

5.2.5 Ressources halieutiques (poisson et habitat du poisson)

Les activités de redragage pourraient avoir un effet nocif important sur les ressources halieutiques à la suite de changements à la structure de l'habitat. L'enlèvement physique de sédiments marins et de la turbidité connexe dans les zones du projet peut entraîner le transport de solides en suspension en aval du projet, qui pourraient alors se déposer sur l'eau de mer et avoir un effet sur les ressources halieutiques. L'équipement ou la machinerie utilisée dans les zones reconnues pour contenir des espèces exotiques envahissantes pourrait entraîner la propagation de ces espèces dans les zones de projet.

5.2.6 Pêches commerciales/utilisation actuelle des terrains/transport et navigation maritime

L'interaction potentielle entre les activités de redragage et de dépôt terrestre et l'utilisation des terrains, les pêches commerciales ainsi que le transport et la navigation maritime touche l'interruption de l'utilisation des installations ainsi que l'augmentation des restrictions relatives à la circulation et à la navigation maritime dans la zone du projet.

5.2.7 Santé et sécurité

Les effets potentiels sur la santé et la sécurité des travailleurs sur les sites de redragage et de dépôt terrestre sont semblables à ceux que l'on trouve dans d'autres projets de construction utilisant de la machinerie lourde. Les effets potentiels sur la santé et la sécurité relativement aux projets visés par ce REPS qui sont pris en considération sont le fait que les travailleurs pourraient être tués ou blessés, le fait que l'équipement pourrait être renversé ou perdu dans le milieu marin ainsi que le risque de blessure causé par l'augmentation de la circulation pendant le transport du personnel, de l'équipement ou des matières draguées.

5.3 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

Une fois les mesures d'atténuation appliquées, les effets environnementaux résiduels ne sont pas importants si l'on se fonde sur les critères utilisés pour déterminer l'importance (voir la section 4.2). Le résumé ci-dessous et le Tableau 5 montrent qu'avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées dans le Tableau 4, d'importants effets environnementaux résiduels néfastes ne sont pas susceptibles de se produire dans ce projet. Tel que mentionné à la section 5.2, la liste des CVE a été quelque peu abrégée afin que les composantes qui réagissent de façon semblable aux activités puissent être évaluées concurremment.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

Tableau 5 : Effets environnementaux résiduels à toutes les étapes du projet, pour chaque CVE, après l'application des mesures d'atténuation

CVE	Étape du projet	Effet environnemental résiduel	A	EG	F	R	D	I/SI
Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit)	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Aucun	1	2	1	1	1	SI
Eau souterraine	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Aucun	1	2	1	1	1	SI
Habitat marin (y compris l'eau de mer et les sédiments marins)/Ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques	Opérations	Possibilité de dégradation localisée et mineure de l'habitat (p. ex. la qualité de l'eau et la présence de sédiments).	2	2	2	1	1	SI
Faune/Oiseaux migrateurs/Espèces en péril/Caractéristiques désignées et processus complexes de l'habitat	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Aucune	2	2	1	2	1	SI
Ressources halieutiques (y compris le poisson et l'habitat du poisson)	Opérations	Possibilité de perturbations localisées et mineures de l'habitat (p. ex. déclin de la macrofaune).	2	2	2	1	1	SI
Pêches commerciales/Utilisation actuelle des terrains	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Possibilité de perturbations temporaires des activités de la pêche commerciale.	2	2	2	1	1	SI
Transport et navigation maritime	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Aucun	1	2	1	1	1	SI
Santé humaine	Mobilisation, Opérations, Démobilisation	Aucun	1	1	1	1	1	SI

A = Ampleur; EG = Étendue géographique; F = Fréquence; R = Réversibilité; D = Durée de l'effet et I/SI=Important/Sans importance

1=Négligeable, 2=Mineur, 3=Majeur

(Voir la section 4.2 pour les critères d'importance)

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

5.3.1 Qualité de l'air ambiant (y compris le bruit, l'odeur et l'éclairage)

Tel que mentionné à la section 5.2.1, la principale préoccupation relativement à la qualité de l'air pendant les travaux de redragage et de dépôt terrestre est l'effet de la poussière, des émissions, du bruit, de l'odeur et de l'éclairage découlant des activités du projet (p. ex. les véhicules et l'équipement dans les environs du site).

Vu la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette CVE. Les mesures de protection de l'environnement standard sont décrites dans le Tableau 4 et dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**).

5.3.2 Eau souterraine

La méthode principale pour réduire les effets sur les systèmes hydrologiques souterrains à la suite d'un déversement accidentel de matières dangereuses est de s'assurer que les entrepreneurs et les travailleurs sont suffisamment au courant de la sensibilité aux facteurs environnementaux des composantes environnementales, et d'incorporer des mesures de prévention et d'intervention aux pratiques de fonctionnement. Vu la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette CVE. Des mesures de protection détaillées sont décrites dans le Tableau 4 et dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**).

5.3.3 Qualité du milieu marin (eau de mer et sédiments marins/ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques)

Tel que mentionné plus haut, une augmentation des solides en suspension dans le voisinage du site du projet et la dégradation de la qualité de l'eau de mer par l'excavation de sédiments contaminés (quoique ce ne soit pas le cas dans les neuf sites de la DPPB visés par ce REPS) ou la contamination par le déversement accidentel de matières dangereuses pourraient avoir un effet néfaste sur la qualité du milieu marin ou sur l'écologie des ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques adjacents. Toutefois, vu la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette CVE. Les mesures d'atténuation standard et propres aux sites sont décrites dans le Tableau 4 et dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**).

5.3.4 Faune/oiseaux migrateurs/espèces en péril/caractéristiques désignées et processus complexes de l'habitat

Au cours des activités de redragage, il se peut qu'une grande partie de la faune et des espèces aviaires se trouvant dans le voisinage immédiat du site soit déplacée au début. Toutefois, vu la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

CVE. Les mesures d'atténuation standard sont décrites dans le Tableau 4 et dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**).

5.3.5 Ressources halieutiques (poisson et habitat du poisson)

Il peut arriver que le poisson se déplace pour survivre et qu'il retourne sur le site une fois les travaux de redragage terminés et la zone des travaux restabilisée, pour autant que la qualité de l'habitat soit acceptable. L'habitat du poisson comprend aussi les organismes lui servant de nourriture, dont la biomasse de macroinvertébrés à l'intérieur de la zone de redragage sera détruite au cours des activités liées au projet. Par contre, une fois les travaux terminés, les organismes servant de nourriture aux poissons vont recoloniser rapidement la zone du projet. De plus, vu la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette CVE. Les mesures d'atténuation standard sont décrites dans le Tableau 4 et dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**).

5.3.6 Pêches commerciales/utilisation actuelle des terrains/transport et navigation maritime

Les projets de redragage ont une incidence socio-économique positive puisque l'infrastructure des sites et la sécurité et l'accessibilité des voies navigables sont d'une importance capitale pour la viabilité des collectivités côtières des Maritimes. Des ports sûrs et accessibles protègent des millions de dollars en actifs pour les utilisateurs, leur permettent de mener leurs opérations sans danger, empêchent les dommages et l'érosion des côtes, assurent le développement économique et l'emploi et offrent un refuge aux marins en détresse. Les projets de redragage et de dépôt terrestre sont nécessaires pour fournir aux bateaux un accès durable, sûr et sécuritaire aux ports de la DPPB du MPO. De plus, la portée temporelle des projets est conçue de sorte à coïncider avec le calendrier des utilisateurs des ressources maritimes afin de minimiser toute perturbation. Vu la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette CVE. Les mesures d'atténuation standard sont décrites dans le Tableau 4 et dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**).

5.3.7 Santé et sécurité

Les services d'urgence requis pour les équipes de redragage et de dépôt terrestre sont similaires à ceux exigés pour d'autres projets de construction utilisant de la machinerie lourde. Un examen des capacités du service d'urgence dans les zones de projet visées par ce REPS indique que ces collectivités disposent de services adéquats d'intervention en cas d'urgence. Les entrepreneurs doivent également avoir les capacités de traiter avec des urgences médicales, tel que requis par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Vu la mise en œuvre des mesures d'atténuation standard décrites dans le Tableau 4 ainsi que dans le PPE de ce REPS (**Annexe B**) et la portée géographique limitée des projets (le dragage et les aires de dépôt terrestre), la durée ou la fréquence des projets de redragage et de dépôt terrestre et le fait que les travaux ont lieu dans des ports commerciaux où les niveaux de perturbation sont similaires dans le cours des activités normales sur ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont considérés comme sans importance pour cette CVE.

5.4 ACCIDENTS ET DÉFAILLANCES

Nous avons tenu compte des accidents et des défaillances pour chaque CVE cernée. Vu la nature des projets visés par ce REPS, les effets environnementaux potentiels résultant des accidents ou des défaillances incluent :

- Les déversements éventuels de combustible ou d'hydrocarbure ou les déversements d'huile hydraulique qui pourraient affecter la qualité de l'eau de mer, des sédiments, de l'habitat du poisson, du sol, de l'eau souterraine ainsi que les oiseaux migrateurs, les espèces en périls et leur habitat.
- Le renversement ou la perte de l'équipement dans le milieu marin pourrait avoir un effet sur les CVE choisies.
- Les travailleurs pourraient être blessés ou tués si les accidents surviennent durant les étapes de la mobilisation, des opérations ou de démobilisation des travaux.

Se référer aux mesures d'atténuation recommandées dans le Tableau 4 sous 'Qualité de l'air ambiant', 'Eau souterraine', 'Eau de mer', 'Sols et sédiments marins', 'Ressources en végétation aquatique et en milieux humides aquatiques', 'Faune/Oiseaux migrateurs/Espèces en péril', 'Poisson et habitat du poisson' et 'Santé et sécurité' pour les effets mentionnés ci-dessus.

Importance des effets résiduels

Aucun effet néfaste important pour l'environnement résultant des accidents ou des défaillances n'est susceptible de se produire avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées.

5.5 EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET

En vertu de la *Loi*, l'évaluation doit aussi tenir compte des effets potentiels que l'environnement pourrait avoir sur le projet. Dans le cadre de ce REPS, les effets potentiels de l'environnement sur le projet proviennent :

- des conditions météorologiques et de la glace – les événements pluvio-hydrologiques et le mouvement des glaces peuvent avoir une incidence sur le schéma des déplacements des sédiments et la vitesse de ces déplacements dans les sites de la DPPB du MPO;
- des changements climatiques – une élévation du niveau de la mer peut signifier que les travaux dans les sites de la DPPB du MPO devront être exécutés dans une qualité d'eau changeante et des conditions météorologiques changeantes, ainsi que dans des niveaux d'eau changeants.

Les préoccupations relatives à ces effets potentiels propres à un site précis sont traitées dans le PPE élaboré pour chaque projet. Ces préoccupations ont été prises en compte par le MPO pour les projets de redragage et de dépôt terrestre visés par ce REPS et sont considérées comme atténuables sur le plan de la conception du projet, des procédures d'entretien des ports et de la portée temporelle.

Les enchaînements possibles et l'effet de l'environnement sur le projet comprennent les dommages permanents ou la perte de l'équipement utilisé sur le site pendant la durée du projet. Les mesures ci-après seront mises en œuvre pour atténuer ces effets possibles :

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

- Recourir uniquement à des méthodes prouvées pour les activités de redragage ou de dépôt terrestre.
- Mettre en œuvre le projet lorsque les conditions météorologiques sont favorables afin de réduire au minimum les risques d'accidents (c.-à-d. consulter les prévisions météorologiques d'EC pour la région {http://weatheroffice.gc.ca/canada_f.html} ainsi que les avertissements de tempêtes et les bulletins d'avertissement).

Importance des effets résiduels

Aucun effet résiduel néfaste important de l'environnement actuel sur le projet n'est prévu avec la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées.

5.6 EFFETS CUMULATIFS

Selon la *Loi*, une évaluation des effets environnementaux potentiels doit tenir compte des effets environnementaux cumulatifs possibles. Les effets cumulatifs sont « les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures » (l'Agence, 1999). Il peut se produire des effets cumulatifs lorsqu'il se passe trop de choses dans un territoire trop exigu et dans un laps de temps trop court de sorte que les effets des divers impacts ne peuvent pas être absorbés. Par exemple, un effet considéré comme mineur peut devenir plus important si l'analyse des autres activités révèle qu'il y a déjà eu un effet sur la CVE ou qu'il pourrait y en avoir un de quelque façon. Ils peuvent aussi se produire lorsque les effets d'une activité se combinent à ceux d'une autre activité de façon cumulative ou synergétique.

En vertu de la *Loi*, les projets futurs semblables visent les projets qui sont certains (c.-à-d. les projets approuvés, qui font l'objet d'un examen réglementaire, ou qui sont officiellement annoncés aux organismes de réglementation) et qui sont raisonnablement prévisibles (c.-à-d. désignés dans un plan de développement qui est approuvé ou à l'étude, ou qui seront approuvés à la suite de l'approbation d'un plan de développement qui est à l'étude) (la *Loi*, 1999). Les mesures hypothétiques (c.-à-d. les mesures conjecturales ou débattues sur une base conceptuelle) ne sont pas prises en considération (la *Loi*, 1999).

Les examens des méthodes servant à évaluer les effets cumulatifs sur l'environnement côtier (Vestal *et al.* 1995) tiennent compte de l'importance d'établir un contexte pour apporter des contributions de terres en milieu sec à cet environnement côtier. La plus grande partie de leurs examens des effets cumulatifs contribuant à des pertes dans l'environnement portait sur l'augmentation du chargement due à l'augmentation des dépôts de nutriments et de sédiments provenant des zones municipales et agricoles.

Les effets environnementaux cumulatifs potentiels sont ceux des CVE mentionnés à la section 5.0 et ils se combinent à la possibilité d'interagir avec des effets similaires d'autres projets d'infrastructure terrestre ou maritime existants ou à venir à proximité des sites visés par ce REPS. Des effets environnementaux cumulatifs pourraient aussi se produire à la suite de ces mêmes effets s'ils sont combinés à d'autres sources de polluants anthropiques (p. ex. des nutriments provenant du lessivage des terres cultivées) à proximité des sites visés par ce REPS et appauvrir la qualité de l'eau et de l'habitat ou avoir une incidence sur la faune et la flore locales. Vu la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation décrites dans le PPE inclus dans ce REPS, des effets environnementaux cumulatifs néfastes importants ne sont pas susceptibles de se produire.

Beaucoup des effets éventuels liés au programme annuel de travaux de redragage et de dépôt terrestre sont de courte durée, localisés, réversibles et peu susceptibles de causer des effets cumulatifs. Les activités de redragage et de dépôt terrestre sont contrôlées par des permis provinciaux de modification des cours d'eau, de sorte qu'il est peu probable qu'il se produise une interaction avec d'autres activités qui pourraient

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

entraîner des effets cumulatifs. De plus, la nature intermittente et saisonnière des activités de redragage et de dépôt terrestre permet aux sites de se rétablir naturellement. Pour ces raisons, des effets environnementaux cumulatifs importants et néfastes sont peu susceptibles de se produire.

Puisque les promoteurs sont chargés d'obtenir les licences, les permis et les autorisations nécessaires et qu'ils doivent s'assurer que le projet satisfait à toutes les exigences fédérales, provinciales, municipales et législatives, il est peu probable qu'il se produise une interaction entre les projets de redragage et de dépôt terrestre, ou entre ces projets et d'autres activités exécutées dans les limites circonscrites du projet, ou entre les projets de redragage et de dépôt terrestre et des activités en dehors des limites circonscrites du projet. Pour ces raisons, des effets environnementaux cumulatifs importants et néfastes sont peu susceptibles de se produire.

Les hypothèses relatives aux effets environnementaux cumulatifs indiquées dans ce REPS seront confirmées sur une base annuelle à l'Agence, en vertu des conditions de la déclaration établies par le président de l'Agence.

5.7 EXIGENCES EN MATIÈRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SURVEILLANCE DU PROJET

Pour compléter l'information environnementale fournie à l'Annexe A, toute aire de dépôt terrestre qui n'a pas été utilisée depuis trois ans ou plus et où il y a eu revégétation fera l'objet d'une évaluation des empreintes d'oiseaux, qui sera menée par une personne compétente (c.-à-d. un employé de Parcs Canada ou un représentant du Nature Trust de l'Î.-P.-É) avant le début de chaque ronde d'activités, soit habituellement chaque année. L'étude sera menée selon les critères de la LCOM et de la LEP (p. ex. les oiseaux nicheurs coloniaux, les oiseaux migrateurs et l'habitat de ces oiseaux et d'autres espèces inscrites sur les listes des espèces en péril établies par les gouvernements fédéral et provinciaux). À la fin de l'étude, des discussions auront lieu avec le promoteur du projet et d'autres organismes concernés afin de déterminer l'exigence, le cas échéant, de modifier la portée du projet (c.-à-d. du point de vue temporel ou spatial).

Avant le début de toute activité liée au projet, la DPPB du MPO communiquera avec le coordonateur des programmes autochtones du secteur au MPO afin d'évaluer la situation de tout pêcheur autochtone dans la zone du projet.

Aucune activité de redragage ne sera exercée durant les périodes de migration des poissons dans les zones de redragage proposées. La période de migration des poissons sera confirmée auprès de la DGH du MPO avant le début du projet.

Dans le cas des activités de redragage et de dépôt terrestre, des programmes de suivi propres au projet ne sont généralement pas nécessaires. Toutefois, des inspections de surveillance de la conformité sont parfois menées par les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux ainsi que par l'AR afin de s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre dans le cadre du projet, tel que décrit dans l'ÉE et les permis connexes.

6.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'autorité responsable

La DPPB du MPO est la seule AR de ce REPS. Les AF sont la DPHDD du MPO, PC et EC. La DPPB du MPO est chargée de déterminer si un projet entre dans la catégorie visée, de tenir compte du nombre d'évaluations effectuées dans le REPS et de mettre à jour le Registre de l'Agence comme il est décrit à la section 1.5. La DPPB du MPO est également chargée d'examiner et de modifier le rapport comme il est indiqué à la section 7.0.

La DPPB du MPO doit s'assurer que les normes de conception et les mesures d'atténuation propres à certains site décrites dans le REPS sont mises en œuvre, obtenir tous les licences, permis et autorisations nécessaires, en plus de veiller à ce que le projet réponde à toutes les exigences législatives fédérales, provinciales et municipales (p. ex. permis provincial pour la modification des cours d'eau). Cette ÉE ne devrait pas être considérée comme une approbation du projet en vertu de toute autre législation fédérale ou provinciale ou en vertu d'arrêtés municipaux. La DPPB du MPO (incluant l'intermédiaire de l'administration portuaire) sont requis pour adhérer à la législation appropriée.

7.0 PROCÉDURES EN VUE DE LA MODIFICATION D'UN REPS

Une procédure de révision vise à permettre la modification du REPS après l'acquisition de connaissances sur son utilisation et son efficacité. Parmi les raisons qui expliquent une telle modification, mentionnons les suivantes :

- la précision de points ambigus dans le document et les procédures;
- la simplification ou la modification du processus de planification dans des domaines où des problèmes ont peut-être surgi;
- des modifications et des révisions mineures apportées aux facteurs devant être considérés dans l'évaluation afin de tenir compte des exigences, des politiques ou des normes nouvelles ou modifiées; ou
- des procédures et des pratiques d'atténuation environnementales nouvelles qui ont été élaborées au fil du temps.

L'AR avisera l'Agence par écrit de son intention de modifier le REPS. Elle discutera des modifications proposées avec l'Agence et les ministères fédéraux touchés et pourra solliciter les commentaires des parties concernées et du public. L'AR transmettra par la suite à l'Agence les modifications proposées au REPS, accompagnées d'une déclaration justifiant chaque modification proposée.

L'Agence pourrait modifier le REPS sans changer la période de déclaration, si les modifications:

- sont mineures;
- constituent des remaniements du texte visant à préciser ou à améliorer le processus d'examen préalable;
- ne changent pas substantiellement les projets visés par ce REPS ou les facteurs pris en compte dans l'évaluation de ces projets;
- incluent un nouveau site qui a été évalué antérieurement en vertu de la *Loi* avant son inclusion dans le REPS; et
- ne reflètent pas des exigences, des politiques ou des normes réglementaires nouvelles ou modifiées.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

L'Agence peut mettre de l'avant une nouvelle déclaration relative au REPS pour le reste de la période de déclaration initiale ou pour une nouvelle période, si les modifications :

- sont considérées comme importantes; ou
- constituent des modifications ou la portée des projets visés par ce REPS ou les facteurs pris en compte dans l'évaluation requise dans le cadre de ces projets.

Durée d'application:

Ce REPS restera en vigueur pendant une période de cinq ans.

8.0 BIBLIOGRAPHIE

AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE. *Évaluation des effets cumulatifs – Guide du praticien*, 1999.

AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE. *Guide des autorités responsables*, 1994.

BURROWS, Roger. *Birds of Atlantic Canada*, Edmonton, Alberta, Lone Pine Publishing, 2002.

Cadre environnemental :

CENTRE DE DONNÉES SUR LA CONSERVATION DU CANADA ATLANTIQUE. Données provenant du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique pour Covehead Harbour, Fishing Cove Harbour, Graham's Pond Harbour, Howard's Cove, Launching Pond Harbour, North Lake Harbour, Skinners Pond Harbour, Seacow Pond Harbour et Tignish Harbour (Île-du-Prince-Édouard), 2006. S. Gerriets, directeur principal des données.

ERSKINE, A.J., *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*, Nouvelle-Écosse, 1992.

GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD. Renseignements sur les milieux humides, 2006. URL : <http://www.gov.pei.ca> (en anglais seulement).

L'ATLAS DU CANADA. URL : http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/index.html/document_view. SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE, 2006. ESPÈCES EN PÉRIL. URL : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

PAIPAI, E. « Beneficial uses of dredged material », *Terra et Aqua*, vol. 92 (septembre 2003), p. 3-12.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Dredging Adjacent to the Wharf at Covehead Harbour*, Île-du-Prince-Édouard, 2003.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Harbour Entrance Re-dredging (2-Year Period) at Fishing Cove Harbour*, Île-du-Prince-Édouard, 2005a.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Harbour Basin and Channel Re-dredging and Disposal of Clean Dredged Material at Sea at Grahams Pond*, Île-du-Prince-Édouard, 2005b.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for 2 Year Harbour Entrance Re-dredging at Howards' Cove*, Île-du-Prince-Édouard, 2005c.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Breakwater Construction, Bridge Reconstruction and Dredging/Excavation at Launching Pond Harbour*, Île-du-Prince-Édouard, 2005d.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Harbour Re-dredging (2 Year Period) at North Lake Harbour*, Île-du-Prince-Édouard, 2005e.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

- PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Basin/Run Re-dredging at Seacow Pond Harbour, Île-du-Prince-Édouard*, 2005f.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA – DIRECTION DES PORTS POUR PETITS BATEAUX, RÉGION DU GOLFE. *CEAA Environmental Screening for Harbour Run Re-Dredging (2-Year Period) at Skinners Pond Harbour, Île-du-Prince-Édouard*, 2005g.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *CEAA Environmental Screening for Basin Dredging at Tignish Harbour, Île-du-Prince-Édouard*, 2005h.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. CONNAISSANCE TRADITIONNELLE DE PÊCHE. *Application de cartographie Internet*, 2006b. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Marées, courants et niveaux d'eau*, 2006a. URL : <http://www.lau.chs-shc.gc.ca/french/Canada.shtml>.
- SANTÉ CANADA. CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT. *Recommandations canadiennes pour la qualité des sols*, avril 1996.
- SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE, 2006. ESPÈCES EN PÉRIL. URL : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 2001*, 2006. URL : www.statscan.ca.
- VESTAL, B., A. RIESER, M. LUDWIG, J. KURLAND, C. COLLINS et J. ORTIZ. « Methodologies and Mechanisms for Management of Cumulative Coastal Environmental Impacts. Part I - Synthesis with Annotated Bibliography. Part II - Development and Application of a Cumulative Impacts Protocol », *NOAA Coastal Ocean Program Decision Analysis Series*, n° 6, 1995.

Communications personnelles

- M. Ronnie Campbell de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Covehead, le 24 janvier 2006.
- M. Wayne Campbell de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Launching Pond, le 23 janvier 2006.
- M. Jim Cooke de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Howards Cove, le 20 janvier 2006.
- M. Barry Creed de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Grahams Pond, le 20 janvier 2006.
- M^{me} Rosemary Curley, du MPO, le 23 janvier 2006.
- M. Robert Gallant de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Fishing Cove, le 24 janvier 2006.
- M. Mike McKinnis de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Tignish, le 23 janvier 2006.
- M. Francis Morrissey de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Seacow Pond, le 20 janvier 2006.

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS SUR LES SITES DE LA DPPB DU MPO

Remarque 1 : L'Annexe A offre une description et une illustration de chaque site de la DPPB du MPO visé par ce REPS. Les descriptions tiennent compte des renseignements fournis aux sections 4.0 (Méthodes d'examen environnemental) et 5.0 (Analyse de l'évaluation environnementale) et du résultat de l'analyse de la portée des points à déterminer.

Remarque 2 : Comme il le fait régulièrement, le CDC CA a fourni des renseignements au sujet des espèces en péril se trouvant dans un rayon de 5 km de la zone à l'étude. Cette zone est de grandeur suffisante pour s'assurer que le site de redragage, l'aire de dépôt terrestre et les voies de transport sont inclus dans cette étude.

Remarque 3 : Avant que toute activité liée au projet n'ait lieu, la DPPB du MPO communiquera avec le coordonnateur des programmes autochtones du secteur.

Remarque 4 : Toute aire de dépôt terrestre n'ayant pas été utilisée depuis trois ans ou plus et où il y a eu revégétation sera examinée pour déterminer si elle fera l'objet d'une évaluation des empreintes d'oiseaux. Cette évaluation sera menée par une personne compétente (c.-à-d. un employé de Parcs Canada ou un représentant du Nature Trust de l'Î.-P.-É) avant le début des activités du projet. L'étude sera menée selon les critères de la LCOM et de la LEP (p. ex. les oiseaux nicheurs coloniaux, les oiseaux migrateurs et l'habitat de ces oiseaux et d'autres espèces inscrites sur les listes des espèces en péril établies par les gouvernements fédéral et provinciaux). À la fin de l'étude, des discussions auront lieu avec le promoteur du projet et d'autres organismes concernés afin de déterminer l'exigence, le cas échéant, de modifier la portée du projet (c.-à-d. du point de vue temporel ou spatial).

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUSTITUT – Covehead Harbour**

Nom du site	Covehead Harbour, comté de Queen, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été.
Emplacement du site de dragage	46.428454°N 63.146074° O À l'entrée du bassin du port.
Emplacement du site de dépôt terrestre	La décharge des déblais de dragage se fera sur un site de dépôt terrestre appartenant à la DPPB du MPO, à Covehead Harbour (46.428014°N 63.145186° O).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les matières draguées seront déposées directement dans des camions tandem basculants étanches, pour ensuite être déchargées sur le site de dépôt à bermes.
Quantité de déblais de dragage	Environ 1 000 mètres cubes (m ³) de morts-terrains seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en novembre 2005. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.
Rivage	Port développé situé sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. Les matières à être draguées se composent principalement de sable (99 %).
Utilisations du port	Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général, et comprend des entrepôts pour le matériel associé à l'industrie de la pêche. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible avec le projet. Covehead Harbour dessert les plaisanciers ainsi que les utilisateurs du Parc national. Le tourisme est une des activités principales dans ce port. Il y a 6 bateaux qui sont utilisés dans le port pour effectuer des excursions en bateau (communication personnelle avec R. Campbell, 2006).
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 34, qui englobe le port de Covehead, compte 2 344 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides les plus près se situent à environ 100m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).
Poisson et habitat du poisson	On trouve un grand nombre d'espèces de poisson à Covehead Harbour, dont les plus nombreuses sont :

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUSTITUT – Covehead Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le merlu (<i>Merluccius bilinearis</i>) • la morue (<i>Gadus morhua</i>) • le hareng (<i>Clupea harengus</i>) • le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>)
Faune	On trouve des phoques communs (<i>Phoca vitulina</i>) dans la zone du port, mais ils sont rares (communication personnelle avec R. Campbell, 2006).
Oiseaux migrants, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques	Les oiseaux qui se trouvent dans cette zone sont le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>), la sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>), la sterne arctique (<i>Sterna paradisaea</i>), le pluvier kildir (<i>Charadrius vociferus</i>), le chevalier semipalmé (<i>Catoptrophorus semipalmatus</i>), le chevalier grevelé (<i>Actitis macularia</i>) et la bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>).
Espèces en péril	<p>Sur le côté ouest du port il y a une zone de dune, où trois couples de pluviers siffleurs ont l'habitude de faire leur nid. On pense aussi que des guifettes font leur nid dans cette zone. Ces sites de nidification sont surveillés quotidiennement par Parcs Canada étant donné que le pluvier siffleur est une espèce en péril. Il est également possible que les espèces en péril suivantes se trouvent dans cette région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacialis</i>) • le garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) • l'aster du St-Laurent (<i>Symphyotrichum laurentianum</i>) (Service canadien de la faune, 2006) <p>Une recherche dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique (CDC CA) (effectuée dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné 83 entrées de 67 espèces de flore vasculaire rare, et aucune entrée de flore non vasculaire rare. Cette recherche a aussi donné 15 entrées de 9 espèces de faune vertébrée fragile et 67 entrées de 26 espèces de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • une espèce de mousse (<i>dicranum bonjeanii</i>) • ophioglosse vulgaire (<i>ophioglossum pusillum</i>) • amélanchier glabre (<i>amelanchier laevis</i>) • sprengeri de l'Amérique (<i>cordulia shurtleffii</i>) • monotrope du pin (<i>monotropa hypopithys</i>) • sterne arctique (<i>sterna paradisaea</i>) • hudsonie tomenteuse (<i>iris setosa var. canadensis</i>) • carex dru (<i>carex utriculata</i>) • épithèque canine (<i>epitheca canis</i>) • sympétrum noir (<i>sympetrum danae</i>) • aeschne à tubercules (<i>aeshna tuberculifera</i>)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUSTITUT – Covehead Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • goglu des prés (<i>dolichonyx oryzivorus</i>) • courants-verts des marais (<i>lycopodiella inundata</i>) • houstonie bleue boréale (<i>enallagma boreale</i>) • cordulie de Walsh (<i>somatochlora walshii</i>) • épervière du Canada (<i>hieracium canadense</i>) • sabline rouge du Canada (<i>spergularia canadensis</i>) • la julienne (<i>ladona julia</i>) • botryche de Virginie camomille (<i>botrychium matricariifolium</i>) • sterne pierregarin (<i>sterna hirundo</i>) • genévrier horizontal (<i>juniperus horizontalis</i>) • sprengeri délicate (<i>somatochlora franklini</i>) • leucorrhine mouchetée (<i>leucorrhinia intacta</i>) • genévrier commun (<i>juniperus communis</i> var. <i>depressa</i>) • faux-gui (<i>arceuthobium pusillum</i>) • corallorhize trifide (<i>corallorhiza trifida</i>) • lestes dryade (<i>lestes dryas</i>) • <i>carex albicans</i> var. <i>emmonsii</i> • aubépine dorée (<i>crataegus chrysocarpa</i>) • aubépine succulente (<i>crataegus succulenta</i>) • rubanier à feuilles étroites (<i>sparganium fluctuans</i>) • carex faux-vulpin (<i>carex vulpinoidea</i>) • gnaphale à feuille obtuse (<i>pseudognaphalium obtusifolium</i>) • <i>sphagnum fimbriatum</i> • carex doré (<i>carex aurea</i>) • bruyère dorée (<i>hudsonia ericoides</i>) • malaxis unifolié (<i>malaxis unifolia</i>) • pyrole à fleurs verdâtres (<i>pyrola chlorantha</i>) • lycopode à feuilles de Genévrier (<i>lycopodium sabinifolium</i>) • onagre velue (<i>oenothera villosa</i>) • saule rigide (<i>salix eriocephala</i>) • spiranthe chaperonnée (<i>spiranthes romanzoffiana</i>) • leucorrhine hudsonienne (<i>leucorrhinia hudsonica</i>) • lobélie gonflée (<i>lobelia inflata</i>) • aeschne constrictor (<i>aeshna constricta</i>) • habénaire à feuilles orbiculaires (<i>platanthera orbiculata</i>) • aster des bois à grandes feuilles (<i>eurybia macrophylla</i>) • millepertuis commun du Canada (<i>hypericum majus</i>) • orchis blanche feuillue (<i>platanthera dilatata</i>) • botryche à feuilles de silaus (<i>botrychium multifidum</i>) • carex verdâtre (<i>carex viridula</i>) • liparis de loesel (<i>liparis loeselii</i>) • lestes onguiculé (<i>lestes unguiculatus</i>) • airelle vigne-d'ida (<i>vaccinium vitis-idaea</i> ssp. <i>minus</i>) • airelle vigne-d'ida (<i>vaccinium vitis-idaea</i>) • carex des boursiers (<i>carex limosa</i>)
--	---

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUSTITUT – Covehead Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • léchéa intermédiaire à feuilles étroites (<i>lechea intermedia</i>) • bruant de nelson (<i>ammodramus nelsoni</i>) • plante d'étang lacérée (<i>stuckenia filiformis ssp. alpina</i>) • gaulthérie uniflore (<i>moneses uniflora</i>) • pluvier siffleur (<i>charadrius melodus</i>) • <i>polygonum raii</i> • camarine noire pourprée (<i>empetrum eamesii ssp. atropurpureum</i>) • spergulaire marine (<i>spargularia salina</i>) • antenne négligée (<i>antennaria howellii ssp. petaloidea</i>) • musaraigne de hoy (<i>sorex hoyi</i>) • sprengeri à raquette (<i>dorocordulia libera</i>) • massette rouge (<i>blysmus rufus</i>) • harle huppé (<i>mergamus serrator</i>) • leucorrhine apprivoisée (<i>leucorrhinia proxima</i>) • <i>juncus alpinoarticulatus ssp. nodulosus</i> • sympétrum à dos roux (<i>sympetrum rubicundulum</i>) • amélanchier stolonifère (<i>amelanchier stolonifera</i>) • <i>eriphorum russeolum</i> • sympétrum rubigineux (<i>sympetrum costiferum</i>) • hudsonie tomenteuse (<i>hudsonia tomentosa</i>) • <i>honckenya peploides ssp. robusta</i> • rumex fausse-persicaire (<i>rumex maritimus</i>) • déesse paisible (<i>nehalennia irene</i>) • carex à fruit glabre (<i>carex tonsa</i>) • rosier brillant (<i>rosa nitida</i>) • cordulie alongée (<i>somatochlora elongata</i>) • musaraigne fuligineuse (<i>sorex fumeus</i>) • épithèque épineuse (<i>epitheca spinigera</i>) • corallorhize maculae (<i>corallorhiza maculata</i>) • mimule à fleurs entrouvertes (<i>mimulus ringens</i>) • aster du St-Laurent (<i>symphyotrichum laurentianum</i>) • sumac vinaigrier (<i>rhus typhina</i>) • pétasite officinal (<i>petasites frigidus var. palmatus</i>) • lestes à forceps (<i>lestes forcipatus</i>) • agrion résolu (<i>coenagrion resolutum</i>) • <i>atriplex littoralis</i> • agrion des scirpes (<i>enallagma carunculatum</i>) • comandre de Richards (<i>comandra umbellata</i>) • épervière en ombelle (<i>hieracium umbellatum</i>) • carex en ombelle (<i>carex tonsa var. rugosperma</i>) • musaraigne palustre (<i>sorex palustris</i>) • sympétrum éclaircur (<i>sympetrum obtrusum</i>) • Vergerette annuelle (<i>erigeron annuus</i>) • cordulie de Williamson (<i>somatochlora williamsoni</i>) • sympétrum tardif (<i>sympetrum vicinum</i>)
--	--

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUSTITUT – Covehead Harbour**

Zones environnementales importantes	Le CDC CA indique que le Prince Edward Island National Park et la zone Marshalls Ducks Unlimited se situent à moins de 5 km du site de projet proposé.
Transport et navigation	Le port est actuellement ouvert à la navigation entre le 15 avril et le 15 décembre et la saison de navigation de plaisance la plus importante est de la mi-avril à la deuxième semaine de septembre (communication personnelle avec R. Campbell, 2006).
Pêche et aquaculture commerciale	Voir 'Poisson et habitat du poisson' ci-dessus.

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limité alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

Renseignements fournis par le ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2003. *CEAA Environmental Screening For Dredging Adjacent to the Wharf, Covehead Harbour, PEI*, à moins d'indication contraire.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Covehead, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

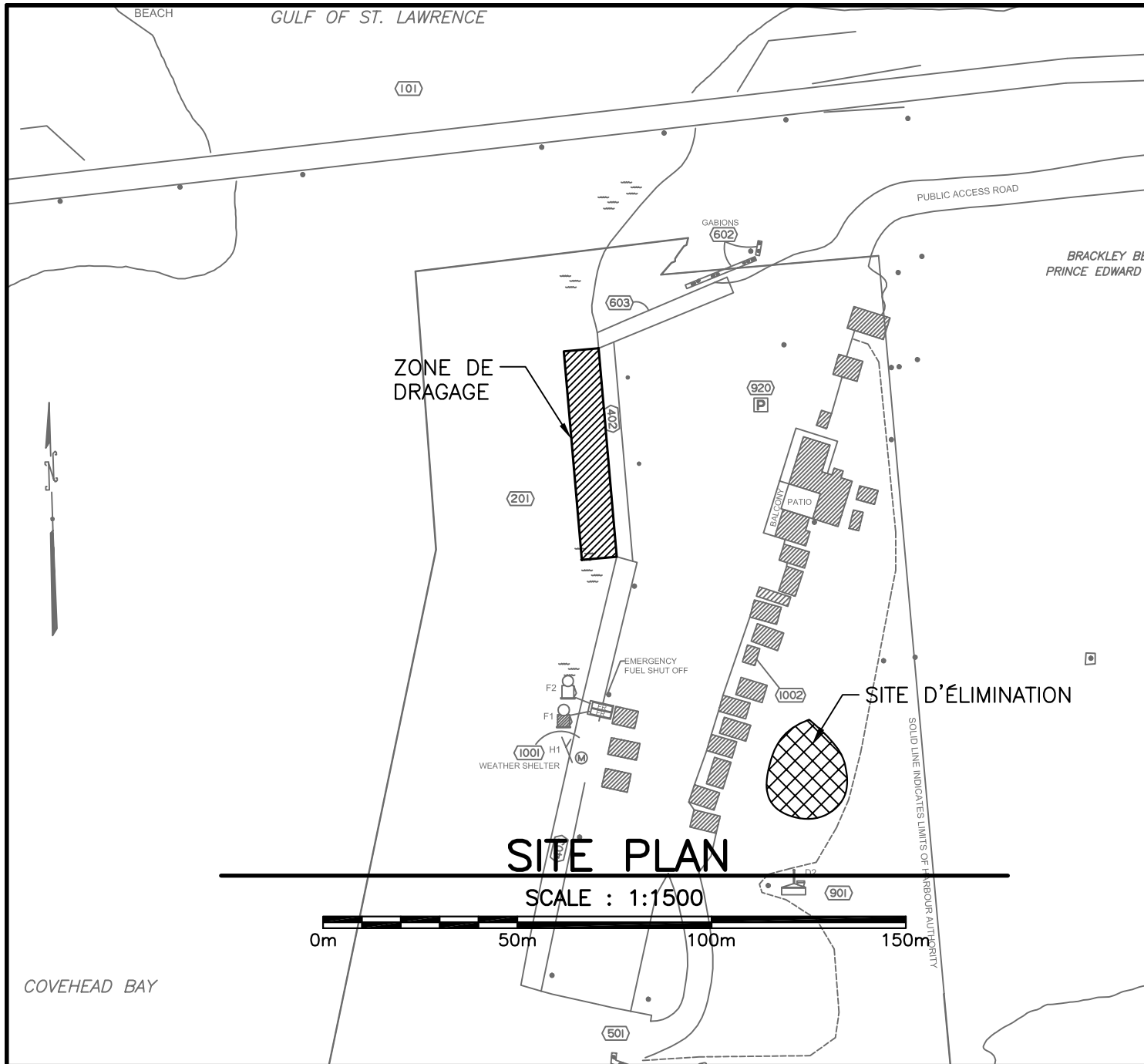
Service canadien de la faune (SCF). 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communications personnelles

M. Ronnie Campbell, DPPB du MPO, Administration portuaire de Covehead , le 24 janvier 2006.

M^{me} Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006



 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE DU PORT
COVEHEAD, COMTÉ DE
QUEENS, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DU SITE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

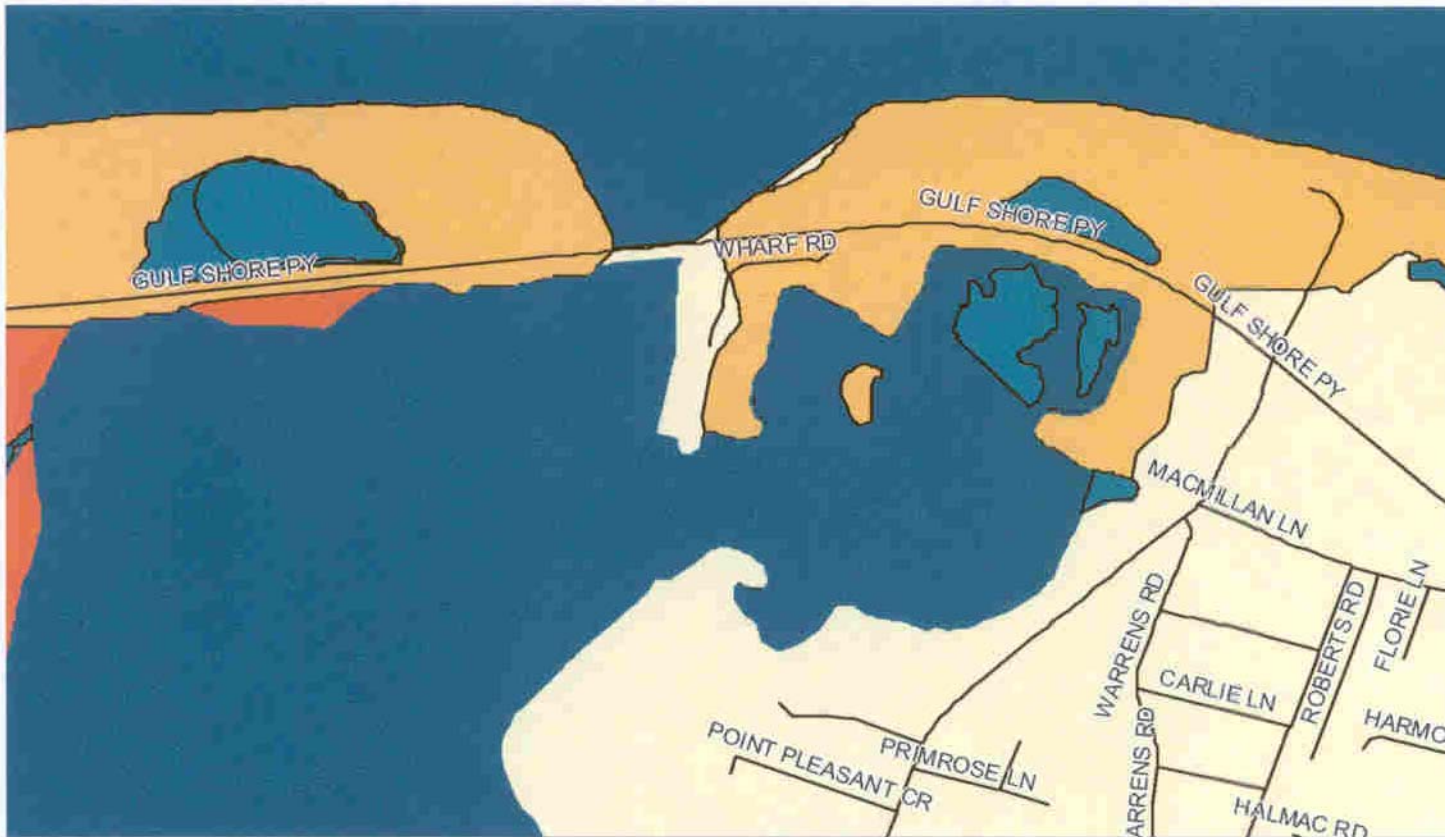
project no.: no. du projet:

NON CATALOGUÉ

dwg no.: dessin no.:

DESSIN No 1

Plot Scale: 1:1



Région environnante du port de Covehead

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE DU PORT COVEHEAD, COMTÉ DE QUEENS, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG No. 1



Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE DU PORT
COVEHEAD, COMTÉ DE
QUEENS, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG No. 2

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Fishing Cove Harbour**

Nom du site	Fishing Cove, comté de Prince, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été.
Emplacement du site de dragage	46.407310°N 64.134920°O Entrée du bassin.
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées seront déchargées sur un terrain privé servant de site de dépôt terrestre. Le terrain a déjà servi de site de dépôt par le passé (cf les cartes de Fishing Cove).
Mode d'élimination	Le dragage pourra se faire au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre ou selon la méthode de succion, dans l'infrastructure actuelle du port. Si une excavatrice terrestre est utilisée, les matières draguées seront transportées dans des camions tandem basculants étanches et elles seront déchargées sur un site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur. Si le dragage se fait par succion, les matières draguées seront transportées par pipeline selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 3 000 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. le limon et le sable) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en mars 2005. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.
Rivage	Port développé situé sur la côte ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. Les matières devant être draguées sont composées principalement de sable (95 %) et contiennent des petites quantités de limon (2,7 %) et d'argile (2,5 %).
	Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général, et comprend des entrepôts pour le matériel associé à l'industrie de la pêche. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet. Des activités de navigation de plaisance ont lieu dans la zone de projet, et aucune excursion en bateau ne part de Fishing Cove (communication personnelle avec R. Gallant, 2006).
Habitants et collectivités	Le district statistique, qui englobe Fishing Cove, compte 1 161 habitants et commence aux environs de Victoria West pour s'étendre jusqu'à Union Corner (Statistique Canada, 2006). La plus grande partie des résidents de la communauté travaillent dans l'industrie de la pêche.

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Fishing Cove Harbour**

Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux aquatiques se situent à >200m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).
Poisson et habitat du poisson	<p>La zone du port de Fishing Cove comprend un grand nombre d'espèces de poisson, dont les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • plie rouge (<i>Pseudopleuronectes americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • la morue (<i>Gadus morhua</i>) • le pétoncle (<i>Placopecten magellanicus</i>) • le hareng (<i>Clupea harengus</i>) • le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>)
Faune	Il y a des phoques communs (<i>Phoca vitulina</i>) dans la zone du projet, mais ils sont rares (communication personnelle avec R. Gallant, 2006).
Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques	<p>Selon l'<i>Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces</i>, de Erskine, des espèces d'oiseaux nicheurs suivantes se trouvent à proximité du port de Fishing Cove. La liste des espèces est considérée comme prudente, étant donné que la zone de l'échantillonnage dépasse la zone du port.</p> <ul style="list-style-type: none"> • canard noir (<i>Anas rubripes</i>) • paruline flamboyante (<i>Setophaga ruticilla</i>) • hirondelle de rivage (<i>Riparian riparia</i>) • martin-pêcheur d'Amérique (<i>Ceryle alcyon</i>) • goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) • bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) • pluvier kildir (<i>Charadrius vociferus</i>) • busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) • cardinal à poitrine rose (<i>Pheucticus ludovicianus</i>) • harle huppé (<i>Mergus serrator</i>) • viréo aux yeux rouges (<i>Vireo olivaceus</i>) • carouge à épauettes (<i>Agelaius phoeniceus</i>) • bruant des prés (<i>Passerculus sandwichensis</i>) • pluvier semipalmé (<i>Charadrius semipalmatus</i>) • chevalier grivelé (<i>Actitis macularia</i>) • chevalier semipalmé (<i>Catoptrophorus semipalmatus</i>) • paruline jaune (<i>Dendroica petechia</i>)
Espèces en péril	<p>Il est possible que les espèces en péril suivantes se trouvent dans la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique nord (<i>Eubalanea glacialis</i>)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Fishing Cove Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • le garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) • le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) (Service canadien de la faune, 2006) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné une entrée de 1 espèce de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • agrion civil (<i>Enallagma civile</i>)
Zones environnementales importantes	Il n'y a pas de zones désignées dans le port de Fishing Cove (communication personnelle avec R. Curley, 2006).
Transport et navigation	La navigation de plaisance se pratique entre le 15 avril et le 15 décembre dans ce port. La période de navigation la plus importante est de la fin avril à la fin mai (communication personnelle avec R. Gallant, 2006).
Pêche et aquaculture commerciale	Voir 'Poisson et habitat du poisson' ci-dessus. Le port de Fishing Cove est utilisé pour la pêche au homard et au hareng.

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limité alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

Les renseignements fournis proviennent de Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. Direction des ports pour petits bateaux du MPO (DPPB-MPO) *Gulf Region Environmental Screening Report For Harbour Entrance re-dredging (2 year period) at Fishing Cove Harbour, Prince County, PEI*, à moins d'indication contraire.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Fishing Cove, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Erskine, A.J., 1992. *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*. Nouvelle-Écosse.

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

Pêches et Océans Canada, 2006a. *Tides, Current and Water Levels*. URL: <http://www.lau.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/english/Canada.shtml>

Pêches et Océans Canada, 2006b. Connaissance traditionnelle de pêche Application de cartographie
Internet URL: <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>

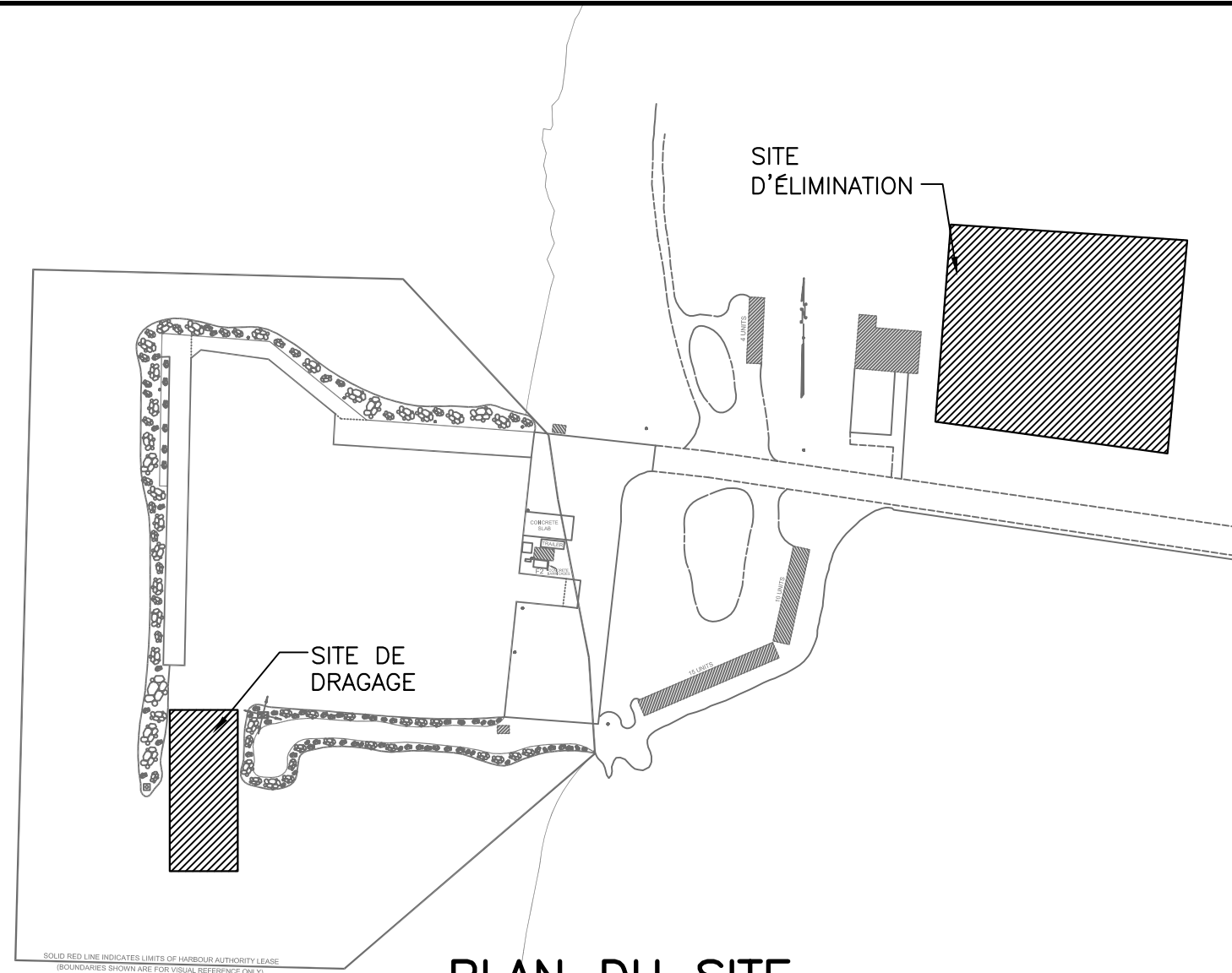
Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet :
http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communications personnelles

M. Robert Gallant, DPPB du MPO, Administration portuaire de Fishing Cove, le 24 janvier 2006.

M^{me} Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006



SOLID RED LINE INDICATES LIMITS OF HARBOUR AUTHORITY LEASE
(BOUNDARIES SHOWN ARE FOR VISUAL REFERENCE ONLY)

PLAN DU SITE

ÉCHELLE: 1:2000



DRAGAGE DU CHENAL PORT DE FISHING COVE Cape Egmont, Comté de Prince, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DU SITE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-02-02 revisions:

designed by: conçu par: date:

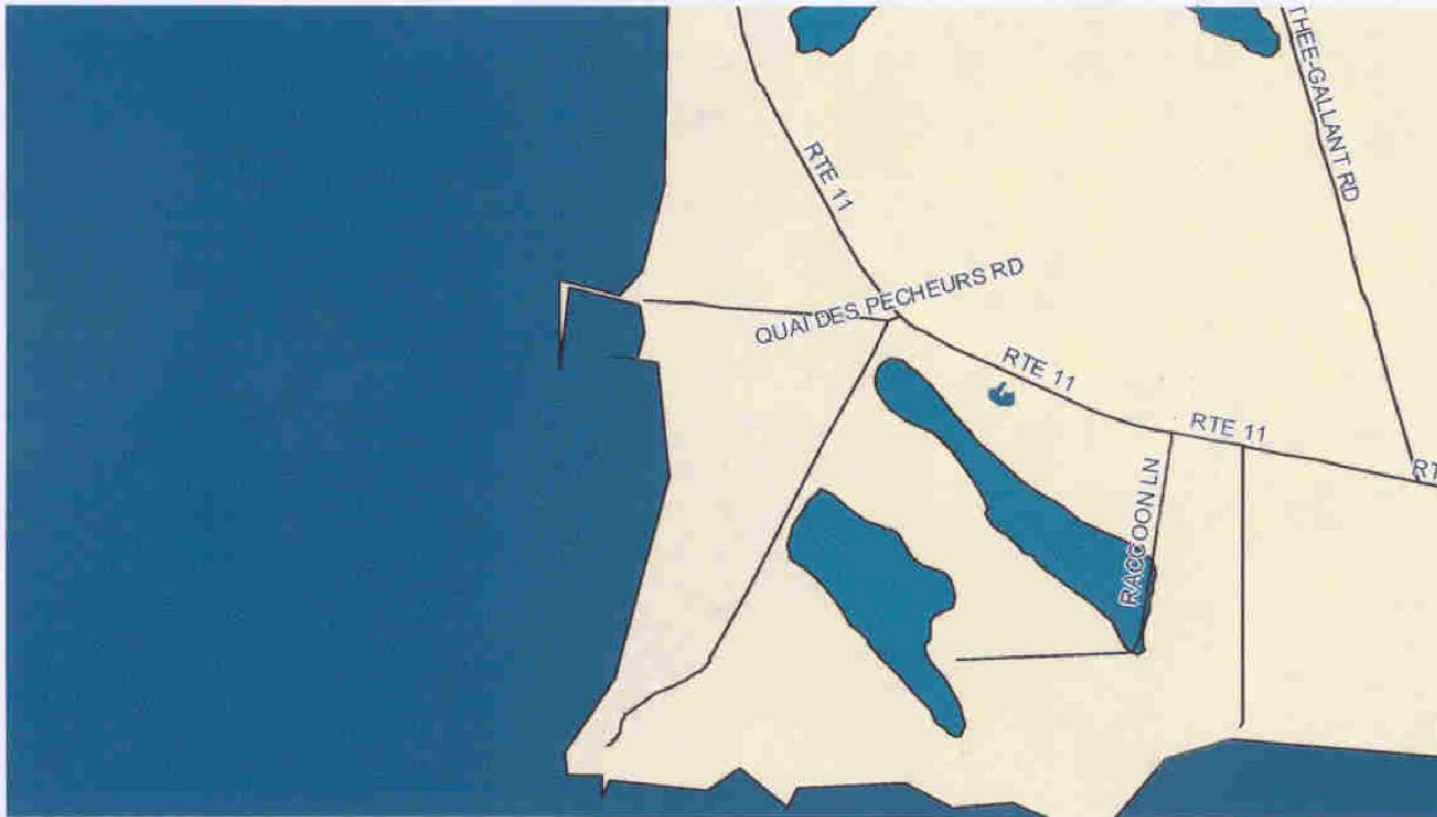
drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:
DESSIN No 1

Plot Scale: 1:1



Région environnante du port de Fishing Cove

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE DU CHENAL PORT DE FISHING COVE Cape Egmont, Comté de Prince, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-02-02 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 1



Fishing Cove 04/07/27 12:07

Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

**DRAGAGE DU CHENAL
PORT DE FISHING COVE
Cape Egmont, Comté
de Prince, Î.-P.-É**

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-02-02 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Grahams Pond**

Nom du site	Grahams Pond, Comté de Kings, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été
Emplacement du site de dragage	46.092833°N 62.451666°O Parcours
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées seront déchargées sur le site de dépôt terrestre de la DPPB du MPO situé sur le côté nord du bassin de Grahams Pond (46. 583092°N 62. 272521° O).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculants étanches et seront déposés sur le site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 4 000 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. le limon et le sable) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en mai 2004. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre, sauf à l'agriculture.
Rivage	Port développé situé dans le sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard. Les matières devant être draguées sont composées principalement de sable (98,5 %) et contiennent de petites quantités de limon (<1 %) et d'argile (1,2 %).
Utilisations du port	Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général, et comprend des entrepôts pour le matériel associé à l'industrie de la pêche. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet. Des activités de navigation de plaisance ont lieu dans la zone de projet (communication personnelle avec B. Creed, 2006).
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 63, qui englobe Grahams Pond, compte 994 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides les plus près du site du projet se trouvent à >200m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Grahams Pond**

Poisson et habitat du poisson	<p>Graham's Pond compte un grand nombre d'espèces de poisson, dont les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le hareng (<i>Clupea harengus</i>)
Faune	<p>Selon la cartographie de pêche artisanale du Ministère des Pêches et des Océans, il n'y a pas de faune marine à proximité du port (MPO, 2004).</p>
Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques	<p>Les espèces d'oiseaux que l'on trouve dans la zone de Poverty Beach sont le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>), la sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) et la sterne arctique (<i>Sterna paradisaea</i>).</p>
Espèces en péril	<p>Selon le Service canadien de la faune (2006), il est possible que les espèces en péril suivantes se trouvent dans la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacialis</i>) • le garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) • le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné trois entrées de trois espèces de faune vertébrée fragile et deux entrées de deux espèces de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • harle huppé (<i>Mergus serrator</i>) • hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • sympétrum rubigineux (<i>Sympetrum costiferum</i>) • sympétrum tardif (<i>Sympetrum vicinum</i>)
Zones environnementales importantes	<p>La Poverty Beach Natural Area (terrain n° 251561) est située à moins de 5 kms de Grahams Pond. Cette zone est considérée comme importante étant donné son importance pour l'écosystème (R. Curley, 2006). Selon les recherches effectuées auprès du CDC CA, le Panmure Island Provincial Park est situé à moins de 5 km du projet proposé.</p>
Transport et navigation	<p>Le port de Grahams Pond est vide de glace à partir du 15 avril jusqu'au 15 décembre, et la période navigation de plaisance la plus importante est de mai à juin (communication personnelle avec B. Creed, 2006).</p>

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Grahams Pond**

Pêche et aquaculture commerciale	Voir 'Poisson et habitat du poisson' ci-dessus.
---	---

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

REMARQUE : Tous les renseignements proviennent des sources suivantes, à moins d'indication contraire :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. Direction des ports pour petits bateaux (DPPB-MPO) *Gulf Region Environmental Screening Report for Harbour Basin and Channel Re-Dredging and Disposal of Clean Dredge Material at Sea - Grahams Pond, Kings County, Gulf Region, PEI.*

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Grahams Pond, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur des données principal.

Gouvernement de l'Î.-P.-É. 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

Ministère des Pêches et des Océans Canada. 2004. Cartographie de pêche artisanale – Recherche dans les bases de données portant sur les zones côtières et les régions proches du rivage à l'Île-du-Prince-Édouard. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.

Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communications personnelles

M. Barry Creed, DPPB du MPO, Administration portuaire de Grahams Pond, le 20 janvier 2006

M. Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Grahams Pond**

Nom du site	Grahams Pond, Comté de Kings, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été
Emplacement du site de dragage	46.092833°N 62.451666°O Parcours
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées seront déchargées sur le site de dépôt terrestre de la DPPB du MPO situé sur le côté nord du bassin de Grahams Pond (46. 583092°N 62. 272521° O).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculants étanches et seront déposés sur le site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 4 000 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. le limon et le sable) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en mai 2004. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre, sauf à l'agriculture.
Rivage	Port développé situé dans le sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard. Les matières devant être draguées sont composées principalement de sable (98,5 %) et contiennent de petites quantités de limon (<1 %) et d'argile (1,2 %).
Utilisations du port	Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général, et comprend des entrepôts pour le matériel associé à l'industrie de la pêche. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet. Des activités de navigation de plaisance ont lieu dans la zone de projet (communication personnelle avec B. Creed, 2006).
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 63, qui englobe Grahams Pond, compte 994 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides les plus près du site du projet se trouvent à >200m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Grahams Pond**

Poisson et habitat du poisson	<p>Graham's Pond compte un grand nombre d'espèces de poisson, dont les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le hareng (<i>Clupea harengus</i>)
Faune	<p>Selon la cartographie de pêche artisanale du Ministère des Pêches et des Océans, il n'y a pas de faune marine à proximité du port (MPO, 2004).</p>
Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques	<p>Les espèces d'oiseaux que l'on trouve dans la zone de Poverty Beach sont le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>), la sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) et la sterne arctique (<i>Sterna paradisaea</i>).</p>
Espèces en péril	<p>Selon le Service canadien de la faune (2006), il est possible que les espèces en péril suivantes se trouvent dans la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacialis</i>) • le garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) • le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné trois entrées de trois espèces de faune vertébrée fragile et deux entrées de deux espèces de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • harle huppé (<i>Mergus serrator</i>) • hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • sympétrum rubigineux (<i>Sympetrum costiferum</i>) • sympétrum tardif (<i>Sympetrum vicinum</i>)
Zones environnementales importantes	<p>La Poverty Beach Natural Area (terrain n° 251561) est située à moins de 5 kms de Grahams Pond. Cette zone est considérée comme importante étant donné son importance pour l'écosystème (R. Curley, 2006). Selon les recherches effectuées auprès du CDC CA, le Panmure Island Provincial Park est situé à moins de 5 km du projet proposé.</p>
Transport et navigation	<p>Le port de Grahams Pond est vide de glace à partir du 15 avril jusqu'au 15 décembre, et la période navigation de plaisance la plus importante est de mai à juin (communication personnelle avec B. Creed, 2006).</p>

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Grahams Pond**

Pêche et aquaculture commerciale	Voir 'Poisson et habitat du poisson' ci-dessus.
---	---

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

REMARQUE : Tous les renseignements proviennent des sources suivantes, à moins d'indication contraire :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. Direction des ports pour petits bateaux (DPPB-MPO) *Gulf Region Environmental Screening Report for Harbour Basin and Channel Re-Dredging and Disposal of Clean Dredge Material at Sea - Grahams Pond, Kings County, Gulf Region, PEI.*

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Grahams Pond, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur des données principal.

Gouvernement de l'Î.-P.-É. 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

Ministère des Pêches et des Océans Canada. 2004. Cartographie de pêche artisanale – Recherche dans les bases de données portant sur les zones côtières et les régions proches du rivage à l'Île-du-Prince-Édouard. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.

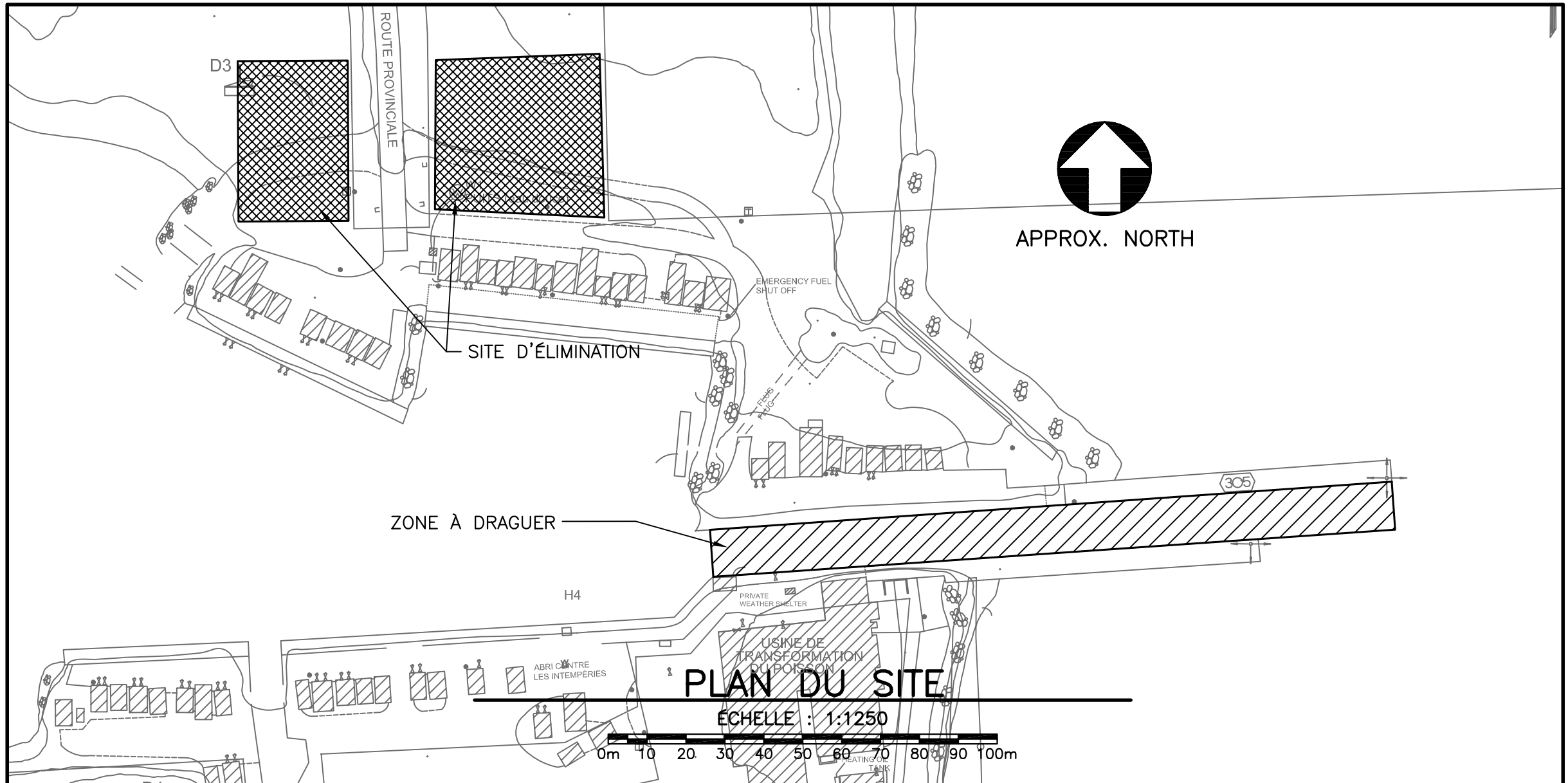
Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciestrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communications personnelles

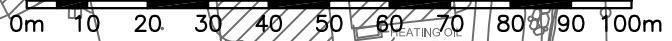
M. Barry Creed, DPPB du MPO, Administration portuaire de Grahams Pond, le 20 janvier 2006

M. Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006

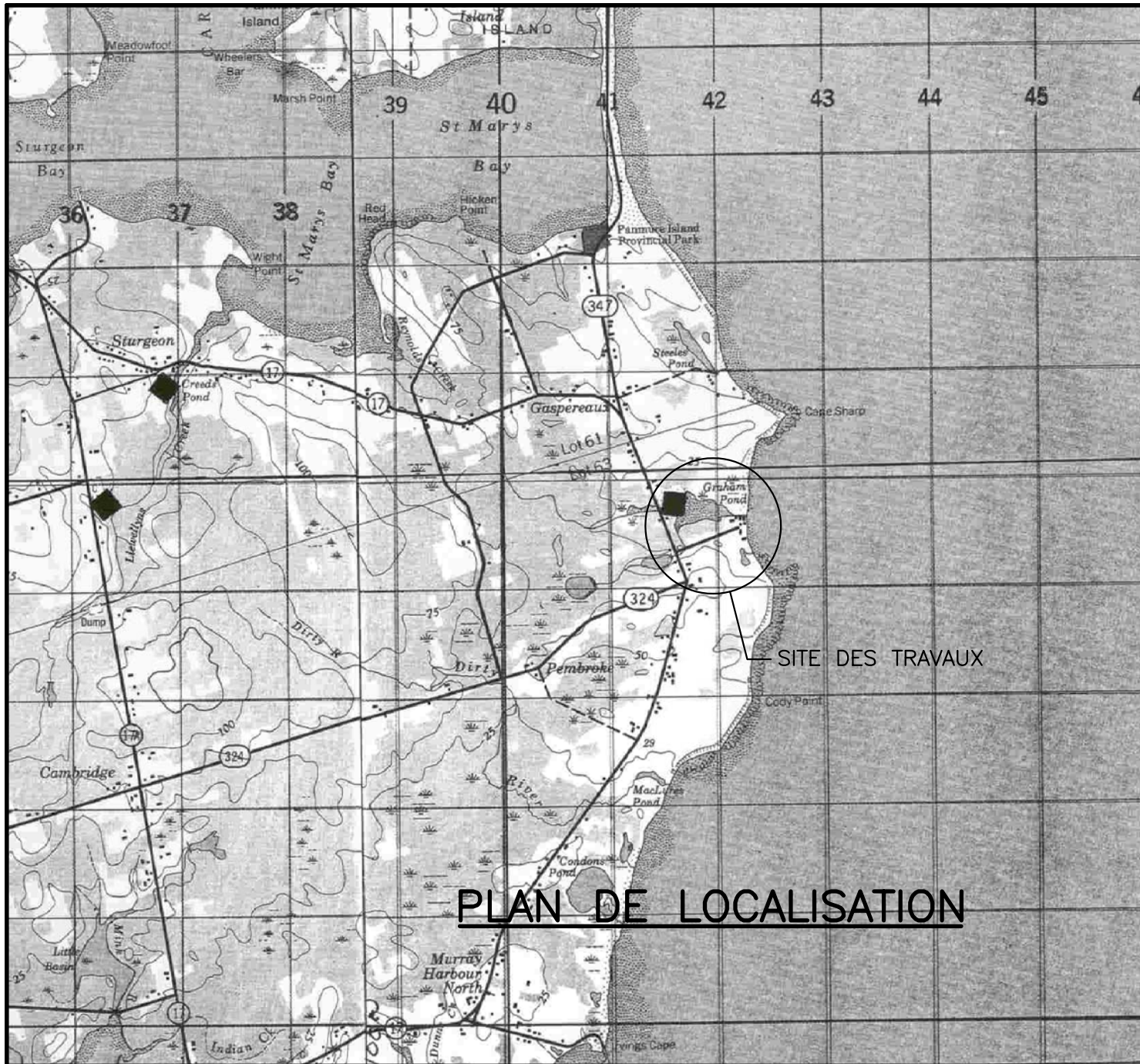



PLAN DU SITE

ÉCHELLE : 1:1250



Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	project DRAGAGE GRAHAM'S POND HARBOUR COMTÉ DE KINGS, I.-P.-É.	Drawing title PLAN DU SITE		designed conçu date
		project number no. du projet		drawing no. no. du dessin DESSIN No 1
Tender PWGSC Project Manager	Soumission Administrateur de projets TPSGC	approved approuvé		date 06-04-20 date




**Public Works and
Government Services
Canada**

**Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada**

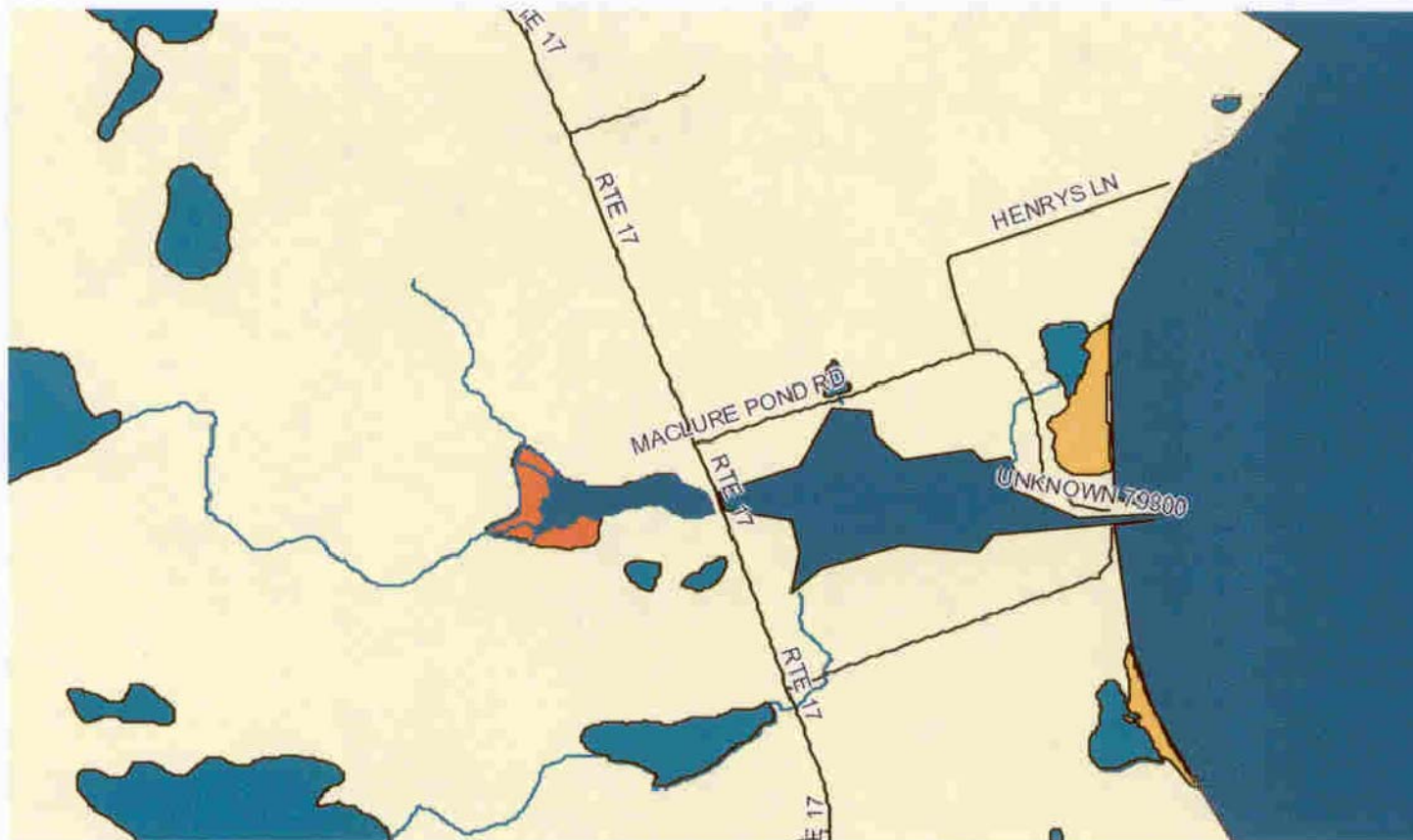
ZONE DE DRAGAGE

**GRAHAMS POND, COMTÉ
DE KINGS, I.-P.-É.**

Drawing title:	Titre du dessin:
PLAN DE LOCALISATION	
scale:	échelle:
	TELLE QU'INDIQUÉE
date:	revisions:
2006-01-31	
designed by:	date:
conçu par:	
drawn by:	dessiné par:
	C. BANKS
approved by:	approuvé par:
project no.:	no. du projet:
dwg no.:	dessin no.:
	FIG.No 1

PLAN DE LOCALISATION

Plot Scale: 1:1



Région environnante du port de Graham's Pond

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE

GRAHAMS POND, COMTÉ DE KINGS, Î.-P.-É

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2



Graham Pond 04/07/27 17:09

Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

**GRAHAMS POND, COMTÉ
DE KINGS, Î.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 3

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Howard's Cove Harbour**

Nom du site	Howard's Cove Harbour, comté de Prince, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été
Emplacement du site de dragage	46.739835° N, 64.379239° O Parcours
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées seront déchargées sur un site de dépôt terrestre ayant déjà été travaillé et situé sur un terrain privé à proximité du site de dragage (46.725487°N 64.389350° O). Le terrain a déjà été utilisé pour le dépôt de matières draguées provenant du port de Howard's Cove.
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculant étanches et seront déposés sur le site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 3 500 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. du sable et des roches) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en juillet 2004. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.
Rivage	Port développé situé sur la côte ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et menant au Détroit de Northumberland. Les matières devant être draguées sont composées principalement de sable (83 %) et contiennent de petites quantités de limon (<1 %), d'argile (1,5 %) et de roche (15,2).
Utilisations du port	Le port est beaucoup utilisé pour la navigation de plaisance et la navigation commerciale. Le terrain situé à proximité du site du projet proposé a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général et comprend plusieurs entrepôts pour le matériel associé à l'industrie de la pêche. Il y a aussi une usine de transformation du poisson devant reprendre ses activités. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de s'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet.
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 7, qui englobe le port de Howard's Cove, compte 585 habitants (Statistique Canada, 2006).

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Howard's Cove Harbour**

Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides se situent à environ 200m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).
Poisson et habitat du poisson	Le port de Howard's Cove compte un grand nombre d'espèces de poisson, dont les plus nombreuses sont : <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le hareng (<i>Clupea harengus</i>)
Faune	Selon la cartographie de pêche artisanale du ministère des Pêches et des Océans, il n'y a pas de faune marine à proximité du port (MPO, 2004).
Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques	Selon l' <i>Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces</i> , de Erskine, des espèces d'oiseaux nicheurs se trouvent à proximité du port de Howard's Cove. La liste des espèces est considérée comme prudente étant donné que la zone d'échantillonnage dépasse la zone du port. <ul style="list-style-type: none"> • paruline flamboyante (<i>Setophaga ruticilla</i>) • hirondelle de rivage (<i>Riparian riparia</i>) • carouge à épauettes (<i>Agelaius phoeniceus</i>) • bruant des prés (<i>Passerculus sandwichensis</i>) • bruant chanteur (<i>Melospiza melodia</i>) • bec-croisé bifascié (<i>Loxia leucoptera</i>)
Espèces en péril	Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné huit entrées de sept espèces de flore vasculaire rare et aucune entrée de flore non vasculaire rare. Cette recherche a aussi montré qu'une espèce de 1 faune vertébrée fragile vit dans la zone du projet (CDC CA, 2006). <ul style="list-style-type: none"> • hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • angélique noire-pourprée (<i>Angelica atropurpurea</i>) • herbe à Robert (<i>Geranium robertianum</i>) • <i>Claytonia caroliniana</i> • <i>Parnassia palustris</i> var. <i>parviflora</i> • Carex dressé (<i>Carex recta</i>) • <i>Eriophorum russeolum</i> • Troscart des marais (<i>Triglochin palustris</i>)
Zones environnementales importantes	Le Cedar Dunes Provincial Park and Natural Area (n ^{os} de terrain 85266 et 45617) est situé à moins de 5 kms du port de Howard's Cove. Ces zones sont considérées comme importantes vu leur importance pour l'écosystème (R. Curley, 2006). La recherche effectuée auprès du CDC CA a également montré que la Haliburton

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Howard's Cove Harbour**

	Ironwood Natural Area se trouve à moins de 5 km du site du projet proposé.
Transport et navigation	Le port de Howard's Cove est vide de glace à partir des environs du 20 avril jusqu'au 20 décembre, et la période de navigation de plaisance la plus importante est entre avril et juin et à partir du mois d'août jusqu'à la deuxième semaine d'octobre (communication personnelle avec J. Cooke, 2006).
Pêche et aquaculture commerciale	Les saisons de pêche au homard et de pêche au crabe jouent un rôle important dans l'économie de cette petite communauté vivant de la pêche étant donné que la plus grande partie des résidents travaillent dans cette industrie. Le port de Howard's Cove est ouvert depuis un grand nombre d'années et peut accueillir jusqu'à 45 bâtiments.

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

REMARQUE : Tous les renseignements fournis proviennent des sources suivantes, à moins d'indication contraire :

Travaux public et Services gouvernementaux Canada. 2005. Direction des ports pour petits bateaux (DPPB du MPO) *Gulf Region Environmental Screening Report for 2 Year Entrance Re-Dredging – Howard's Cove, Prince County, PEI*.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Howard's Cove, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Erskine, A.J., 1992. *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*. Nouvelle-Écosse.

Gouvernement de l'Î.-P.-É. 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

Pêches et Océans Canada. 2004. Cartographie traditionnelle des pêches – Recherche dans les bases de données pour les zones côtières et les régions proche du rivage de l'Île-du-Prince-Édouard. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.

Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

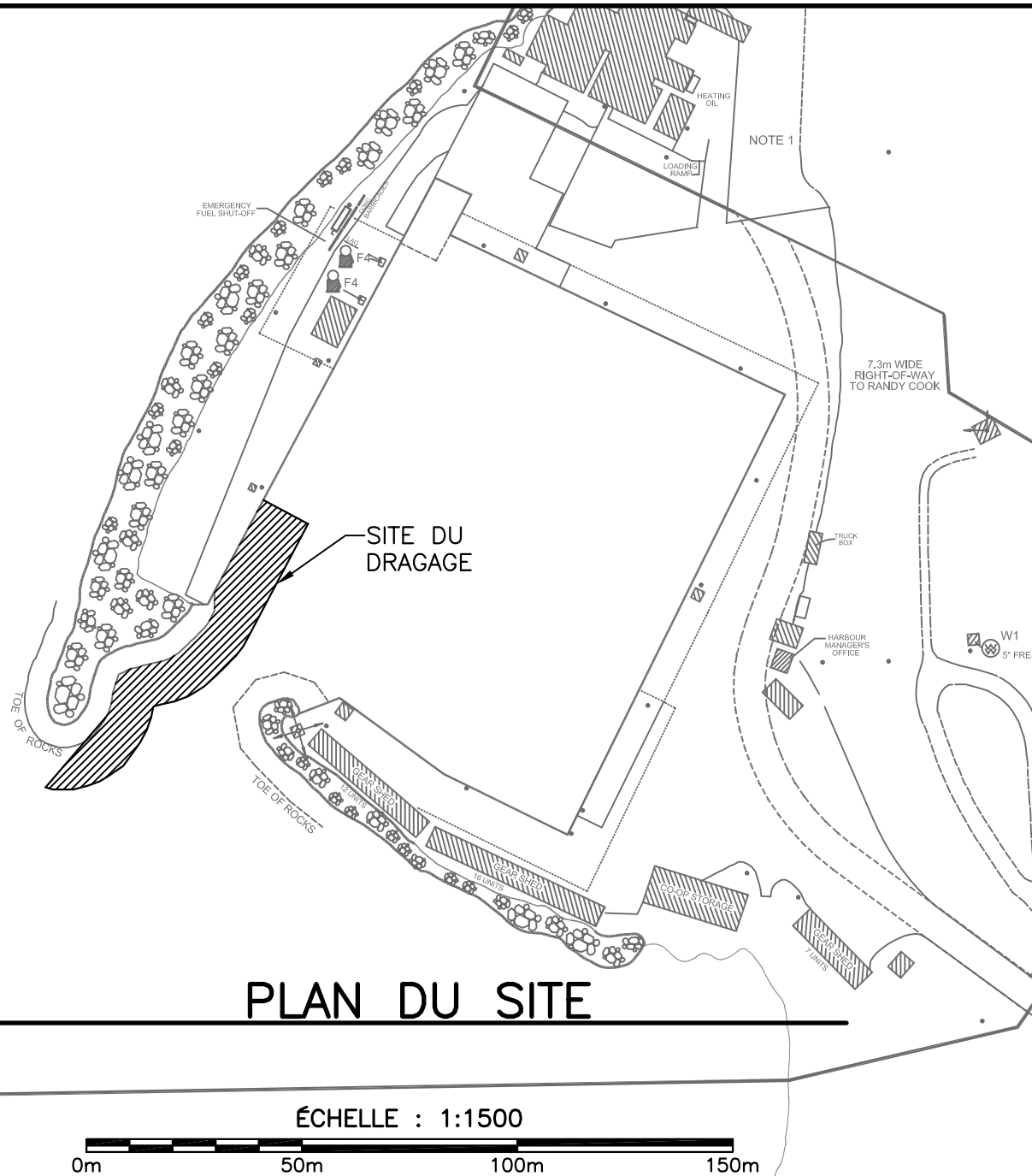
Communications personnelles

M. Jim Cooke, DPPB du MPO, Administration portuaire de Howard's Cove, le 20 janvier 2006.

M^{me} Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006

Plot Scale: 1:1

SOLID RED LINE INDICATES LIMITS OF HARBOUR AUTHORITY LEASE
(BOUNDARIES SHOWN ARE FOR VISUAL REFERENCE ONLY)



PLAN DU SITE

ÉCHELLE : 1:1500

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

Howard's Cove, Comté de Prince, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DU SITE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-31
revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS


approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

DESSIN No 1




**Public Works and
Government Services
Canada**

**Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada**

DRAGAGE

**Howard's Cove, Comté
de Prince, I.-P.-É**

Drawing title: Titre du dessin:

SITE D'ÉLIMINATION

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

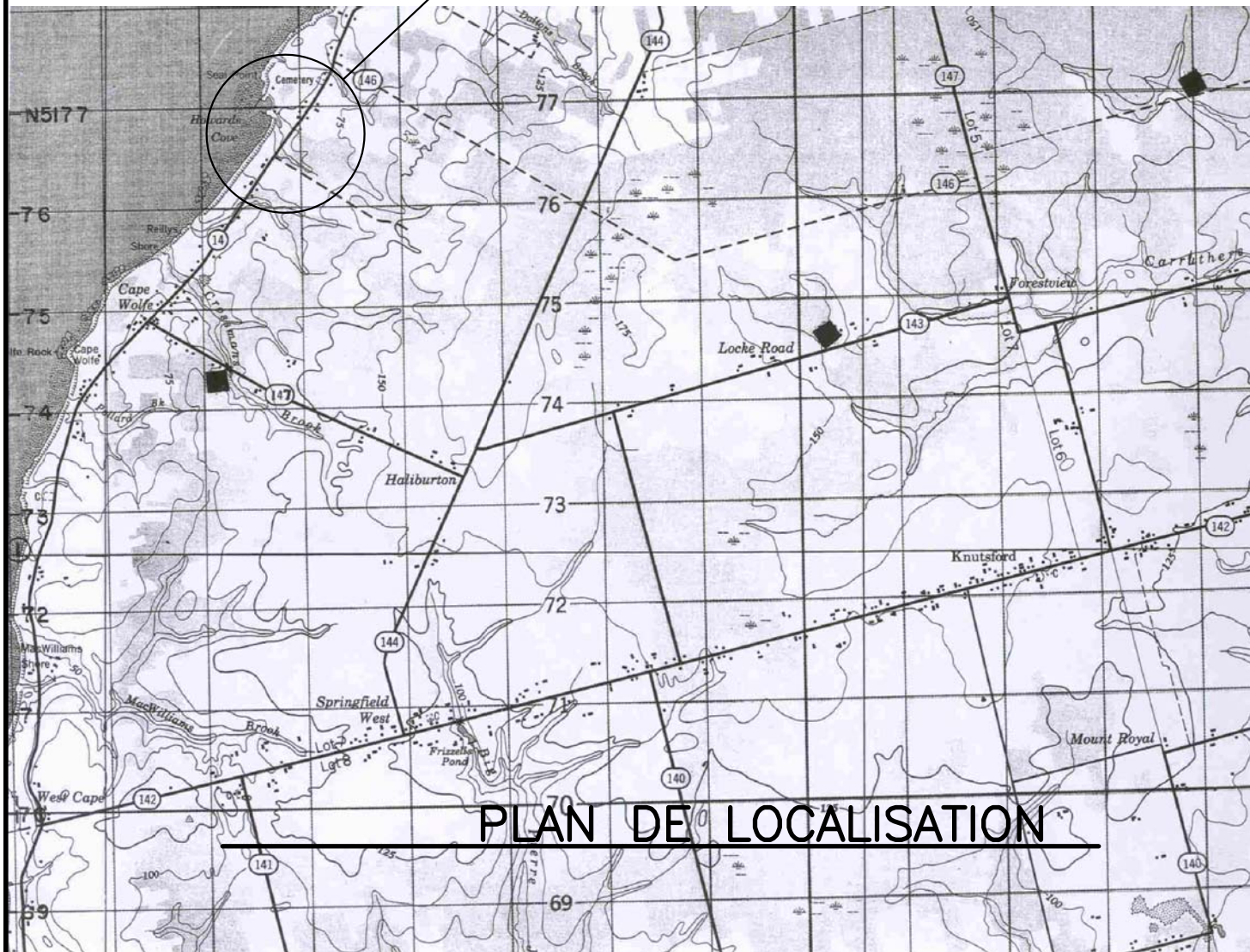
approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: DESSIN No 2 dessin no.:

Plot Scale: 1:1

SITE DES TRAVAUX



PLAN DE LOCALISATION

DRAGAGE

**Howard's Cove, Comté
de Prince, Î.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DE LOCALISATION

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 1



Région environnante du port de Howards Cove

Légende :

Rouge - marais salé
Orange - dunes de sable
Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE

Howard's Cove, Comté
de Prince, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-31
revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2



Howards Cove 04/07/27 12:39

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

Howard's Cove, Comté
de Prince, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 3

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Launching Pond Harbour**

Nom du site	Launching Pond Harbour, comté de Kings, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été.
Emplacement du site de dragage	46.219891° N, 62.409806° O Entrée du bassin du port
Emplacement du site de dépôt terrestre	Le site de dépôt terrestre a été préalablement travaillé, utilisé depuis de nombreuses années comme site de dépôt terrestre de sédiments marins, et a été choisi et utilisé de concert avec le PEIDEEF (46.222745°N 62.413419°O).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculants étanches et seront déposés sur le site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 4 000 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. le limon et le sable) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en mars 2005. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.
Rivage	Port développé situé sur la côte est de l'Île-du-Prince-Édouard, le long de Boughton Bay, et donnant sur le Golfe du Saint-Laurent. Les matières devant être draguées sont composées principalement de sable (97 %) et contiennent des petites quantités de limon (<1 %) et d'argile (1,1 %).
Utilisations du port	Le port est utilisé principalement pour la pêche commerciale et par quelques plaisanciers. Il n'y a pas d'usine de transformation du poisson dans le port, toutefois il y a des viviers à homards et des installations sont également utilisées pour entreposer le matériel de pêche et pour transporter le poisson. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet.
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 55, qui englobe le port de Launching Pond, compte 443 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides se situent à environ 50m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Launching Pond Harbour**

<p>Poisson et habitat du poisson</p>	<p>Le port de Launching Pond compte un grand nombre d'espèces de poisson, dont les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le hareng (<i>Clupea harengus</i>) • le pétoncle de grands fonds de l'Atlantique (<i>Placopecten magellanicus</i>) • merlu argenté (<i>Merluccius bilinearis</i>) • plie rouge (<i>Pseudopleuronectes americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>) • la plie canadienne (<i>Hippoglossoides platessoides</i>), • la morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) • le thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>)
<p>Faune</p>	<p>On trouve des phoques communs (<i>Phoca vitulina</i>) dans le port, mais ils sont rares (communication personnelle avec W. Campbell, 2006).</p>
<p>Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques</p>	<p>Selon l'<i>Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces</i>, de Erskine, des espèces d'oiseaux nicheurs se trouvent à proximité du port de Launching Pond. La liste des espèces est considérée comme prudente étant donné que la zone de l'échantillonnage dépasse la zone portuaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>) • sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) • cormoran à aigrettes (<i>Phalacrocorax auritus</i>) • tyran tritri (<i>Tyrannus tyrannus</i>) • balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) • bruant chanteur (<i>Melospiza melodia</i>) • bec-croisé bifascié (<i>Loxia leucoptera</i>) • paruline jaune (<i>Dendroica petechia</i>)
<p>Espèces en péril</p>	<p>Selon le Service canadien de la faune (2006), les espèces en péril suivantes pourraient se trouver dans la zone du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacilais</i>) • le garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) • le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné deux entrées de 2 espèces de flore vasculaire rare, et aucune entrée de flore non vasculaire rare. Cette recherche a également donné 11 entrées de 9 espèces de faune vertébrée fragile et 6 entrées de 5</p>

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Launching Pond Harbour**

	<p>espèces de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • épithèque canine (<i>Epitheca canis</i>) • guillemot à miroir (<i>Cepphus grylle</i>) • pic à dos noir (<i>Picoides arcticus</i>) • goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • <i>Catabrosa aquatica var. laurentiana</i> • sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) • sprengeri délicate (<i>Somatochlora franklini</i>) • grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>) • eucorrhine hudsonienne (<i>Leucorhina hudsonica</i>) • pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • quiscale rouilleux (<i>Euphagus carolinus</i>) • déesse paisible (<i>Nehalennia irene</i>) • bouleau nain (<i>Betula pumila</i>) • cordulégastre maculé (<i>Cordulegaster maculata</i>) • bec-croisé bifascié (<i>Loxia leucoptera</i>)
Zones environnementales importantes	<p>Le Boughton Island Natural Area (terrain n° 783829) est situé à moins de 5 kms du port de Launching Pond. Cette zone est considérée comme importante vu son importance pour l'écosystème (R. Curley, 2006). Le CDC CA indique qu'une zone de Black Creek Ducks Unlimited Area est située à moins de 5 kms du projet proposé.</p>
Transport et navigation	<p>Le port de Launching Pond est vide de glace à compter d'environ le 1^{er} mars jusqu'au 31 décembre, et la période navigation de plaisance la plus importante est de la mi-avril jusqu'à la mi-juillet (communication personnelle avec W. Campbell, 2006).</p>
Pêche et aquaculture commerciale	<p>Environ 53 bateaux de pêche commerciale effectuent leurs activités depuis ce port, et la navigation de plaisance est minime. On y pratique la pêche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au homard, durant les mois de mai et juin. • au hareng, de la fin août à la mi-septembre. • aux pétoncles, du 1^{er} novembre au 15 décembre. • au thon, du 15 juillet à la mi-octobre. <p>Quatre bateaux de pêche aux moules utilisent le port de Launching Pond et les sites visés par le bail d'aquaculture sont situés à environ 6 à 8 kms du quai de Launching Pond.</p>

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site

(c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

REMARQUE : Tous les renseignements fournis proviennent des sources suivantes, à moins d'indication contraire :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. Direction des ports pour petits bateaux (DPPB-MPO) *Gulf Region Environmental Screening Report for Reconstruction and Dredging/Excavation – Launching Pond Harbour, Kings County, PEI*.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Launching Pond, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Erskine, A.J., 1992. *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*. Nouvelle-Écosse.

Gouvernement de l'Î.-P.-É. 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

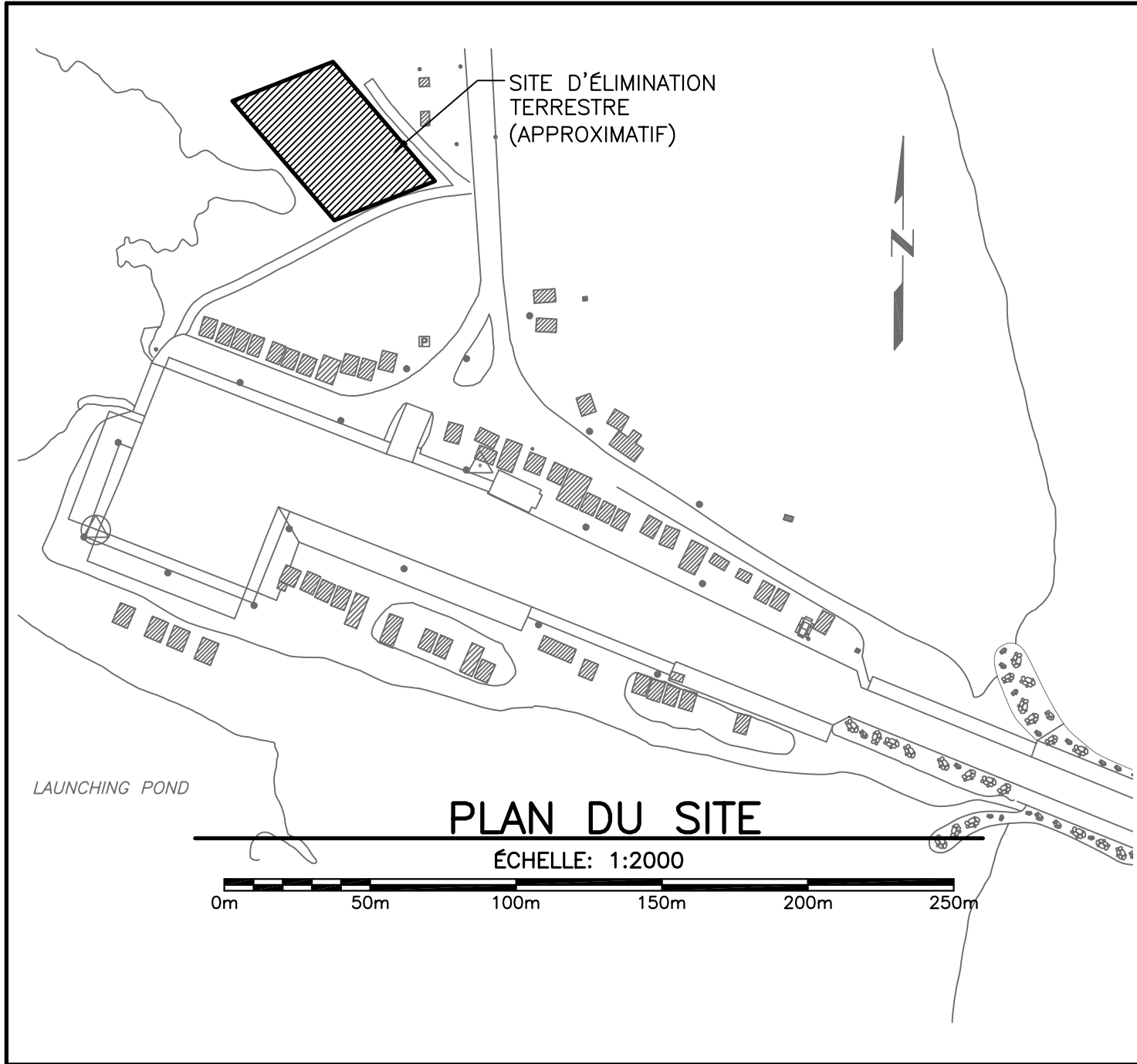
Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.


Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communications personnelles

M. Wayne Campbell, DPPB du MPO, Administration portuaire de Launching Pond, le 23 janvier 2006.

M. Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006



 Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

**BASSIN DU PORT
DRAGAGE
PORT DE LAUNCHING POND
COMTÉ DE KINGS, I.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

SITE D'ÉLIMINATION

scale: échelle: PAS À L'ÉCHELLE

date: 2006-02-02 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.: **DESSIN No 2**

Plot Scale: 1:1



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

**BASSIN DU PORT
DRAGAGE
PORT DE LAUNCHING POND
COMTÉ DE KINGS, I.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: PAS À L'ÉCHELLE
échelle:

date: 2006-02-02
revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

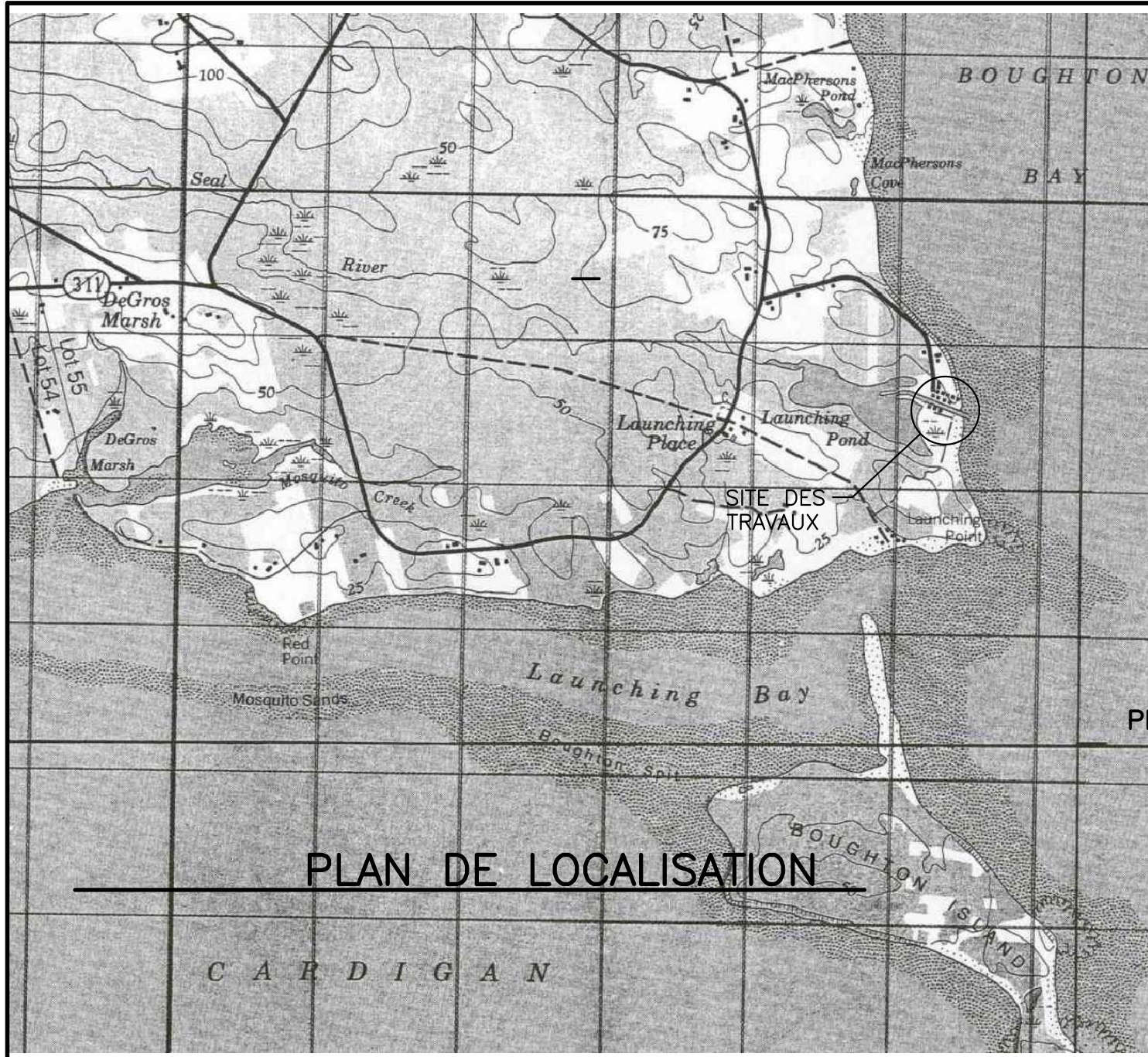
dwg no.: dessin no.:


FIG. No 1

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce
- Bleu pale - baie de Boughton
- Vert - couverture forestiere (1990)

Plot Scale: 1:1




Public Works and Government Services Canada
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

BASSIN DU PORT DRAGAGE
PORT DE LAUNCHING POND
COMTÉ DE KINGS, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

Plan de Localisation du Site

scale: échelle: PAS À L'ÉCHELLE

date: 2006-02-02 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2

PLAN DE LOCALISATION

Plot Scale: 1:1



PHOTO AÉRIENNE

Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

**BASSIN DU PORT
DRAGAGE
PORT DE LAUNCHING POND
COMTÉ DE KINGS, I.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: PAS À L'ÉCHELLE
échelle:

date: 2006-02-02 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 3

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Tignish Harbour**

Nom du site	Tignish Harbour, comté de Prince, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été.
Emplacement du site de dragage	46.951740°N 63. 998010°O Entrée du bassin.
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées du bassin du port seront déposées sur un site de dépôt terrestre préalablement utilisé et situé sur un terrain de la DPPB du MPO (46. 950950°N 63. 999570°O).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculants étanches et seront déposés sur le site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 3 000 mètres cubes (m ³) de morts-terrain seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en novembre 2003. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.
Rivage	Port développé situé sur la côte ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. Les matières devant être draguées sont principalement constituées de sable (98 %) et contiennent des petites quantités de limon ou d'argile (<2 %) et de roche (<1 %).
Utilisations du port	Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général et comprend plusieurs entrepôts pour le matériel associé à l'industrie de la pêche. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de s'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet. Des excursions en bateau n'ont pas lieu dans le port de Tignish. Le port peut desservir les plaisanciers, toutefois, il dessert habituellement des bateaux de pêche commerciale uniquement (communication personnelle avec M. McKinnis, 2006).
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 1 et de Tignish, qui englobe le port de Tignish, compte 2 731 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides se trouvent à environ 100m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Tignish Harbour**

<p>Poisson et habitat du poisson</p>	<p>Le port de Tignish compte un grand nombre d'espèces de poissons, de crustacés, de mollusques et de plantes marines. Les espèces de poisson les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) • éperlan d'Amérique (<i>Osmerus mordax</i>) • capucette (<i>Menidia menidia</i>) <p>Les crustacés et les fruits de mer dans la région comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le homard (<i>Homarus americanus</i>) • Le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>)
<p>Faune</p>	<p>On ne trouve pas de phoques communs (<i>Phoca vitulina</i>) dans la zone du projet (communication personnelle avec M. McKinnis, 2006).</p>
<p>Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques</p>	<p>Selon l'<i>Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces</i>, de Erskine, des espèces d'oiseaux nicheurs se trouvent à proximité du port de Tignish. La liste des espèces est considérée comme prudente étant donné que la zone d'échantillonnage dépasse la zone du port.</p> <ul style="list-style-type: none"> • moucherolle des aulnes (<i>Empidonax alnorum</i>) • canard noir (<i>Anas rubripes</i>) • crécerelle d'amérique (<i>Falco sparverius</i>) • paruline flamboyante (<i>Setophaga ruticilla</i>) • hirondelle de rivage (<i>Riparian riparia</i>) • guillemot à miroir (<i>Cepphus grille</i>) • black-and-white warbler (<i>Mniotilta varia</i>) • blue-winged teal (<i>Anas dicors</i>) • goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • cedar waxwing (<i>Bombycilla cedrorum</i>) • chipping sparrow (<i>Spizella passerine</i>) • common yellowthroat (<i>Geothlypis trichas</i>) • Eastern Kingbird (<i>Tyrannus tyrannus</i>) • green-winged teal (<i>Anas crecca</i>) • pie-billed grebe (<i>Podilymbus podiceps</i>) • red-winged blackbird (<i>Agelaius phoeniceus</i>) • ruby-crowned kinglet (<i>Regulus calendula</i>) • savannah sparrow (<i>Passerculus sandwichensis</i>) • song sparrow (<i>Melospiza melodia</i>) • spotted sandpiper (<i>Actitis macularia</i>) • swamp sparrow (<i>Melospiza georgiana</i>) • white-throated sparrow (<i>Zonotrichia albicollis</i>) • yellow warbler (<i>Dendroica petechia</i>) • yellowrumped warbler (<i>Dendroica coronata</i>)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Tignish Harbour**

<p>Espèces en péril</p>	<p>Selon le Service canadien de la faune (2006), les espèces en péril suivantes pourraient se trouver dans la zone du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacialis</i>) • le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) • l'aster du St-Laurent (<i>Symphotrichum laurentianum</i>) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné 62 entrées de 51 espèces de flore vasculaire rare, et aucune entrée de flore non vasculaire rare. Cette recherche a également donné 8 entrées de 8 espèces de faune vertébrée fragile et 5 entrées de 5 espèces de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • harle huppé (<i>Mergus serrator</i>) • pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • guillemot à miroir (<i>Cephus grylle</i>) • hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • paruline des ruisseaux (<i>Seiurus noveboracensis</i>) • bruant vespéral (<i>Poocetes gramineus</i>) • bruant de Nelson (<i>Ammodramus nelsoni</i>) • goglu des prés (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • aeschne porte-crosses (<i>Aeshna eremita</i>) • sympétrum rubigineux (<i>Sympetrum costiferum</i>) • sympétrum tardif (<i>Sympetrum vicinum</i>) • agrion résolu (<i>Coenagrion resolutum</i>) • déesse paisible (<i>Nehalennia irene</i>) • angélique noire-pourprée (<i>Angelica atropurpurea</i>) • sanicle de Maryland (<i>Sanicula marilandica</i>) • chardon mutique (<i>Cirsium muticum</i>) • crève-z-yeux (<i>Erechtites hieraciifolia</i>) • séneçon doré (<i>Packera aurea</i>) • verge d'or géante (<i>Solidago gigantea</i>) • verge d'or à grandes feuilles (<i>Solidago macrophylla</i>) • <i>Xanthium strumarium</i> var. <i>canadense</i> • aster du St-Laurent (<i>Symphotrichum laurentianum</i>) • <i>Rorippa palustris</i> ssp. <i>fernaldiana</i>) • <i>Sagina nodosa</i> ssp. <i>borealis</i>) • spergulaire du Canada (<i>Spergularia canadensis</i>) • spergulaire marine (<i>Spergularia salina</i>) • bois de calumet (<i>Cornus rugosa</i>) • chamésyce à feuilles de renouée (<i>Chamaesyce polygonifolia</i>)
--------------------------------	---

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Tignish Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • gadellier amer (<i>Ribes triste</i>) • myriophylle verticillé (<i>Myriophyllum verticillatum</i>) • <i>Oenothera villosa</i> • renouée très rameuse (<i>Polygonum ramosissimum</i> var. <i>ramosissimum</i>) • rumex fausse-persicaire (<i>Rumex maritimus</i>) • pyrole à fleurs verdâtres (<i>Pyrola chlorantha</i>) • renoncule de Gmelin (<i>Ranunculus gmelinii</i>) • renoncule de Pennsylvanie (<i>Ranunculus pensylvanicus</i>) • nerprun à feuilles d'aulne (<i>Rhamnus alnifolia</i>) • aigremoine à sépales crochus (<i>Agrimonia gryposepala</i>) • ronce de Pennsylvanie (<i>Rubus pensilvanicus</i>) • saule chenu (<i>Salix candida</i>) • limoselle à feuilles subulées (<i>Limosella australis</i>) • petite ortie (<i>Pilea pumila</i>) • petit gui (<i>Arceuthobium pusillum</i>) • pin gris or cyprès (<i>Pinus banksiana</i>) • carex de Crawford (<i>Carex crawfordii</i>) • carex de Mackenzie (<i>Carex mackenziei</i>) • carex faux-vulpin (<i>Carex vulpinoidea</i>) • carex rostré (<i>Carex utriculata</i>) • carex à fruit glabre (<i>Carex tonsa</i>) • éléocharide naine (<i>Eleocharis parvula</i>) • <i>Eriophorum russeolum</i> • jonc de Dudley (<i>Juncus dudleyi</i>) • lenticule trisulquée (<i>Lemna trisulca</i>) • cypripède royal (<i>Cypripedium reginae</i>) • liparis de loesel (<i>Liparis loeselii</i>) • platanthère à feuilles orbiculaires (<i>Platanthera clavellata</i>) • platanthère dilatée (<i>Platanthera dilatata</i>) • Pogonie langue-de-serpent (<i>Pogonia ophioglossoides</i>) • <i>Catabrosa aquatica</i> var. <i>laurentiana</i> • glycérie boréale (<i>Glyceria borealis</i>) • rubanier d'Amérique (<i>Sparganium americanum</i>) • rubanier nain massette (<i>Sparganium natans</i>) • lycopode palustre (<i>Lycopodiella inundata</i>) • Botryche de Virginie (<i>Botrychium virginianum</i>)
<p>Zones environnementales importantes</p>	<p>Les zones désignées près du port de Tignish sont le parcours de Little Tignish, qui comprend tout le terrain n° 531970 et des parties des terrains n^{os} 556092, 592477, 705749, 481705, 672071, 1511 et 3756 (communication personnelle avec R. Curley, 2006). Le CDC CA indique que Arsenaults Pond, Tignish Natural Area, Little Tignish Run Natural Area, Round Pond Natural Area, Tignish Ducks Unlimited Area et Blanchard's Pond Ducks Unlimited Area sont</p>

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Tignish Harbour**

	situés à moins de 5 kms du site proposé.
Transport et navigation	Le port de Tignish est vide de glace à compter d'environ le 15 avril jusqu'au 31 décembre, et la période navigation de plaisance la plus importante est de la mi-avril jusqu'au mois de juin et de septembre à la deuxième semaine d'octobre (communication personnelle avec M. McKinnis, 2006).
Pêche et aquaculture commerciale	Voir 'Poisson et Habitat du poisson' ci-dessus.

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

Les renseignements proviennent de Travaux publics et Services gouvernement Canada. 2004. *CEAA Environmental Screening For Basin Dredging at Tignish Harbour, PEI*, à moins d'indication contraire.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Tignish, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Erskine, A.J., 1992. *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*, Nouvelle-Écosse.

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

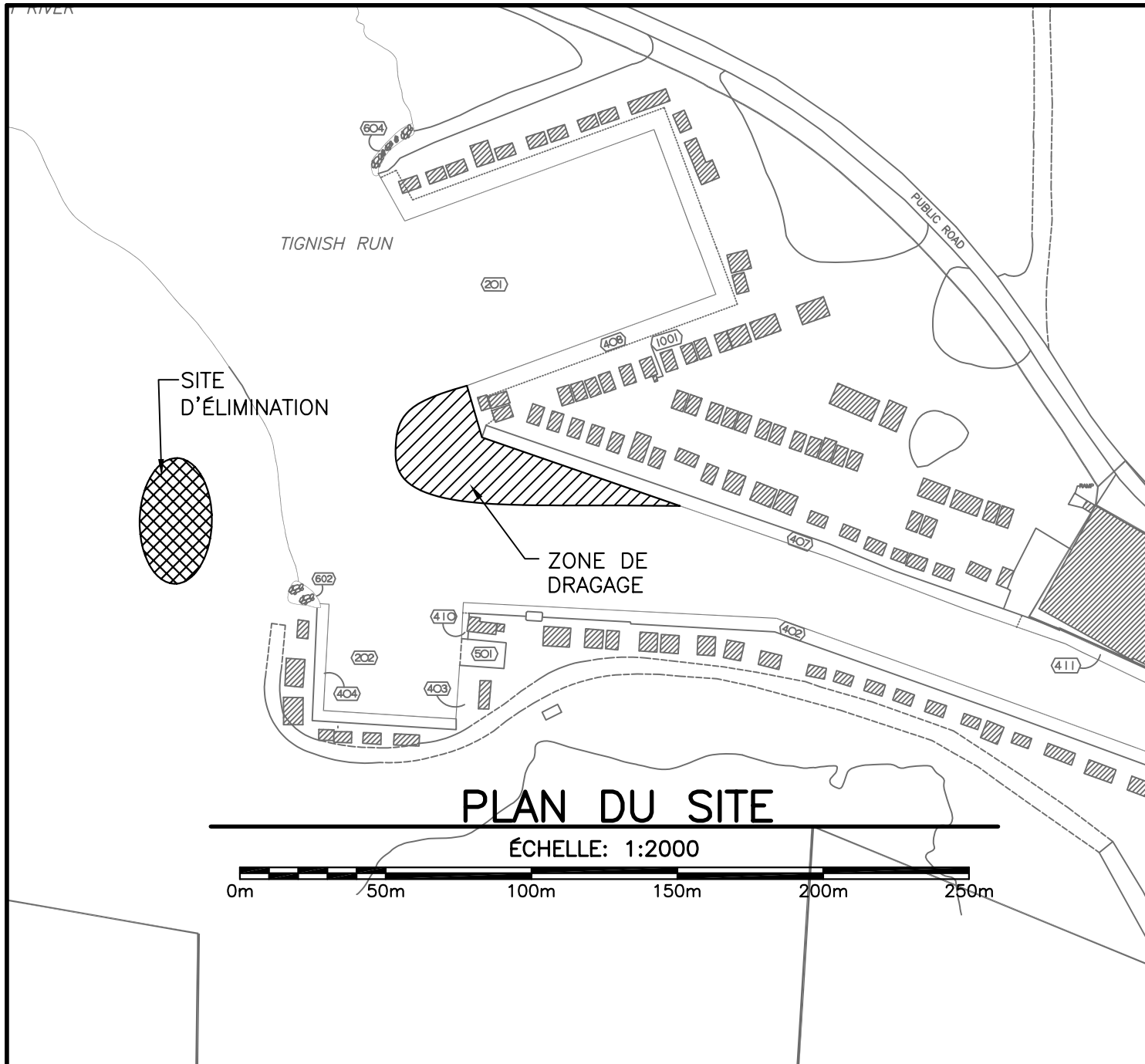
Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.


Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communications personnelles

M^{me} Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006

M. Mike McKinnis, DPPB du MPO, Administration portuaire de Tignish, le 23 janvier 2006.




**Public Works and
Government Services
Canada**

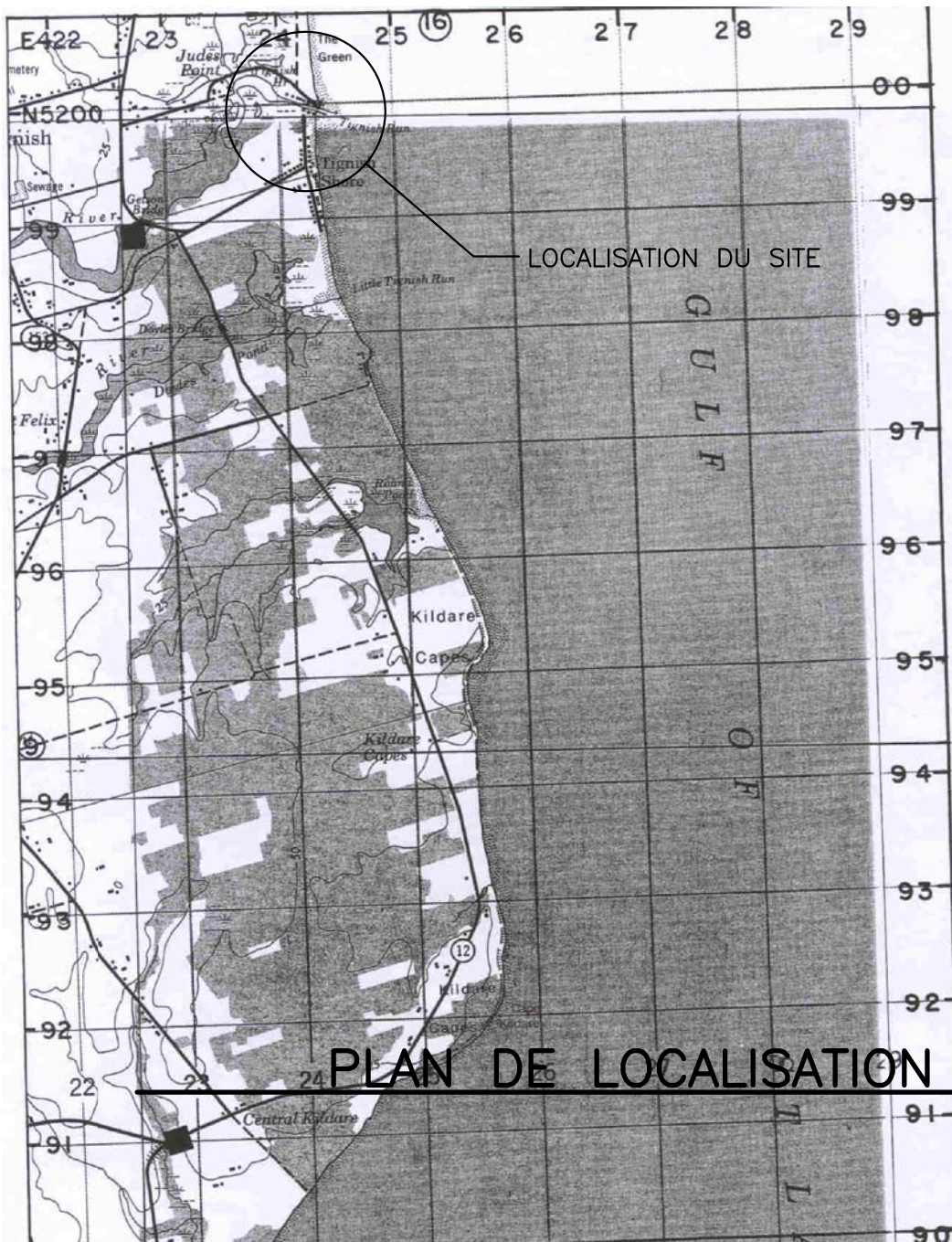
**Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada**

DRAGAGE

**Port de Tignish
Comté de Prince, I.-P.-É.**

Drawing title:	Titre du dessin:
PLAN DU SITE	
scale: échelle:	TELLE QU'INDIQUÉE
date:	revisions:
2006-01-30	
designed by: conçu par:	date:
drawn by: dessiné par: C. BANKS	
approved by: approuvé par:	
project no.:	no. du projet:
dwg no.:	dessin no.:
DESSIN No 1	

Plot Scale: 1:1



 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

Port de Tignish, Comté
de Prince, I.-P.-E.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DE LOCALISATION

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

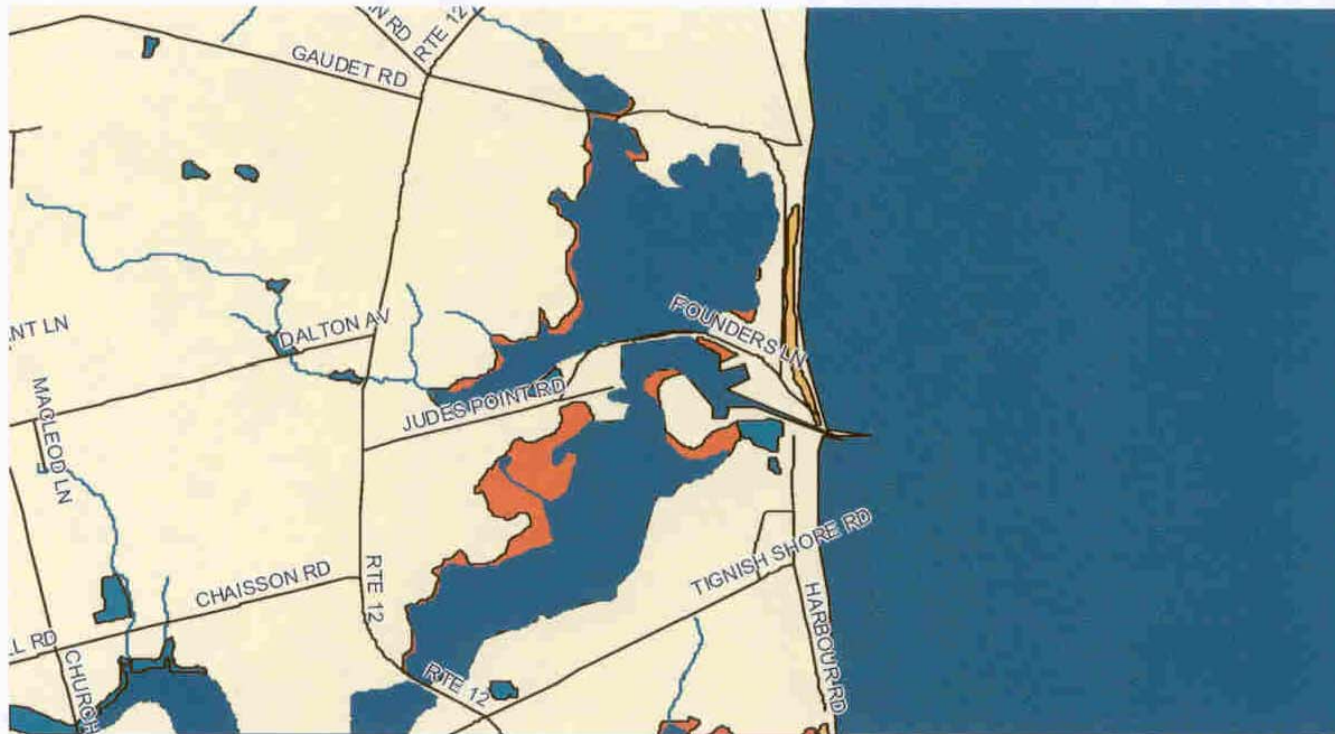
drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 1



Région environnante du port de Tignish

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE

Port de Tignish, Comté de Prince, I.-P.-E.

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No. 2



Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DREDGING

Port de Tignish, Comté
de Prince, I.-P.-E.

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 3

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – North Lake Harbour**

Nom du site	North Lake Harbour, comté de Kings, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été et au besoin, à la fin de l'été ou à l'automne étant donné la nature dynamique des lignes de côte et la fréquence ainsi que la gravité des tempêtes dans cette zone.
Emplacement du site de dragage n° 1	46.466800°N 62.069890°O Bassin
Emplacement du site de dragage n° 2	46.468010°N 62.068550°O Parcours
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées du bassin seront déchargées sur le site de dépôt terrestre de la DPPB du MPO à North Lake (voir les cartes de North Lake).
Mode d'élimination	<p>Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port et les déblais seront déposés directement dans des camions basculants étanches pour ensuite être déchargés sur un site de dépôt terrestre à bermes (voir les cartes de North Lake).</p> <p>Le dragage du parcours du port sera également fait au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre et les déblais seront déposés à côté du brise-lame et transportées par bouteur au-dessus de la laisse de marée haute (voir les cartes de North Lake).</p>
Quantité de déblais de dragage	Environ 4 000 mètres cubes (m ³) de déblais seront enlevés à la fois du bassin et du parcours du port, pour un total de 8 000 m ³ annuellement.
Composition des déblais de dragage	<p><i>Site de dragage n° 1:</i> Le plus récent échantillonnage dans ce site a eu lieu en mars 2005. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.</p> <p><i>Site de dragage n° 2:</i> Le plus récent échantillonnage dans ce site a eu lieu en novembre 2004. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse pour ce site montrent également que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.</p>
Rivage	<p>Les matières devant être draguées dans le bassin du port de North Lake sont composées principalement de sable (99 %) et contiennent des traces de limon (<1 %) et d'argile (entre 1 et 1,2 %).</p> <p>Les matières devant être draguées du parcours du port de North Lake sont composées principalement de sable (99 %) et contiennent des</p>

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – North Lake Harbour**

	traces d'argile (1 %).
Utilisations du port	<p>Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général et comprend une usine de transformation du poisson et des remises pour appâts. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet.</p> <p>Le tourisme est une des activités principales dans ce site. Des dunes de sable sont situées de chaque côté du port et sont utilisées à des fins récréatives durant les mois d'été.</p>
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 47, qui englobe le port de North Lake, compte 586 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides les plus près se situent à moins de 200m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).
Poisson et habitat du poisson	<p>Le port de North Lake compte un grand nombre d'espèces de poisson, de crustacés, de mollusques et de plantes marines, dont les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) • la morue (<i>Gadus morhua</i>) • la plie rouge (<i>Pseudopleuronectes americanus</i>) • le merlu (<i>Merluccius bilinearis</i>) • le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>) <p>Les crustacés et les fruits de mer dans cette zone sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le crabe-araignée (<i>Hyas araneus</i>)
Faune	Selon la cartographie de pêche artisanale du ministère des Pêches et des Océans, il n'y a pas de faune marine à proximité du port (DFO, 2004).
Oiseaux migrants, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques	Les oiseaux migrants associés à cette zone sont le pluvier kildir (<i>Charadrius vociferus</i>), le chevalier grivelé (<i>Actitis macularia</i>) et la bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>).
Espèces en péril	<p>La zone de North Lake est considérée comme une baie intéressante en tant que zone de reproduction du pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) et le moucherolle des saules (<i>Empidonax traillii</i>). On a aussi déterminé que les espèces en péril suivantes se trouvent dans cette zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacilais</i>)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – North Lake Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • le garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) • le pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) (Service canadien de la faune, 2006) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné 13 entrées de 12 espèces de flore vasculaire rare et aucune entrée de flore non vasculaire rare. Cette recherche a également donné deux entrées de deux espèces de faune invertébrée fragiles (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • lycopode palustre (<i>Lycopodiella inundata</i>) • épervière du Canada (<i>Hieracium canadense</i>) • <i>Danthonia compressa</i> • ptéropore à fleurs d'andromède (<i>Pterospora andromedea</i>) • grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>) • lobélie gonflée (<i>Lobelia inflata</i>) • botryche à feuille couchée (<i>Botrychium multifidum</i>) • Berris (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>) • limoselle à feuilles subulées (<i>Limosella australis</i>) • <i>Stuckenia filiformis ssp. alpina</i> • pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • <i>Polygonum raii</i> • petites poires (<i>Amelanchier stolonifera</i>) • Lenticule trisulquée (<i>Lemna trisulca</i>)
Zones environnementales importantes	<p>Les zones désignées près du port de North Lake sont East Lake, qui inclut les dunes sur les terrains portant le n° 111351, 110783, 110791, 433490 et 813428 (Communication personnelle avec R. Curley, 2006). Selon les recherches effectuées auprès du CDC CA, la East Lake Natural Area, la North Lake Natural Area, les East Lake 1 and 2 Ducks Unlimited Areas et la North Lake Ducks Unlimited Area se trouvent à moins de 5 km du site de projet proposé</p>
Transport et navigation	<p>Selon l'Atlas du Canada, le port est habituellement ouvert à la navigation du 1^{er} avril au 15 janvier.</p>
Pêche et aquaculture commerciale	<p>Les types de pêches pratiquées dans ce port comprennent la pêche au :</p> <ul style="list-style-type: none"> • homard (de mai à juillet) • thon (de juillet à septembre) • crabe nordique (de juillet à octobre) • crabe-crapaud (de juillet à septembre) • hareng (du printemps à l'automne)

RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – North Lake Harbour

	<ul style="list-style-type: none">• maquereau (de juillet à la fin octobre)
--	---

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

Les renseignements fournis proviennent de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. *CEAA Environmental Screening For Harbour Re-Dredging at North Lake Harbour, PEI and Public Works and Government Services Canada*. 2005. *CEAA Environmental Screening For Basin Re-Dredging at North Lake Harbour, PEI*, à moins d'indication contraire.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de North Lake, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

Pêches et Océans Canada. 2004. Cartographie de pêche artisanale – Recherche des bases de données sur les zones côtières et les régions proches du rivage à l'Île-du-Prince-Édouard. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.

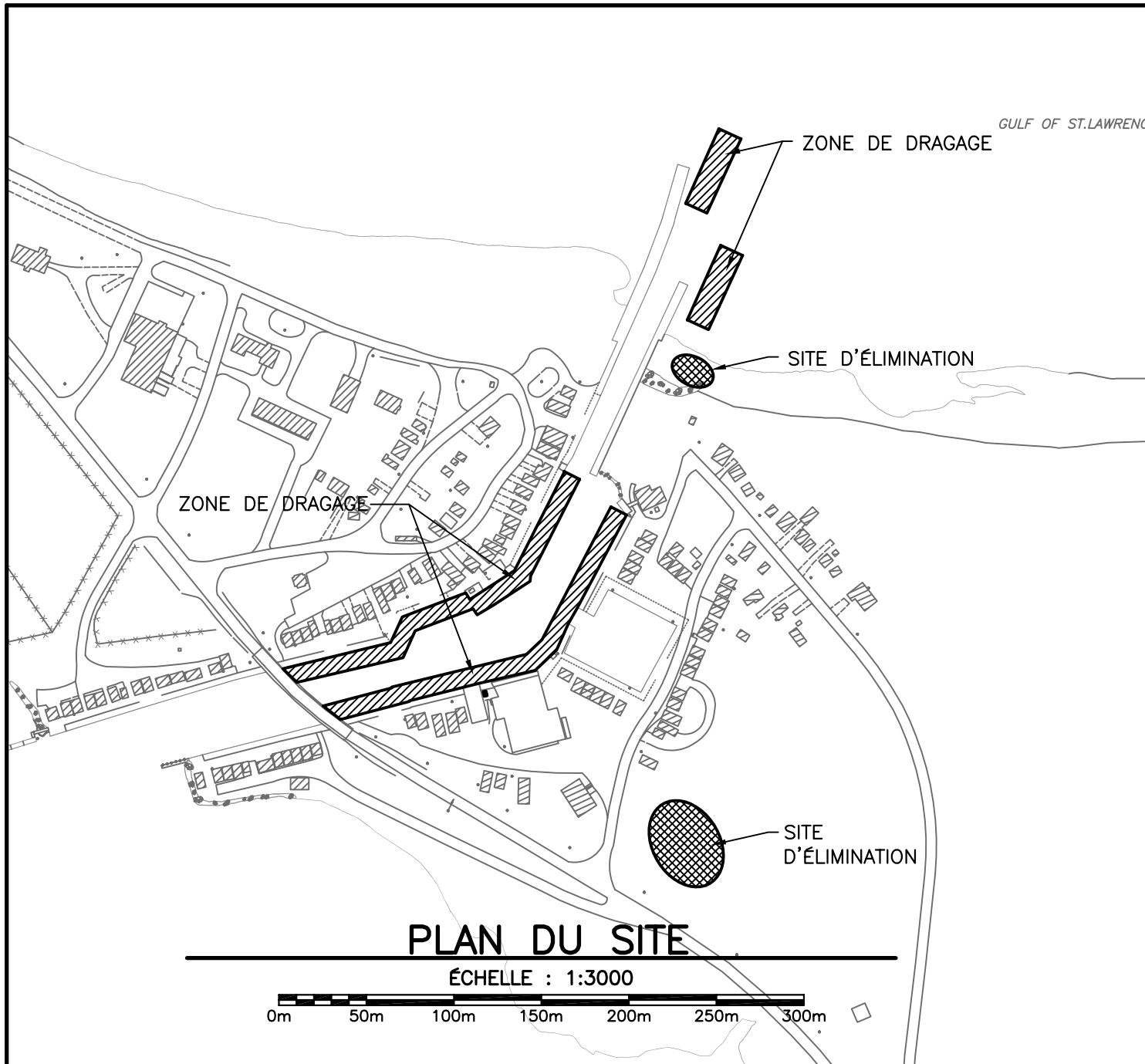
Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

The Atlas of Canada, 2006. URL: <http://atlas.gc.ca/site/english/index.html> Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Communication personnelle

M^{me} Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006



GULF OF ST.LAWRENCE

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE DU CHENAL

Port de North Lake
Comté de Kings, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DU SITE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

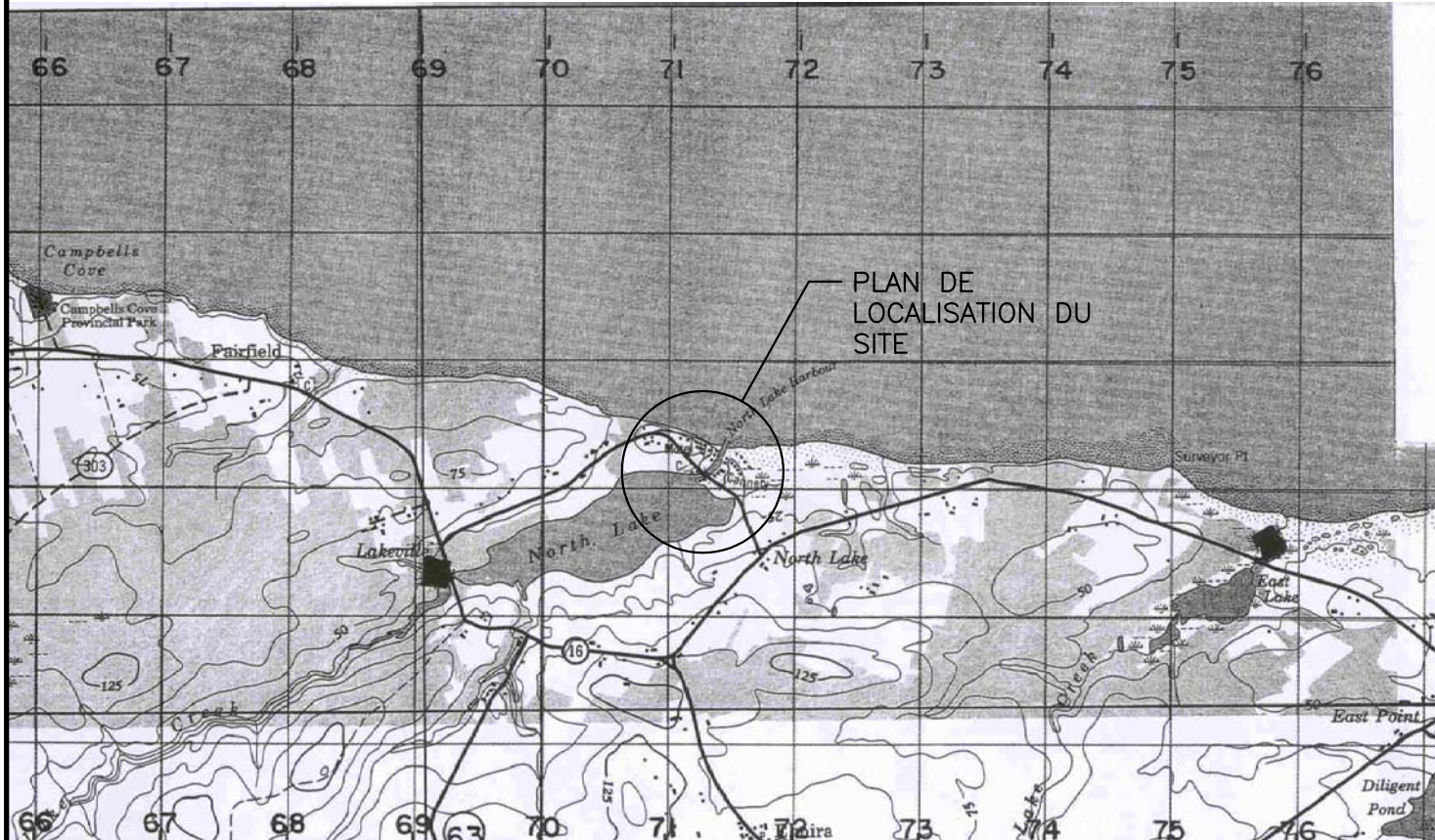
drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: DESSIN No 1 dessin no.:

Plot Scale: 1:1



PLAN DE LOCALISATION

DRAGAGE DU CHENAL

Port de North Lake
Comté de Kings, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DE LOCALISATION

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: revisions:

2006-01-30

designed by: conçu par: date:

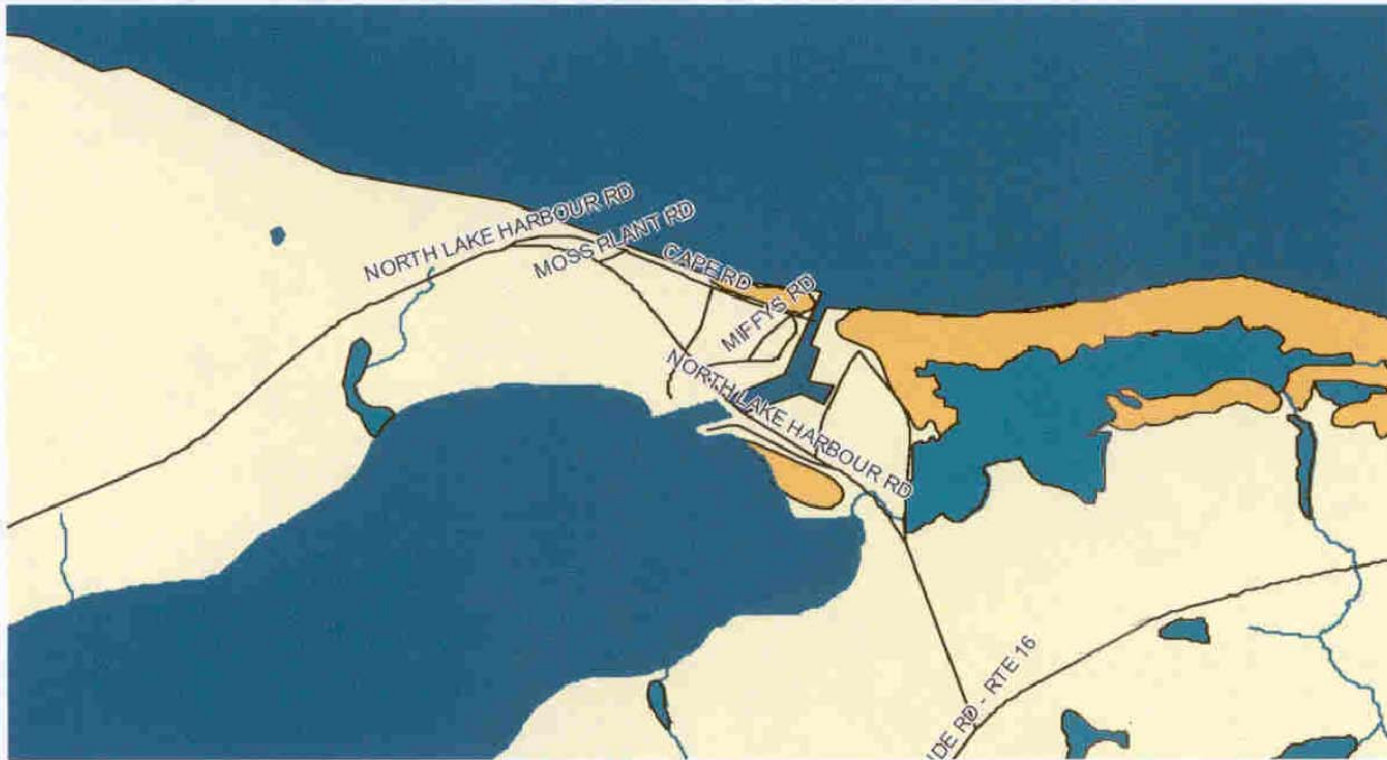
drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 1



Région environnante du port de North Lake

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE DU CHENAL

Port de North Lake
Comté de Kings, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2



North Lake, PE
27-July-2004 #05-06

Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE DU CHENAL

Port de North Lake
Comté de Kings, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-30 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 3

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Seacow Pond Harbour**

Nom du site	Seacow Pond Harbour, comté de Prince, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été.
Emplacement du site de dragage	47.029405° N, 63.990578° O Parcours de l'entrée du port.
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées seront déchargées soit sur le site de dépôt terrestre de la DPPB du MPO à Seacow Pond (47.020018°N 64.001822°O), soit sur le terrain privé adjacent, les deux ayant déjà été utilisés comme site de dépôt terrestre (voir les cartes pour l'emplacement).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculants étanches et seront déposés sur le site de dépôt terrestre selon le règlement en vigueur.
Quantité de déblais de dragage	Environ 2 500 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. le limon et le sable) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en mars 2005. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre.
Rivage	Port développé situé sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard, le long du Golfe du Saint-Laurent. Les matières devant être draguées sont principalement constituées de sable (98 %) et contiennent des petites quantités de limon (<1 %) et d'argile (1,9 %).
Utilisations du port	Tant les plaisanciers que les entrepreneurs de pêche commerciale utilisent ce port ainsi que les entrepôts d'engins de pêche et du transport du poisson se trouvant dans ce port. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet.
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 1, qui englobe le port de Seacow Pond, compte 1 900 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides les plus près se situent à environ 25m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Seacow Pond Harbour**

<p>Poisson et habitat du poisson</p>	<p>Seacow Pond compte un grand nombre d'espèces de poisson, de crustacés, de mollusques et de plantes marines, dont les plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la morue (<i>Gadus morhua</i>) • le hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) • le merlu (<i>Merluccius bilinearis</i>) • le gaspateau (<i>Alosa pseudoharengus</i>) • le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>) <p>Les crustacés et les fruits de mer dans cette zone sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le crabe araignée (<i>Hyas areneus</i>)
<p>Faune</p>	<p>Selon la cartographie de pêche traditionnelle du ministère des Pêches et des Océans, il n'y a pas de faune marine à proximité de ce port (MPO, 2004).</p>
<p>Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques</p>	<p>Seacow Pond offre un habitat aux oiseaux migrateurs, y compris : au pluvier kildir (<i>Charadrius vociferus.</i>), au chevalier grivelé (<i>Actitis macularia</i>), à la bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>) et au guillemot à miroir (<i>Cepphus grylle</i>).</p>
<p>Espèces en péril</p>	<p>Selon le Service canadien de la faune (2006), il est possible que les espèces en péril suivantes se trouvent dans la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique Nord (<i>Eubalanea glacilais</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné 56 entrées de 50 espèces de flore vasculaire rare, et aucune entrée d'espèce de flore non vasculaire rare (CDC CA, 2006). Cette recherche a également donné 7 entrées de 4 espèces de vertébrés fragiles et 3 entrées d'espèces de faune invertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Parnassia palustris var. parviflora</i> • nerprun à feuilles d'aulne (<i>Rhamnus alnifolia</i>) • scirpe hudsonien (<i>Trichophorum alpinum</i>) • rubanier d'Amérique (<i>Sparganium americanum</i>) • hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) • guillemot à miroir (<i>Cepphus grylle</i>) • gaillet du Labrador (<i>Galium labradoricum</i>) • androméde glauque (<i>Andromeda polifolia var. glaucophylla</i>)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Seacow Pond Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • aster boréale (<i>Symphyotrichum boreale</i>) • botryche à feuille de matricaire (<i>Botrychium matricariifolium</i>) • mûres blanches (<i>Rubus chamaemorus</i>) • Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>) • bident différent (<i>Bidens heterodoxa</i>) • lycopode à trois épis (<i>Lycopodium tristachyum</i>) • gaylussacia dumose (<i>Gaylussacia dumosa</i>) • <i>Juniperus communis</i> var. <i>montana</i> • petit gui (<i>Arceuthobium pusillum</i>) • lestes dryade (<i>Lestes dryas</i>) • éléocharide à cinq fleurs (<i>Eleocharis quinqueflora</i>) • troscart de la gaspésie (<i>Triglochin gaspensis</i>) • séneçon doré (<i>Packera aurea</i>) • carex doré (<i>Carex aurea</i>) • grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>) • jonc de Greene (<i>Juncus greenii</i>) • <i>Draba incana</i> • saule chenu (<i>Salix candida</i>) • <i>Sagina nodosa</i> ssp. <i>borealis</i> • violette décombante (<i>Viola labradorica</i>) • violette lancéolée (<i>Viola lanceolata</i>) • botryche simple (<i>Botrychium simplex</i>) • carex verdâtre (<i>Carex viridula</i>) • liparis de loesel (<i>Liparis loeselii</i>) • carex folliculé (<i>Carex folliculata</i>) • carex rariflore (<i>Carex rariflora</i>) • lestes onguiculé (<i>Lestes unguiculatus</i>) • muhlenbergie agglomérée (<i>Muhlenbergia glomerata</i>) • berris (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>) • carex de boubiers (<i>Carex limosa</i>) • carex à côtes (<i>Carex gynocrates</i>) • pyrole à feuilles d'Asaret (<i>Pyrola asarifolia</i>) • pluvier siffleur (<i>Charadrius melodus</i>) • carex porc-épic (<i>Carex hystericina</i>) • <i>Empetrum eamesii</i> ssp. <i>atropurpureum</i> • leucorrhine apprivoisée (<i>Leucorrhinia proxima</i>) • pogonie langue-de-serpent (<i>Pogonia ophioglossoides</i>) • osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i> var. <i>spectabilis</i>) • <i>Eriophorum russeolum</i> • chamésyce à feuilles de renouée (<i>Chamaesyce polygonifolia</i>) • renoncule de Gmelin (<i>Ranunculus gmelinii</i>) • verge d'or géante (<i>Solidago gigantea</i>) • lenticule trisulquée (<i>Lemna trisulca</i>) • smilacine étoilée (<i>Maianthemum stellatum</i>)
--	---

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Seacow Pond Harbour**

	<ul style="list-style-type: none"> • lycopode aplati (<i>Lycopodium complanatum</i>) • calopogon tubéreux (<i>Calopogon tuberosus</i>) • scirpe gazonnant (<i>Trichophorum caespitosum</i>) • carex aquatique (<i>Carex aquatilis</i>) • carex jaune (<i>Carex flava</i>)
Zones environnementales importantes	<p>Selon le CDC CA, la Nail Pond Neutral Area se trouve à moins de 5 km du site du projet proposé.</p>
Transport et navigation	<p>Le port de Seacow Pond est vide de glace à compter d'environ le 15 avril jusqu'au 15 décembre, et la période de navigation de plaisance la plus importante se situe durant les mois de mai et juin. (communication personnelle avec F. Morrissey, 2006).</p>
Pêche et aquaculture commerciale	<p>Il y a environ 50 navires commerciaux immatriculés qui exercent leurs activités à partir de ce port et son utilisation pour la navigation de plaisance est minime. On y pratique la pêche au :</p> <ul style="list-style-type: none"> • homard, durant les mois de mai et juin. • crabe des neiges se fait à compter du mois d'avril à la mi-septembre. • La pêche de fond commence habituellement au mois d'août pour se terminer en novembre. • On pratique aussi la pêche au hareng dans ce port. <p>Il n'y a pas d'activités d'aquaculture, de sites loués pour l'aquaculture ou d'usines de transformation du poisson dans ou près de ce port.</p>

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

REMARQUE : Tous les renseignements proviennent des sources suivantes, à moins d'indication contraire :

Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. Direction des ports pour petits bateaux (DPPB-MPO) *Gulf Region Environmental Screening Report for Basin/Run Redredging – Seacow Pond Harbour, Seacow Pond, Prince County, PEI.*

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Seacow Pond, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Gouvernement de l'Î.-P.-É. 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

Pêches et Océans Canada. 2004. Cartographie de pêche artisanale – Recherche dans les bases de données sur les zones côtières et les régions proches du rivage à l'Île-du-Prince-Édouard. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.

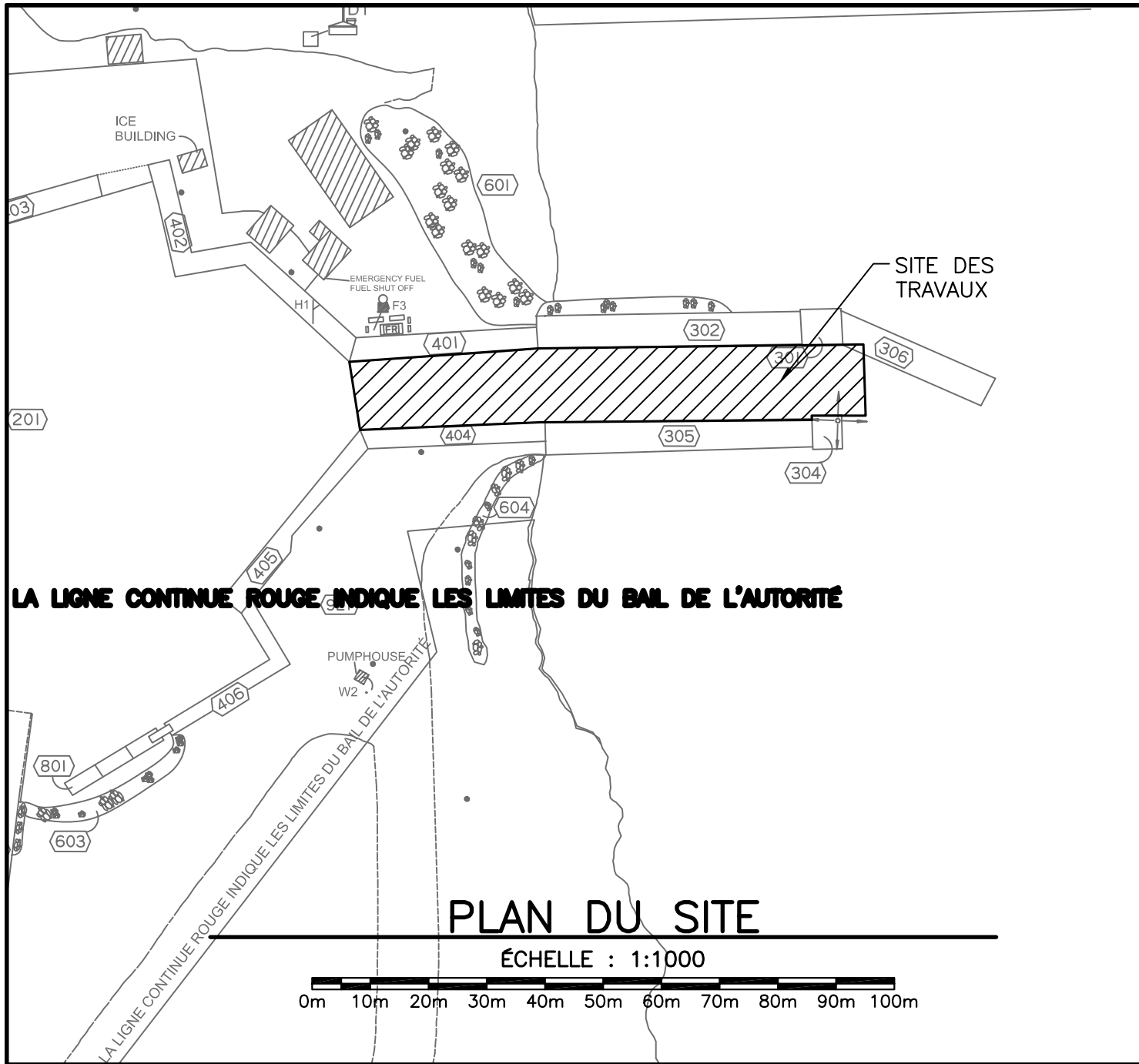
Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet: http://www.speciesatrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.


Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

Communication personnelles

M. Francis Morrissey de la DPPB du MPO, Administration portuaire de Seacow Pond, le 20 janvier 2006.

M^{me}. Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006




**Public Works and
Government Services
Canada**

**Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada**

DRAGAGE

 Port de Seacow Pond
 Comté de Prince, I.-P.-É.

Drawing title:	Titre du dessin:
PLAN DU SITE	
scale: échelle:	QU'INDIQUÉE
date:	revisions:
2006-01-31	
designed by: conçu par:	date:
drawn by: dessiné par: C. BANKS	
approved by: approuvé par:	
project no.:	no. du projet:
dwg no.:	dessin no.:
DESSIN No1	

Plot Scale: 1:1




 Public Works and
 Government Services
 Canada

Travaux publics et
 Services gouvernementaux
 Canada

DRAGAGE

Port de Seacow Pond
 Comté de Prince, Î.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

SITE D'ÉLIMINATION

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
 échelle:

date: 2006-01-31
 revisions:

designed by: conçu par:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

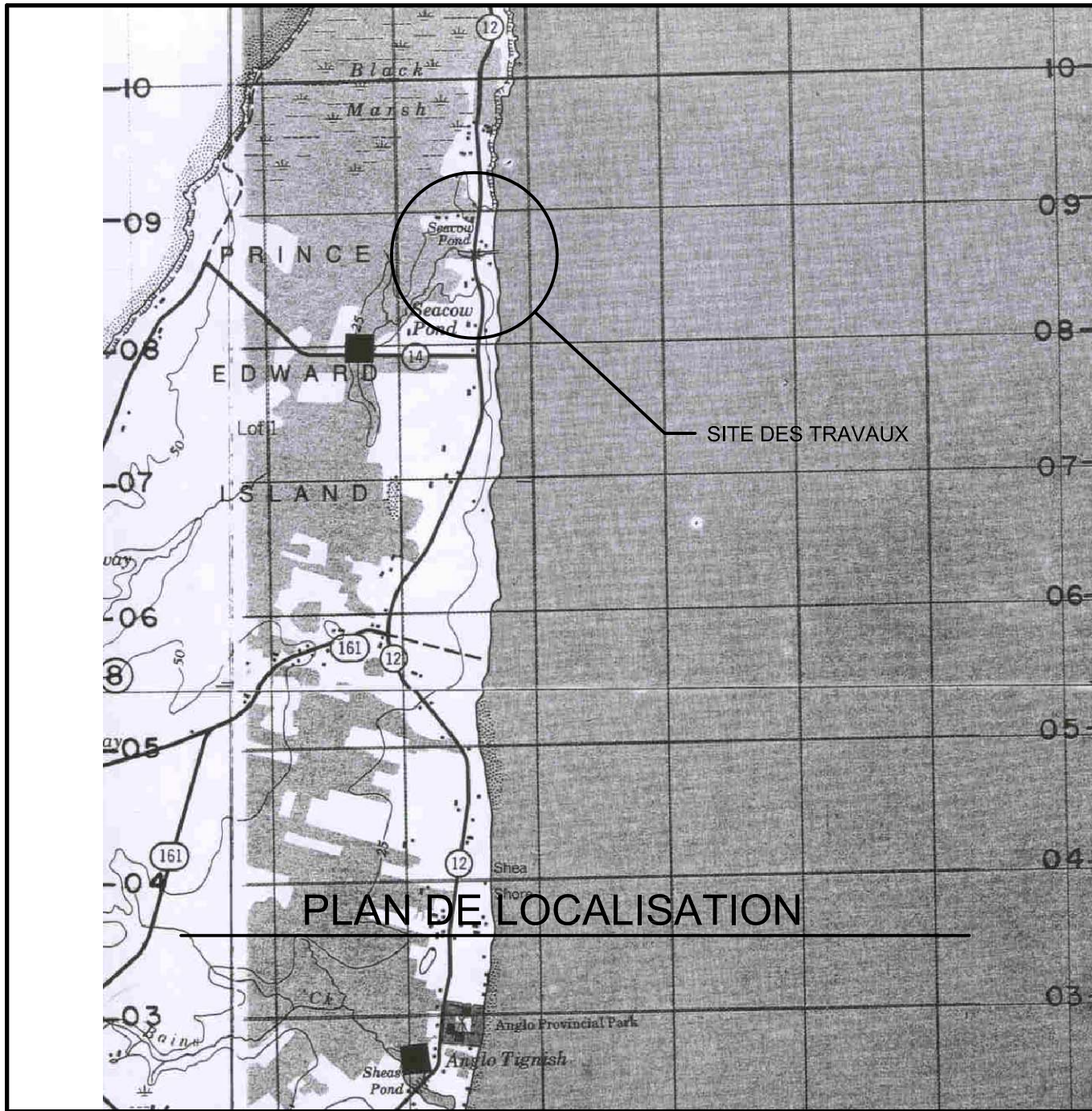
approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

DESSIN No 2

Plot Scale: 1:1



PLAN DE LOCALISATION

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

Port de Seacow Pond
Comté de Prince, I.-P.-É

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DE LOCALISATION

scale: échelle: PAS À L'ÉCHELLE.

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

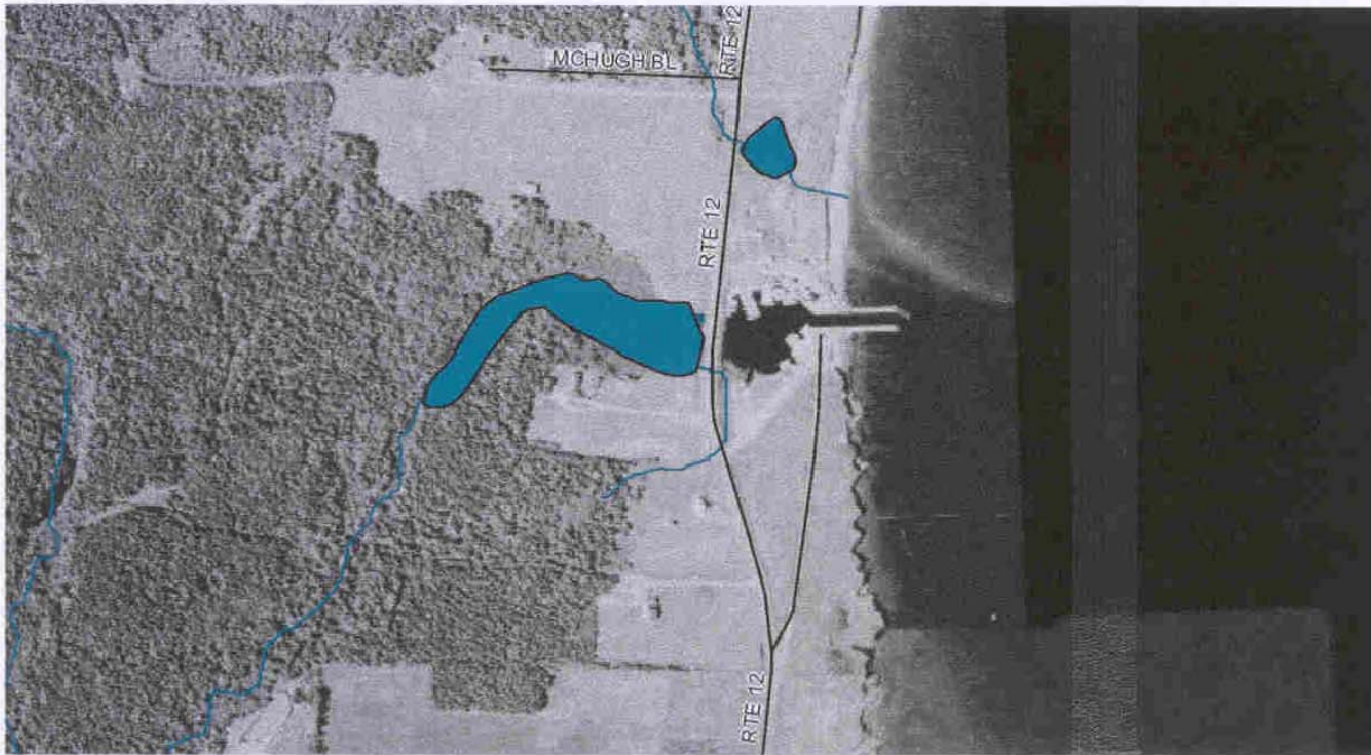
drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 1



Région environnante du port de Seacow Pond

Légende :

- Rouge - marais salé
- Orange - dunes de sable
- Bleu - marais d'eau douce

DRAGAGE

Port de Seacow Pond
Comté de Prince, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2



Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

Port de Seacow Pond
Comté de Prince, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PHOTO AÉRIENNE

scale: échelle: TELLE QU'INDIQUÉE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 3

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Skinner's Pond Harbour**

Nom du site	Skinner's Pond Harbour, comté de Prince, Île-du-Prince-Édouard
Temps de l'année où le dragage a lieu	Du printemps au début de l'été.
Emplacement du site de dragage	46.966253°N 64.126392°O Chenal d'entrée du bassin ou parcours du port.
Emplacement du site de dépôt terrestre	Les matières draguées seront déchargées sur le site de dépôt terrestre de la DPPB du MPO situé à Skinner's Pond (46. 965100°N 64.122577°O).
Mode d'élimination	Le dragage se fera au moyen d'une excavatrice mécanique terrestre travaillant dans l'infrastructure actuelle du port. Les déblais seront transportés dans des camions tandem basculants étanches et seront déposés sur un site de dépôt à bermes.
Quantité de déblais de dragage	Environ 2 500 mètres cubes (m ³) de morts-terrains (p. ex. le limon et le sable) seront enlevés annuellement.
Composition des déblais de dragage	Le plus récent échantillonnage sur ce site a été effectué en juillet 2004. Les échantillons ont été analysés selon les paramètres en vigueur pour les sites de dépôt terrestre, et les résultats de l'analyse montrent que les sédiments conviennent à tous les scénarios d'utilisation de la terre, sauf à l'agriculture.
Rivage	Port développé situé sur la côte ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. Les matières devant être draguées sont principalement composées de sable (97 %) et contiennent des petites quantités de limon (1,1 %) et d'argile (1,2 %).
Utilisations du port	Le port a été développé pour servir à l'industrie de la pêche en général et comprend plusieurs entrepôts du matériel associé à l'industrie de la pêche. L'administration portuaire fera la liaison entre les activités de pêche et l'entrepreneur afin de d'assurer qu'il y aura le moins d'interruption possible au cours du projet. La navigation de plaisance est pratiquée dans ce port.
Habitants et collectivités	Le district statistique du terrain n° 14, qui englobe le port de Skinner's Pond, compte 1 900 habitants (Statistique Canada, 2006).
Végétation et milieux humides	Les ressources en milieux humides les plus près sont à environ 60m du site du projet (Gouvernement de l'Î.-P.-É., 2006).
Poisson et habitat du poisson	Le port de Skinner's Pond compte un grand nombre d'espèces de poisson, de crustacés, de mollusques et de plantes marines, dont les

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Skinner's Pond Harbour**

	<p>plus nombreuses sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la morue (<i>Gadus morhua</i>) • le hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) • la plie canadienne (<i>Hippoglossoides platessoides</i>) • la plie rouge (<i>Pseudopleuronectes americanus</i>) • le merlu (<i>Merluccius bilinearis</i>) • le gaspareau (<i>Alosa pseudoharengus</i>) • le maquereau (<i>Scomber scombrus</i>) <p>Les crustacés et les fruits de mer dans cette zone sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le homard (<i>Homarus americanus</i>) • le crabe nordique (<i>Cancer irroratus</i>) • le pétoncle (<i>Placopectin magellanicus</i>)
<p>Faune</p>	<p>Selon la Cartographie traditionnelle des pêches du ministère des Pêches et des Océans, il n'y a pas de faune marine à proximité de ce port (MPO, 2004).</p>
<p>Oiseaux migrateurs, oiseaux de mer, oiseaux de rivage et oiseaux aquatiques</p>	<p>Selon l'<i>Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces</i>, de Erskine, des espèces d'oiseaux nicheurs se trouvent à proximité du port de Skinner's Pond. La liste des espèces est considérée comme étant prudente étant donné que la zone de l'échantillonnage dépasse la zone du port.</p> <ul style="list-style-type: none"> • alder flycatcher (<i>Empidonax alnorum</i>) • American black duck (<i>Anas rubripes</i>) • American redstart (<i>Setophaga ruticilla</i>) • bank swallow (<i>Riparian riparia</i>) • belted kingfisher (<i>Ceryle alcyon</i>) • blue-winged teal (<i>Anas discors</i>) • bobolink (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • cedar waxwing (<i>Bombycilla cedrorum</i>) • chipping sparrow (<i>Spizella passerine</i>) • common yellowthroat (<i>Geothlypis trichas</i>) • Northern Parula warbler (<i>Parula americana</i>) • Northern pintail (<i>Anas acuta</i>) • red-winged blackbird (<i>Agelaius phoeniceus</i>) • ruby-crowned kinglet (<i>Regulus calendula</i>) • savannah sparrow (<i>Passerculus sandwichensis</i>) • song sparrow (<i>Melospiza melodia</i>) • spotted sandpiper (<i>Actitis macularia</i>) • swamp sparrow (<i>Melospiza georgiana</i>) • Tennessee warbler (<i>Vermivora peregrina</i>) • White-winged crossbill (<i>Loxia leucoptera</i>) • yellow warbler (<i>Dendroica petechia</i>) • yellow-rumped warbler (<i>Dendroica coronata</i>)

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Skinner's Pond Harbour**

<p>Espèces en péril</p>	<p>Selon le Service canadien de la faune (2006), il est possible que les espèces en péril suivantes se trouvent dans la zone du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le rorqual bleu (<i>Balaenoptera Musculus</i>) • la baleine noire de l'Atlantique nord (<i>Eubalanea glacialis</i>) • le monarque (<i>Danaus plexippus</i>) <p>Une recherche effectuée dans la base de données du Centre de données sur la conservation du Canada atlantique (CDC CA) (dans une zone tampon de 5 kilomètres (km) autour de la zone à l'étude) a donné 22 entrées de 20 espèces de flore vasculaire rare, et aucune entrée de flore non vasculaire rare (CDC CA, 2006). Cette recherche a également donné 5 entrées de 5 espèces de faune vertébrée fragile (CDC CA, 2006).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alpine Blueberry (<i>Vaccinium uliginosum</i>) • Barn Swallow (<i>Hirundo rustica</i>) • Beach-Head Iris (<i>Iris setosa</i> var. <i>canadensis</i>) • Bobolink (<i>Dolichonyx oryzivorus</i>) • Bog Aster (<i>Oclemena nemoralis</i>) • Bog Rosemary (<i>Andromeda polifolia</i> var. <i>glaucophylla</i>) • Bristly Crowfoot (<i>Ranunculus pensylvanicus</i>) • Brook Grass (<i>Catabrosa aquatica</i> var. <i>laurentiana</i>) • Canada Sand-Spurry (<i>Spergularia canadensis</i>) • Crawford Sedge (<i>Carex crawfordii</i>) • Dudley's Rush (<i>Juncus dudleyi</i>) • Golden Groundsel (<i>Packera aurea</i>) • Green Adder's-Mouth (<i>Malaxis unifolia</i>) • Inflated Sedge (<i>Carex vesicaria</i> var. <i>jejuna</i>) • Nelson's Sharp-tailed Sparrow (<i>Ammodramus nelsoni</i>) • Piping Plover (<i>Charadrius melodus</i>) • Rose Pogonia (<i>Pogonia ophioglossoides</i>) • Rough Avens (<i>Geum laciniatum</i>) • Rough-Leaved Aster (<i>Eurybia radula</i>) • Seaside Spurge (<i>Chamaesyce polygonifolia</i>) • Small Floating Manna-Grass (<i>Glyceria borealis</i>) • Smooth Goldenrod (<i>Solidago gigantea</i>) • Swamp-Pink (<i>Arethusa bulbosa</i>) • Tall Hairy Groovebur (<i>Agrimonia gryposepala</i>) • White-winged Crossbill (<i>Loxia leucoptera</i>)
<p>Zones environnementales importantes</p>	<p>Selon le CDC CA, la Nail Pond Natural Area se trouve à moins de 5 km du site du projet proposé.</p>
<p>Transport et navigation</p>	<p>Selon l'Atlas du Canada, le port est ouvert à la navigation à compter du 1^{er} avril jusqu'au 15 janvier.</p>

**RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUR LE SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT – Skinner's Pond Harbour**

Pêche et aquaculture commerciale	Voir 'Poisson et Habitat du poisson ' ci-dessus.
---	--

Vu l'utilisation répétée des empreintes du site de dépôt des déblais de dragage, la qualité de l'habitat est limitée alors il n'y a pas d'habitat critique ou limitant des espèces mentionnées plus haut. Par conséquent, aucun effet résiduel néfaste et important n'est susceptible de se produire.

De plus, étant donné la portée géographique limitée des empreintes du site du projet et du site de dépôt terrestre, la durée ou la fréquence des travaux et le fait qu'ils auront lieu dans des ports commerciaux où des niveaux de dérangement similaires sont normaux dans le cours des activités normales dans ce site (c.-à.-d. que les effets néfastes potentiels sont réversibles), les effets résiduels néfastes sont traités comme sans importance pour ce site.

Références

Les renseignements fournis proviennent de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 2005. *CEAA Environmental Screening For Harbour Run Re-Dredging at Skinner's Pond Harbour, PEI*, à moins d'indication contraire.

CDC CA (Centre de données sur la conservation du Canada atlantique). 2006. Données recueillies à la suite d'une recherche dans la base de données du CDC CA sur le port de Skinners Pond, Île-du-Prince-Édouard. S. Gerriets, Directeur principal des données.

Erskine, A.J., 1992. *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*. Province de la Nouvelle-Écosse.

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). 2006. Renseignements sur les milieux humides. <http://www.gov.pei.ca>.

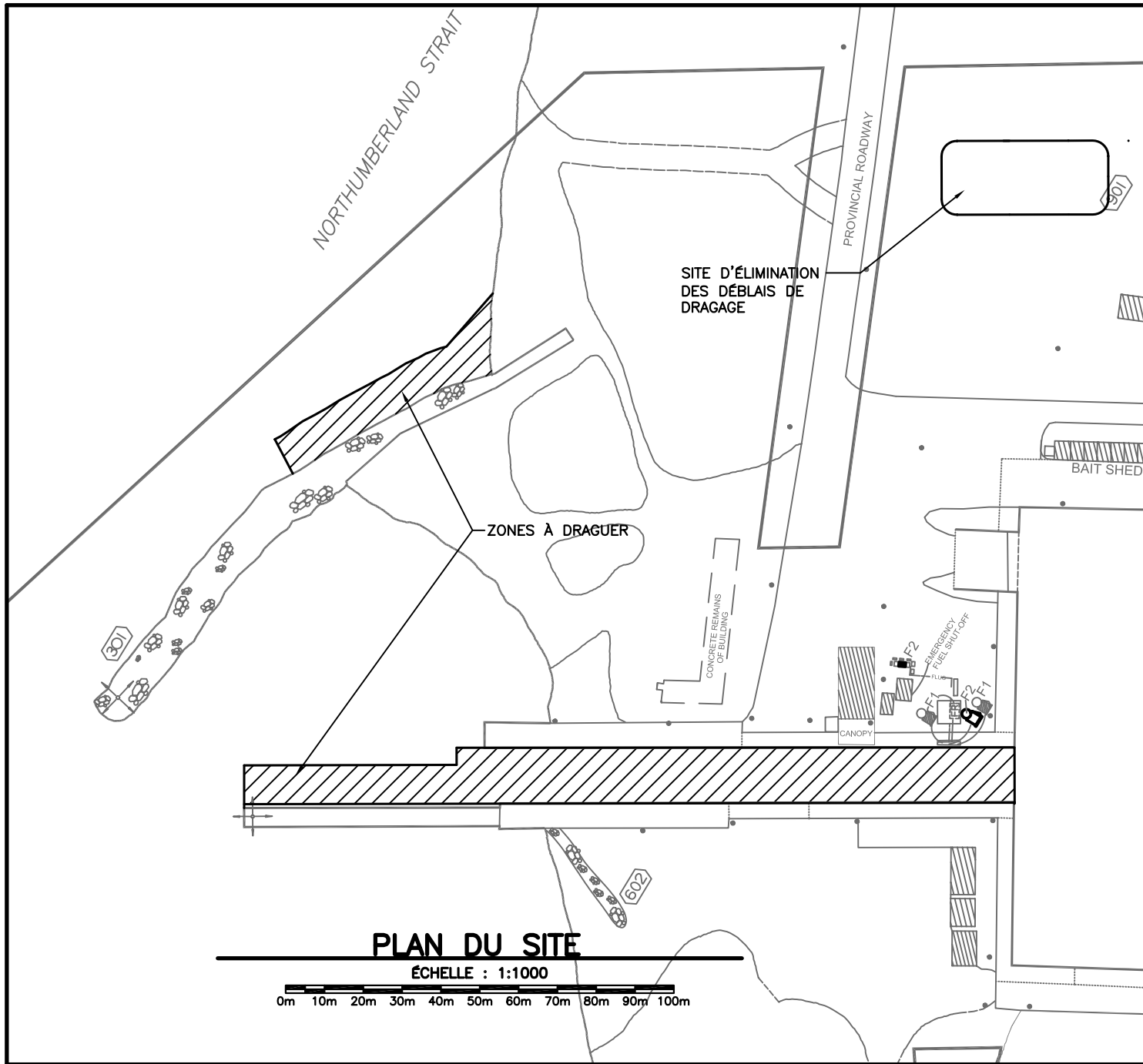
L'Atlas du Canada, 2006. URL: <http://atlas.gc.ca/site/english/index.html> Service canadien de la faune. 2006. Espèces en péril. Lien Internet : http://www.speciestrisk.gc.ca/search/speciesResults_e.cfm.

Pêches et Océans Canada. 2004. Cartographie de pêche artisanale – Recherche dans les bases de données sur les zones côtières et les régions proches du rivage à l'Île-du-Prince-Édouard. URL : <http://glfgeo.dfo-mpo.gc.ca/tfk-ctp/>.

Statistique Canada. 2006. Recensement de 2001. www.statscan.ca

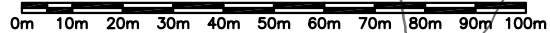
Communication personnelle

M^{me} Rosemary Curley, MPO, le 23 janvier 2006



PLAN DU SITE

ÉCHELLE : 1:1000



 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE DU CHENAL

Port de Skinner's Pond
Comté de Prince, I.-P.-É.

Drawing title: Titre du dessin:

PLAN DU SITE

scale: TELLE QU'INDIQUÉE
échelle:

date: 2006-01-30 revisions:

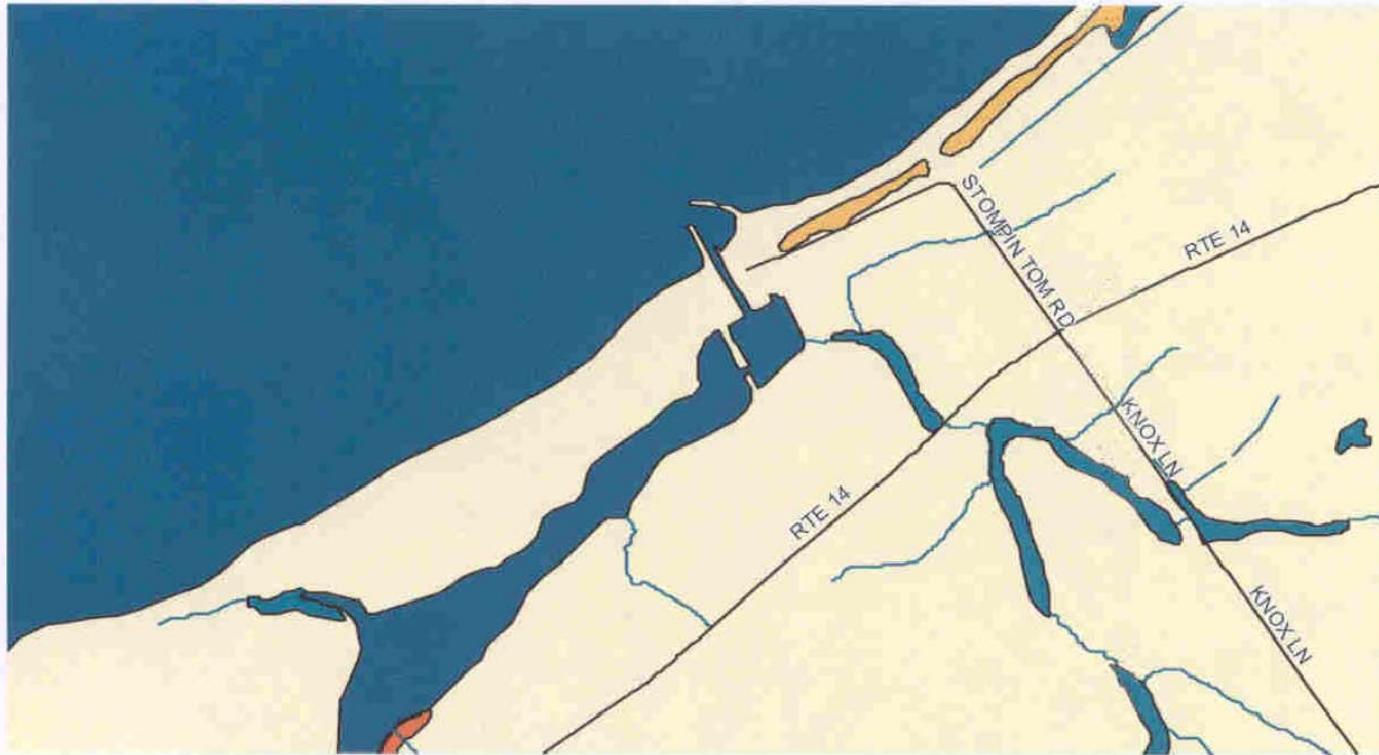
designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:
DESSIN No 1



Région environnante du port de Skinner's Pond

Légende :

- Rouge - marais salé*
- Orange - dunes de sable*
- Bleu - marais d'eau douce*

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

**Port de Skinner's Pond
Comté de Prince, I.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

RÉGION ENVIRONNANTE

scale: échelle: PAS À L'ÉCHELLE

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: C. BANKS

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.:

FIG. No 2



Skinner's Pond 04/07/27 12:59

Plot Scale: 1:1

 Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

DRAGAGE

**Port de Skinner's Pond
Comté de Prince, I.-P.-É.**

Drawing title: Titre du dessin:

AERIAL PHOTO

scale: échelle: **PAS À L'ÉCHELLE**

date: 2006-01-31 revisions:

designed by: conçu par: date:

drawn by: dessiné par: **C. BANKS**

approved by: approuvé par:

project no.: no. du projet:

dwg no.: dessin no.: **FIG. No 3**

Redragage d'entretien des ports annuel – Rapport d'examen préalable substitut
(Version définitive)

**ANNEXE B : PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET CONSIDÉRATIONS PROPRES À CERTAINS SITES**

Le 31 août 2007

**PLAN DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
REDRAGAGE D'ENTRETIEN DES PORTS ANNUEL
RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

*Établi pour la Direction des ports pour petits bateaux
du ministère des Pêches et des Océans
par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)*

Table des matières

1.0	BUT.....	3
2.0	PROCÉDURES.....	5
2.1	Stockage, manutention et élimination des matières dangereuses	5
2.2	Produits pétroliers	6
2.3	Redragage d'entretien des ports annuel et dépôt terrestre des déblais de dragage.....	7
2.4	Niveaux de luminosité, de bruit et d'odeur	8
2.5	Circulation routière.....	9
2.6	Consultation des utilisateurs des voies navigables afin d'éviter tout conflit	9
2.7	Oiseaux migrateurs.....	10
2.8	Permis, approbations et autorisations	10
2.9	Procédures de protection de l'environnement propres à certains sites.....	10
2.10	Gestion des aires de dépôt et réutilisation des déblais de dragage	11
3.0	MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES	11
3.1	Prévention du transport et de l'introduction d'espèces envahissantes	11
4.0	PLANS D'URGENCE.....	13
4.1	Déversements de carburant et de produits pétroliers.....	13
4.2	Perte d'équipement.....	14
5.0	LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES CLÉS.....	14

Liste des acronymes et des abréviations

BPC	Biphényle polychloré
BTEX	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylène
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CIT	Carbone inorganique total
COT	Carbone organique total
DDP	Détérioration, destruction ou perturbation
DDT	Dichlorodiphényltrichloréthane
DIGH	Division de la gestion de l'habitat
DPPB	Direction des ports pour petits bateaux
EC	Environnement Canada
FSSPS	Fiche signalétique de sécurité de produit
GCC	Garde côtière canadienne
HAP	Hydrocarbure aromatique polycyclique
HPT	Hydrocarbures pétroliers totaux
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
IDDCU	Intervention en cas de déchets dangereux et en cas d'urgence
LCOM	<i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
LPEN	<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
PEIDEEF	Prince Edward Island Department of Environment, Energy and Forestry
PPE	Plan de protection de l'environnement
RBCA	L'assainissement en fonction des risques
RBSL	Niveaux d'analyse préliminaire fondés sur les risques
RCQSo	Recommandations canadiennes pour la qualité des sols
REPS	Rapport d'examen préalable substitut
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada

1.0 BUT

Le but du présent plan de protection de l'environnement (PPE) consiste à fournir des mesures d'atténuation environnementale à mettre en œuvre pendant les activités associées au projet de redragage d'entretien annuel proposé aux sites de la Direction des ports pour petits bateaux (DPPB) du ministère des Pêches et des Océans (MPO) inclus dans le *Rapport d'examen préalable substitut* (REPS) [voir le tableau 1 pour les sites de dragage et les descriptions]. Le PPE présente les mesures d'atténuation standard qui s'appliquent à tous les sites de la DPPB du MPO indiqués dans le REPS. De plus, on a établi des mesures d'atténuation propres à certains sites pour remédier aux processus complexes cernés à ces endroits (voir la section 2.9).

Voici certaines composantes du PPE :

- S'assurer que l'entrepreneur respecte son engagement à minimiser les effets environnementaux du projet.
- Documenter les préoccupations environnementales et les mesures de protection appropriées.
- Établir des méthodes d'atténuation pratiques concernant les procédures visant à protéger l'environnement et à minimiser les effets environnementaux du projet proposé.
- Rédiger un document de référence précisant des mesures d'atténuation à prendre pour protéger l'environnement.
- Offrir un outil de formation pendant les efforts de mise en œuvre.
- Fournir un renvoi aux exigences législatives applicables.

Ce PPE fournit les procédures et la structure nécessaires pour veiller à ce que le personnel travaillant sur le projet comprenne et mette en œuvre les procédures de protection de l'environnement pour les événements périodiques ou imprévus associés aux activités de redragage.

Le format du PPE vise à faciliter son utilisation par le personnel du projet sur les lieux et se veut un document de soutien important concernant les divers permis et autorisations émis pour des activités et des composantes précises du projet. Ce PPE se compose des sections suivantes :

- Section 1 – Elle énonce le but et la structure du PPE.
- Section 2 – Elle détaille les préoccupations environnementales potentielles et les procédures de protection de l'environnement connexes qui s'appliquent à tous les sites, ainsi que les enjeux propres à chacun des sites pour les ports, tel qu'indiqué dans les tableaux ci-joints. Les approbations, les autorisations et les permis pertinents sont également fournis dans cette section, ainsi que des notes précises sur la mise en œuvre et des renvois à d'autres documents pertinents.
- Section 3 – Elle décrit les mesures de protection de l'environnement propres aux espèces envahissantes.
- Section 4 – Elle énonce les plans d'urgence, notamment les directives d'intervention en cas d'événements accidentels ou imprévus à l'intention du personnel.
- Section 5 – Elle énumère les personnes-ressources clés pour le projet.

TABLEAU 1 : Sites de redragage et de dépôt terrestre de la DPPB du MPO proposés

Site de la DPPB du MPO	Lieu du redragage	Volume de déblais (m ³) que l'on prévoit enlever	Qualité des sédiments		Méthode de redragage prévue	Emplacement de l'aire de dépôt terrestre	Nombre approximatif d'années depuis lequel le site est utilisé comme aire de dépôt terrestre
			Date du prélèvement	Résultats*			
Covehead	La partie avant du quai	1 000	Novembre 2005	Satisfait à toutes les exigences des <i>Recommandations canadiennes pour la qualité des sols</i> (RCQSo) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) et de L'assainissement en fonction des risques (RBCA) relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage comme matériaux de construction et d'assise**	Plus de 10 ans
Fishing Cove	Entrée du chenal	3 000	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain privé adjacent au site	4 ans
Grahams Pond	Parcours	4 000	Mars 2004	Satisfait à toutes les exigences de RBCA et des RCQSo du CCME relativement à l'utilisation des terres, sauf l'utilisation à des fins agricoles; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO	Plus de 10 ans
Howards Cove	Parcours	3 500	Juillet 2004	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable, mais on y trouve aussi du gravier	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain privé adjacent au site	3 ans
Launching Pond	Entrée du bassin	4 000	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage dans la fabrication du béton**	5 ans
North Lake	Bassin	4 000	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage comme matériaux de construction et d'assise**	Plus de 10 ans
North Lake	Parcours	4 000	Novembre 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche/ bouteur/chargeur	Terrain de la DPPB du MPO; possibilité d'utilisation des déblais de redragage comme matériaux de construction et d'assise**	Plus de 10 ans
Seacow Pond	Entrée du parcours	2 500	Mars 2005	Satisfait à toutes les exigences des RCQSo du CCME et de RBCA relativement à l'utilisation des terres; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain privé adjacent au site	5 ans
Skinner's Pond	Entrée du parcours/chenal	2 500	Juillet 2004	Satisfait à toutes les exigences de RBCA et des RCQSo du CCME relativement à l'utilisation des terres, sauf l'utilisation à des fins agricoles; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO	Plus de 10 ans
Tignish	Bassin	3 000	Novembre 2003	Satisfait à toutes les exigences de RBCA et des RCQSo du CCME relativement à l'utilisation des terres, sauf l'utilisation à des fins agricoles; la texture sédimentaire prédominante est le sable	Excavatrice terrestre/camion à benne étanche	Terrain de la DPPB du MPO	Plus de 10 ans

Nota : L'Annexe A fournit des chiffres et une description du cadre environnemental illustrant les sites de dragage et de dépôt terrestre (y compris les coordonnées relatives à la latitude et à la longitude; Système de référence nord-américain de 1983) et le lien entre chacun, ainsi que les autres caractéristiques du site et les limites du projet proposées.

* Pour tous les échantillons de sédiments prélevés, on a analysé l'ensemble des paramètres de dépôt terrestre habituels et procédé notamment à l'analyse des métaux (ICP 23) ainsi que du mercure et du chrome hexavalent, de l'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP), du diphenyle polychloré (BPC), des benzène, toluène, éthylbenzène et xylène (BTEX) à faible concentration, des hydrocarbures pétroliers totaux, du dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), du carbone inorganique total et du carbone organique total (CIT/COT), et de la taille des grains. Les résultats de l'échantillonnage des sédiments marins sont évalués selon les RCQSo du CCME pour la protection de l'environnement et la santé des humains dans les applications agricoles, résidentielles et des parcs ainsi que commerciales et industrielles, de même qu'aux niveaux d'analyse préliminaire fondés sur les risques de premier niveau de la version 2.0 de RBCA de l'Atlantique.

** Afin d'empêcher la contamination croisée des substances chimiques dans les déblais de redragage et pour maximiser la capacité d'entreposage sur les aires de dépôt grâce à la réutilisation des sédiments, les sédiments de redragage qui n'excèdent pas les RCQSo du CCME pour l'utilisation des terrains à des fins agricoles doivent être enfouis séparément des matières en contenant des concentrations élevées. (consulter la section 2.10).

2.0 PROCÉDURES

2.1 Stockage, manutention et élimination des matières dangereuses

On utilisera ou stockera diverses matières potentiellement dangereuses sur place pendant ces projets. Parmi les matières potentiellement dangereuses que l'on utilisera périodiquement, mentionnons les suivantes :

- les carburants à base de pétrole;
- les huiles;
- les lubrifiants;
- les fluides hydrauliques.

Les procédures et exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), qui s'appliquent généralement à la protection de l'environnement, seront en place pour protéger les employés.

Les procédures et exigences du SIMDUT renforcent la manutention, le stockage et le contrôle appropriés des matières dangereuses ou toxiques, réduisant ainsi les risques de rejets accidentels et, par le fait même, d'effets environnementaux.

Préoccupations environnementales

La préoccupation principale concernant l'utilisation de ces substances est leur rejet non contrôlé dans l'environnement par l'intermédiaire de déversements et les effets nocifs subséquents sur le sol de surface et le sous-sol, la qualité de l'eau (de surface et souterraine), le milieu marin ainsi que la santé et la sécurité humaines.

Procédures de protection de l'environnement

La mise en œuvre d'un programme SIMDUT s'applique directement à l'utilisation de ces matières dans le cadre du projet, notamment des activités de redragage. Les procédures de protection suivantes visent à minimiser l'effet potentiel des matières dangereuses sur l'environnement.

- Les matières dangereuses doivent être utilisées seulement par le personnel qualifié ayant reçu une formation sur leur manutention (p. ex. intervention en cas de déchets dangereux et en cas d'urgence [IDDCU]) et conformément aux directives du fabricant ainsi qu'aux règlements gouvernementaux. Le programme SIMDUT doit être mis en œuvre sur le site conformément à l'*Occupational Health and Safety Act* de l'Île-du-Prince-Édouard et aux règlements établis par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de l'Île-du-Prince-Édouard. Tous les employés travaillant avec des matières dangereuses doivent avoir reçu la formation appropriée.
- Il faut maintenir un inventaire complet des matières dangereuses selon le SIMDUT. On doit pouvoir fournir cet inventaire aux organismes de réglementation sur demande.
- Le transport des matières dangereuses doit être effectué conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* du gouvernement du Canada.
- Le processus de stockage de carburant sur le site des travaux doit être conforme aux codes, aux lignes directrices et aux règlements provinciaux et fédéraux applicables. Lorsqu'on stocke du carburant sur les terres fédérales, on doit respecter les lignes directrices fédérales pour les réservoirs de stockage hors sol.
- Tous les combustibles stockés en vrac doivent se situer à au moins 30 m du cours d'eau et des milieux humides et être stockés dans des réservoirs hors sol, à cuvette de rétention ou dans une forme quelconque

de réservoir de confinement secondaire. Aucune matière dangereuse ne doit être stockée dans les zones tampons d'un cours d'eau ou d'autres zones écosensibles.

- Le transfert, le ravitaillement en carburant et la lubrification de l'équipement sur le site doivent être effectués de sorte à minimiser les risques de contamination du sol de surface et du sous-sol ainsi que de l'eau (de surface et souterraine). Il est interdit de ravitailler en carburant ou d'entretenir l'équipement mobile sur la terre à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, sauf à l'intérieur de la zone de ravitaillement spécialement désignée, où les conditions permettraient le confinement d'un déversement accidentel de carburant ou de lubrifiants.
- Une fiche signalétique de sécurité de produit (FSSPS) doit être disponible pour toutes les matières dangereuses utilisées ou stockées sur le site.
- Lorsque nécessaire, toutes les matières dangereuses doivent être enlevées et éliminées d'une manière acceptable et conforme aux exigences et règlements gouvernementaux.
- L'entrepreneur doit disposer de l'équipement de confinement et de nettoyage d'urgence approprié en cas de déversement accidentel. Cet équipement doit comprendre au moins une trousse d'intervention en cas de déversement de 250 l (c.-à-d. suremballage de 55 gal), contenant du matériel servant à empêcher un déversement de s'étendre, à le confiner rapidement et à nettoyer la zone de déversement.
- Tout l'équipement doit être gardé en bon état pour empêcher la fuite de matières dangereuses dans l'environnement. Si l'on détecte une fuite quelconque, il faut la contrôler au moyen d'un bac récepteur ou de toute autre façon appropriée jusqu'à la réparation de l'équipement. L'équipement doit être entretenu périodiquement à l'extérieur du site.

2.2 Produits pétroliers

On utilisera divers carburants, graisses, huiles à moteur et fluides hydrauliques dans toutes les zones de travail. Des pratiques et procédures appropriées de manutention et de stockage de ces produits veilleront à minimiser les pertes chroniques et les risques de déversements accidentels.

Préoccupations environnementales

Le rejet chronique et accidentel de produits pétroliers peut avoir des effets nocifs sur le milieu marin et terrestre.

Procédures de protection de l'environnement

Les procédures de protection suivantes visent à minimiser l'effet potentiel des fuites chroniques et les risques de déversements accidentels de produits pétroliers dans le milieu marin et terrestre.

Transport, stockage et transfert du carburant

- Le transport du carburant doit être effectué conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*. Des entreprises de renom qualifiées et autorisées doivent assurer la livraison des produits pétroliers au site.
- Le processus de stockage de carburant sur le site doit être conforme aux codes, aux lignes directrices et aux règlements provinciaux et fédéraux applicables. Lorsqu'on stocke du carburant sur les terres fédérales, on doit respecter les lignes directrices fédérales pour les réservoirs de stockage hors sol.
- Tous les combustibles stockés en vrac doivent se situer à au moins 30 m d'un cours d'eau ou de milieux humides et être stockés dans des réservoirs hors sol ou dans une forme quelconque de réservoir de confinement secondaire (p. ex. réservoir à doubles parois ou de confinement en ciment).

Le transfert, le ravitaillement en carburant et la lubrification de l'équipement sur le site doivent être effectués de sorte à minimiser les risques de contamination du sol de surface et du sous-sol et de l'eau de surface (marine et douce) et souterraine. Il est interdit de ravitailler en carburant ou d'entretenir l'équipement mobile sur la terre à moins de 30 m d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, sauf à l'intérieur de la zone de ravitaillement spécialement désignée, où les conditions permettraient le confinement d'un déversement accidentel de carburant ou de lubrifiants.

Déversements

- Tous les déversements et déversements soupçonnés de produits pétroliers, peu importe leur taille, doivent être signalés immédiatement au superviseur de chantier. Ce dernier doit signaler immédiatement le déversement à la Garde côtière canadienne (GCC), tel qu'indiqué dans les **PLANS D'URGENCE** du présent PPE.
- L'entrepreneur doit disposer de l'équipement de confinement et de nettoyage d'urgence approprié en cas de déversement des produits pétroliers ou chimiques utilisés pour la durée du projet. Cet équipement doit comprendre au moins une trousse d'intervention en cas de déversement de 250 l (c.-à-d. suremballage de 55 gal), contenant du matériel servant à empêcher un déversement de s'étendre, à le confiner rapidement et à nettoyer la zone de déversement.

2.3 Redragage d'entretien des ports annuel et dépôt terrestre des déblais de dragage

Préoccupations environnementales

Les préoccupations principales concernant les projets de redragage d'entretien des ports annuel sont les suivantes : le rejet de matières fines dans la colonne d'eau, qui pourrait avoir une incidence sur la vie ou l'habitat aquatique; la détérioration, la perturbation ou la destruction des milieux humides; la perturbation des espèces en péril et des oiseaux migrateurs et de leur habitat pendant les travaux de redragage et le processus d'élimination; le bruit; les odeurs résultant de la présence de matières organiques; et les risques de déversements de carburant associés à l'équipement. Les procédures suivantes s'appliquent aux sites de tous les projets :

Procédures de protection de l'environnement

- Toutes les conditions du permis doivent être respectées à la lettre.
- Les camions transportant les déblais de dragage doivent être équipés d'une benne étanche afin de minimiser les pertes de matières. Les camions qui ne satisfont pas à cette exigence seront expulsés du site.
- Le calendrier du projet doit être établi en fonction des caractéristiques du cadre environnemental du site pour éviter une interaction négative avec les caractéristiques sensibles du poisson et de son habitat. Il faut contacter le biologiste de secteur (Habitat) du MPO avant de commencer les travaux. Aucune activité de redragage ne doit être exercée pendant les périodes de migration des poissons dans la zone de redragage proposée.
- Le redragage des morts-terrains doit être effectué par un conducteur de suceuse ou d'excavatrice qualifié et de sorte à minimiser la remise en suspension des sédiments dans la colonne d'eau.
- Tous les navires doivent être régis conformément à la *Loi sur la marine marchande du Canada*.
- Toute matière s'infiltrant dans la voie navigable doit être immédiatement enlevée et éliminée de façon appropriée.
- Le projet doit respecter le paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches*, qui interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons, sauf si ce rejet est autorisé par voie de règlement.
- Le projet doit respecter le paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches*, qui interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson.

- La machinerie lourde, l'équipement et les polluants sont interdits sous la laisse de haute mer ordinaire et ne doivent en aucun cas être situés ou laissés dans des zones susceptibles d'être submergées par les eaux de crue.
- Il faut effectuer un contrôle visuel de la turbidité dans le voisinage du site pour s'assurer qu'elle est limitée. Si l'on remarque un gros changement au-delà des limites du site et que la turbidité diffère de celle des étendues d'eau environnantes (différence de couleur marquée), il faut interrompre les travaux, établir la source de la turbidité et signaler la situation au chef de projet afin qu'il détermine s'il y a lieu de prendre d'autres mesures d'atténuation.
- Il faut commencer les travaux de déblaiement à marée basse en vue de diminuer la turbidité et la sédimentation en contenant les matières en suspension dans la zone du site et de permettre aux plus grosses fractions de se déposer sur place avant la marée basse suivante et les courants qui lui sont associés. Il faut exécuter les travaux dans des conditions météorologiques favorables pour réduire au minimum la dispersion du limon et des sédiments en dehors du site.
- En cas de déversement accidentel de carburant, il faut suivre le plan d'urgence conformément à la **Section 4.1**.

Le conducteur d'équipement doit employer les techniques suivantes pendant les travaux de redragage :

- Réduire la vitesse de montée du godet.
- Minimiser les déplacements au-dessus de l'eau.
- Éliminer les déversements par-dessus bord.
- Éliminer les nettoyages du pont du quai.

De plus, afin de bien gérer les déblais de dragage, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser un seau de type environnemental lorsque les matières sont fines.

2.4 Niveaux de luminosité, de bruit et d'odeur

Pendant le redragage, le niveau de bruit augmentera.

Préoccupation environnementale

Les émissions lumineuses, les odeurs et les bruits excessifs peuvent nuire à la population dans les environs du site du projet et le long de la route de transport, plus particulièrement en dehors des heures normales de travail de la population.

Procédures de protection de l'environnement

Les procédures de protection de l'environnement suivantes visent à minimiser les effets potentiels des niveaux de luminosité et de bruit sur l'environnement.

- Il faut mener les travaux de sorte que les niveaux de luminosité et de bruit demeurent comparables à ceux produits en temps normal dans la zone du projet.
- Les silencieux de tous les navires et de toute la machinerie doivent être en bon état.
- Les conducteurs des véhicules du projet doivent s'en tenir aux routes de transport désignées.
- L'éclairage et les heures de travail doivent être déterminés en vertu du permis municipal en vigueur (le cas échéant) ou en collaboration avec les autorités locales.
- Lorsqu'un éclairage supplémentaire est nécessaire pour exécuter les travaux, il faut éviter d'orienter les faisceaux lumineux vers les secteurs résidentiels et commerciaux environnants.

- Afin de réduire l'incidence de l'odeur, quand celle-ci soulève des préoccupations, les déblais de dragage contenant des matières organiques doivent être recouverts de déblais de dragage appropriés.

2.5 Circulation routière

Des véhicules apporteront l'équipement au site pendant les travaux de redragage. Le transport de l'équipement vers et depuis le site du projet exigera que des camions transportent la machinerie nécessaire au projet par les voies publiques, et les travaux de redragage et d'élimination engendreront une circulation routière quotidienne.

Préoccupations environnementales

Les préoccupations environnementales associées à la circulation routière sont liées à l'état général et au bruit émis par l'équipement, qui risque de perturber les activités locales au quai. L'opération des véhicules et de l'équipement (en surface et en profondeur) risque de nuire aux espèces et aux habitats terrestres et aquatiques, au sol, à la qualité de l'eau souterraine, ainsi qu'à la santé et à la sécurité humaines, et de modifier l'apparence du site.

Procédures de protection de l'environnement

Voici les procédures de protection de l'environnement générales qui s'appliquent à la circulation routière à proximité des aires de dépôt et des sites de dragage de la DPPB du MPO :

- Les heures de travail pour le projet doivent se limiter aux heures de clarté afin d'éviter autant que possible de nuire aux utilisateurs du port et aux résidents avoisinants.
- Les véhicules et l'équipement associés au projet de redragage doivent être stationnés dans les aires désignées en consultation avec l'administration portuaire.
- Tous les véhicules et l'équipement associés au projet doivent être exempts de fuite d'antigel, de carburant, d'huile ou de fluide hydraulique. Les véhicules et l'équipement sur le site doivent être surveillés tout au long du projet et réparés ou retirés du site immédiatement si des fuites sont détectées.
- Il faut tenir des discussions avec le personnel municipal et provincial pour déterminer quelles sont les heures de pointe sur les segments de route visés, afin de prévoir les activités (p. ex. le mouvement de l'équipement et du personnel) en dehors de ces périodes ou des routes où la circulation est intense.
- Afin de prévenir toute perte de matières, les véhicules doivent rouler à basse vitesse et éviter les routes rurales pendant les périodes de circulation intense.

2.6 Consultation des utilisateurs des voies navigables afin d'éviter tout conflit

Il est reconnu que la DPPB représente des ports de pêche et de transport actifs. Afin de réduire les conflits avec les utilisateurs du port pendant les travaux de redragage, l'administration portuaire élaborera un plan pour réduire les risques de conflit avec les utilisateurs du port. On élaborera ce projet en collaboration avec le MPO et les ministères provinciaux. Pour ce faire, il faudra entre autres :

- Consulter les pêcheurs locaux par l'intermédiaire de l'administration portuaire afin de les aviser du calendrier et de la portée des activités à venir. Il incombera à l'administration portuaire de coordonner les activités au quai pendant le projet.
- Élaborer des plans d'urgence en cas d'événements imprévus, tels que cernés à la suite de la consultation des pêcheurs (voir ci-dessus).

Les programmes à mettre en œuvre (et à modifier, au besoin) viseront à réduire les conflits avec les utilisateurs du port et les résidents locaux. Toutes les activités du projet doivent satisfaire aux exigences du permis provincial applicable qui sera peut-être délivré pour le projet.

2.7 Oiseaux migrateurs

Préoccupations environnementales

Tous les oiseaux migrateurs sont protégés en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM). Cette loi interdit la chasse et la capture des oiseaux migrateurs pendant les périodes sensibles ainsi que le rejet d'huile, de déchets d'huile ou de toute autre substance nocive pour les oiseaux migrateurs dans les eaux ou une région fréquentée par ces oiseaux. On entend par « autre substance » tout reste de nourriture, tout sédiment en suspension, toute poussière, tout bruit et toute activité qui pourrait perturber la nidification ou l'alimentation des oiseaux migrateurs.

Procédures de protection de l'environnement

Les procédures de protection de l'environnement suivantes visent à minimiser l'effet potentiel du projet de redragage sur les oiseaux migrateurs :

- Il faut éviter de nuire aux oiseaux qui sont sur le site du projet ou à proximité.
- L'entrepreneur doit emprunter les voies publiques pour accéder au site du projet et transporter les déblais de dragage à l'aire de dépôt terrestre approuvée.
- L'entrepreneur doit savoir que les oiseaux migrateurs, leurs œufs, leur nid et leurs oisillons sont protégés en vertu de la LCOM.
- Seules les voies navigables principales doivent être utilisées.
- Aucun navire ne doit approcher des concentrations d'oiseaux de mer, de sauvagine ou d'oiseaux de rivage pendant l'amarrage, l'accès aux quais ou le transport du matériel.
- L'entrepreneur doit connaître l'importance de prendre des mesures pour s'assurer qu'aucun déversement ou rejet de contaminants, peu importe la taille, ne survienne en mer ou le long du rivage. Le *Règlement sur la prévention de la pollution par les ordures* de la *Loi sur la marine marchande du Canada* interdit à tout navire de déverser des ordures dans les eaux marines.
- Les silencieux de tous les navires et de toute la machinerie doivent être en bon état.

2.8 Permis, approbations et autorisations

Le tableau suivant présente un sommaire des permis, approbations et autorisations.

Redragage d'entretien des ports annuel – sites de la DPPB du MPO

Permis requis	Ministère émetteur	Personne responsable d'obtenir le permis
Permis de modification de cours d'eau de l'Île-du-Prince-Édouard	Prince Edward Island Department of Environment, Energy and Forestry (PEIDEEF) Personne-ressource : M. Barry Jackson 902-368-4684	Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir tous les permis applicables (s'il y a lieu).

2.9 Procédures de protection de l'environnement propres à certains sites

Les procédures de protection de l'environnement suivantes doivent être suivies aux sites indiqués dans le tableau 1 :

Procédure de protection de l'environnement	Site de la DPPB du MPO
Maintenir autour des milieux humides une zone tampon de 10 m, où aucun déblai de dragage ne doit être enfoui.	Grahams Pond, Launching Pond, Fishing Cove, Tignish
Assurer une surveillance avant l'élimination en prêtant une attention particulière aux critères de la LCOM et de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (p. ex. les oiseaux nicheurs coloniaux, les oiseaux migrateurs et l'habitat de ces oiseaux et d'autres espèces inscrites sur les listes des espèces en péril établies par les gouvernements fédéral et provinciaux).	Tous les sites de la DPPB du MPO indiqués dans le RPES.

2.10 Gestion des aires de dépôt et réutilisation des déblais de dragage

Préoccupations environnementales

Les aires de dépôt de déblais de dragage choisies pour ces projets de redragage sont des zones qui ont été préalablement travaillées et qui ont déjà servi de sites de stockage pour les sédiments de dragage. On craint toutefois que ces zones ne puissent plus servir à cette fin une fois qu'on les aura remplies à leur pleine capacité. On craint aussi que les sédiments de dragage dont les concentrations de produits chimiques ne dépassent pas les RCQSo du CCME relatives aux terres agricoles deviennent contaminés s'ils sont enfouis avec des sédiments en contenant des concentrations élevées.

Procédures de protection de l'environnement

Afin de prévenir la contamination chimique croisée des déblais de dragage éliminés et de maximiser la capacité de stockage des aires de dépôt par l'intermédiaire de la réutilisation de tout sédiment acceptable, les sédiments de dragage dont les concentrations de produits chimiques ne dépassent pas les RCQSo du CCME relatives aux terres agricoles doivent être enfouis à l'aire de dépôt séparément des sédiments en contenant des concentrations élevées. De plus, l'administration portuaire doit être au courant de l'utilisation et de la réutilisation appropriées des déblais de dragage du port, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après.

Utilisations possibles pour les déblais de dragage	Lieux de dragage
Béton	Graham's Pond, Launching Pond
Matériaux de construction et d'assise	North Lake, Covehead, Seacow

3.0 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES

3.1 Prévention du transport et de l'introduction d'espèces envahissantes

Il est possible d'introduire accidentellement des espèces étrangères et envahissantes dans un milieu marin par l'intermédiaire de divers projets d'amélioration et de construction maritime. Les espèces étrangères et envahissantes peuvent modifier les écosystèmes indigènes et nuire aux industries de l'aquaculture et de la pêche commerciales. Parmi les voies de propagation possibles de ces espèces, mentionnons les suivantes :

- Les espèces ou leur larve s'introduisent dans l'eau de ballast et de cale de diverses machines de construction maritime (p. ex. barges et accons).
- Des sédiments marins restent dans l'équipement d'excavation, les barges ou les camions.
- Les espèces peuvent rester accrochées à la coque (carène) de divers navires ou de barges.

Préoccupations environnementales

Les eaux du Canada atlantique subissent les effets des espèces animales et végétales aquatiques envahissantes de partout dans le monde. Une fois que ces espèces étrangères ou envahissantes s'établissent dans un nouvel écosystème (où aucun de leur prédateur naturel ne vit), elles peuvent nuire aux espèces indigènes et causer la perturbation d'écosystèmes entiers par la destruction des habitats ou la modification de la chaîne alimentaire (p. ex. en faisant des espèces indigènes leurs proies et en transmettant des maladies).

Les espèces envahissantes principales dans le golfe du Saint-Laurent et sur la côte du Canada atlantique sont les tuniciers (*Styela clava*), le crabe vert (*Carcinus maenas*) et les chlorophycées, comme le *Codium fragile* (*Codium fragile tomentosoides*). Vous pouvez obtenir des renseignements à jour sur la répartition actuelle de ces espèces en appelant le MPO, au 902-566-7812. Vous trouverez également des renseignements au sujet du Golfe du Saint-Laurent sur le site Web www.glf.dfo-mpo.gc.ca et au sujet des côtes du Canada atlantique sur le site www.NortheastANS.org (en anglais seulement).

Procédures de protection de l'environnement

Les procédures de protection suivantes visent à réduire les risques de transport et d'introduction d'espèces aquatiques et terrestres envahissantes aux ports indiqués dans ce RPES pendant les travaux de dragage et d'élimination.

Équipement du projet :

- Tout l'équipement de dragage, y compris les excavatrices, les camions de transport des déblais de dragage et les bateaux de travail, doit être exempt de tout résidu marin avant son entrée sur le site.
- L'entrepreneur doit coordonner les activités de retrait et de nettoyage afin de s'assurer qu'elles satisfont à toutes les exigences d'Environnement Canada (EC) et de la Division de la gestion de l'habitat (DIGH) du MPO.
- L'entrepreneur doit fournir, sur demande, une preuve (p. ex. dates du nettoyage, type de nettoyage, dernier endroit où l'on a apporté l'équipement et type de nettoyant utilisé) indiquant que les mesures d'atténuation relatives aux espèces envahissantes ont été prises, conformément aux lignes directrices du MPO.
- L'entrepreneur doit demander tous les renseignements nécessaires pendant la préparation de la soumission afin de s'assurer que tous les frais associés aux exigences ci-dessus sont inclus dans le prix soumissionné.

À tout moment, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) peut exiger de l'entrepreneur qu'il fournisse de la documentation indiquant quand et comment les mesures d'atténuation susmentionnées ont été prises.

4.0 PLANS D'URGENCE

On a élaboré des plans d'urgence pour les événements imprévus et accidentels suivants :

- Déversements de carburant et de produits pétroliers
- Perte d'équipement en milieu marin

4.1 Déversements de carburant et de produits pétroliers

Préoccupations environnementales

Des déversements accidentels de carburant en milieu terrestre ou marin peuvent survenir pendant les travaux de construction. D'autres produits dangereux associés aux travaux, comme des fluides hydrauliques, des huiles lubrifiantes et des solvants, seront utilisés en quantités relativement petites. Une fuite dans un réservoir de stockage de carburant, une brèche dans des tuyaux ou des conduites de l'équipement ou le renversement de l'équipement pourrait entraîner un déversement accidentel ou un événement imprévu. Ces déversements accidentels ou imprévus associés à des matières dangereuses peuvent nuire au milieu terrestre ou marin.

Procédures de protection de l'environnement

Tout le personnel, tous les superviseurs et tous les sous-traitants doivent mener des inspections périodiques de tout l'équipement de construction utilisé pour le projet. Cette procédure permet de cerner des problèmes comme l'usure de l'équipement et de repérer toute fuite ou tout dommage visible. Il faut prendre note du résultat de ces inspections et signaler immédiatement à l'entrepreneur tout problème cerné. Le ravitaillement en carburant des véhicules doit se limiter aux zones réservées, où des puisards ou le nivellement du terrain sont établis de sorte à diriger et à confiner tout déversement accidentel, ou on peut considérer d'autres solutions, comme le ravitaillement en carburant en dehors du site. Il faut contrôler les petites fuites au moyen de bacs récepteurs ou de toute autre façon appropriée jusqu'à la réparation de l'équipement. Le superviseur de chantier doit assumer la responsabilité générale de tenir le plan d'urgence à jour. En cas de déversement accidentel ou d'événement imprévu, les procédures suivantes s'appliquent :

- Il faut cerner la source du déversement et arrêter ce dernier, en plus de confiner immédiatement toute matière rejetée.
- Tous les déversements, peu importe leur taille, doivent être signalés oralement au superviseur dès la mise en œuvre de la mesure ci-dessus.
- Le superviseur de chantier doit avoir une copie du PPE et interrompre les travaux dans la région immédiate, puis commencer le confinement du déversement et le nettoyage du site au moyen de sa trousse d'intervention en cas de déversement, puis appeler la **GCC**, au **1-800-565-1633** (ligne ouverte 24 heures sur 24) et fournir les renseignements suivants :
 - les nom et numéro de téléphone de la personne signalant le déversement;
 - l'heure et la durée approximatives du déversement;
 - le type de produit rejeté dans l'environnement;
 - le lieu et la source du déversement;
 - la cause du déversement;
 - la situation actuelle par rapport au nettoyage;
 - les conditions météorologiques (y compris les conditions maritimes s'il y a lieu);
 - la proximité des étendues d'eau et toute installation à proximité.
- Il faut nettoyer le site du déversement selon les règlements provinciaux applicables, ce qui comprend l'élimination des débris contaminés, du matériel de nettoyage et des absorbants de façon appropriée.

- L'entrepreneur doit rédiger un rapport écrit, qu'il doit envoyer aux autorités fédérales et provinciales concernées au plus tard 30 jours après la date du déversement.

4.2 Perte d'équipement

Préoccupations environnementales

L'entrepreneur doit mettre un plan d'urgence en place avant le début des travaux en cas de renversement de l'équipement, de rejet de matières dans le milieu marin ou de coincement de l'équipement dans le sable ou la haute mer. Chacune de ces situations peut nuire au milieu terrestre ou marin.

5.0 LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES CLÉS

La section suivante énumère les organismes ou personnes clés avec qui communiquer en cas d'urgence ou concernant toute question de réglementation. On établira les personnes-ressources de l'entrepreneur lorsqu'on finalisera la conception du projet et qu'on procédera à des étapes précises des travaux.

Gendarmerie royale du Canada (GRC) : 9-1-1
 Intervention d'urgence en cas d'accident : 9-1-1
 Services d'incendie : 9-1-1

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard
 Opérations terrestres (accidents) : 902-892-9365

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

PEIDEEF

Personne-ressource principale : M. Greg Wilson, 902-368-5052

Déversements d'huile : M. Danny McInnis, 902-368-5057

Préoccupations liées à la faune : M^{me} Kate MacQuarrie, 902-368-4705

Division des pêches et de la faune : Téléphone : 902-368-4683 (Division)
 Téléphone : 902-368-4684 (bureau)

EC : Service canadien de la faune (SCF), 506-364-5044

Personne-ressource pour l'archéologie : Harry Holman, Provincial Archives, Provincial Affairs, Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4227